



2024

IL EST TEMPS D'AGIR

Le rapport de 2024 du
Conseil consultatif national sur la pauvreté



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada

Il est temps d'agir : Le rapport de 2024 du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2024

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. : Em9-10F-PDF
ISSN : 2564-306

TABLE DES MATIÈRES



6 RÉSUMÉ



17 CHAPITRE 1 Préparer le terrain



28 CHAPITRE 2 Combler les besoins essentiels pour prospérer



47 CHAPITRE 3 Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services



58 CHAPITRE 4 Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité



76 CHAPITRE 5 Recommandations



104 ANNEXES

- 105 **Annexe A** – Organismes qui ont participé au dialogue continu
- 114 **Annexe B** – Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

REMERCIEMENTS

Les membres actuels du Conseil consultatif national sur la pauvreté sont fiers de présenter le rapport de cette année :

- Scott MacAfee, président
- Sylvie Veilleux, membre ayant des responsabilités particulières en ce qui concerne les questions touchant les enfants
- Hannah Brais
- Avril Colenutt
- John Cox
- Kristen Desjarlais-deKlerk
- Nathalie Lachance
- Noah Lubendo
- Kwame McKenzie
- Rachelle Metatawabin

Le Conseil aimerait profiter de l'occasion pour remercier les anciens membres du Conseil dont le travail a été essentiel à la promotion de la réduction de la pauvreté au Canada :

- Alex Abramovich
- Anne Andermann
- Shawn Bayes
- Lisa Brown
- Arlene Hache
- Shane Pelletier
- Cheryl Whiskeyjack

DÉDICACE

Le Conseil consultatif national sur la pauvreté dédie le présent rapport d'étape de 2024 à toutes les personnes qui ont généreusement raconté leurs réussites et leurs combats dans l'espoir que leur expertise permette de mettre en place de meilleurs systèmes et d'améliorer la vie d'autres personnes vivant dans la pauvreté ou à risque d'y basculer. Vous êtes le fil conducteur de ce rapport.

Nous tenons également à remercier sincèrement les principaux organismes qui ont apporté leur soutien au Conseil lors de nos visites à Calgary, Halifax et Truro, St. John's et Whitehorse. Les groupes suivants ont joué un rôle déterminant pour nous mettre en contact avec des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté et nous permettre de mieux comprendre la manière dont la pauvreté sévit dans leurs régions. Merci à tous les organismes suivants :

- Vibrant Communities Calgary
- Santé Nouvelle-Écosse – Santé publique
- Conseil sectoriel communautaire de Terre-Neuve-et-Labrador
- Yukon Anti-Poverty Coalition

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec humilité que je présente, au nom du Conseil consultatif national sur la pauvreté, le rapport de 2024 sur les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*.

Cette année, notre Conseil a accueilli 6 nouveaux membres. Leurs points de vue, leur implication et leur enthousiasme ont contribué à faire évoluer le Conseil et ont joué un rôle important dans le ton urgent et les perspectives audacieuses du rapport.

En 2024, nous sommes allés à la rencontre des gens dans des endroits où nous n'étions jamais allés, débutant dans la ville austère et impressionnante de Whitehorse, et se poursuivant dans le centre-ville de Calgary, en banlieue de Halifax et se terminant sur les rives rocheuses de St. John's. Nous avons également parlé à des centaines d'organisations lors de nos séances de mobilisation virtuelles. S'il est resté à peu près identique à celui des années précédentes, le message – « on a besoin d'aide, maintenant! » – a cependant été lancé avec un sentiment d'urgence tellement plus palpable que par le passé.

Nous avons été particulièrement bouleversés par les tragédies et les traumatismes, les pertes de vies, le désespoir profond et l'angoisse qui nous ont été racontés. Nous avons entendu de vive voix les récits de jeunes familles déchirées par les systèmes mêmes qui devaient les soutenir. Nous avons discuté avec des gens qui se sentaient seuls, isolés et désespérés. Nous avons rencontré des gens qui ne voyaient pas comment les choses pourraient s'améliorer et qui craignaient ce que l'avenir nous réserve à nous tous.

Dans l'ensemble, la conversation sur la pauvreté s'est révélée plus lourde cette année que par le passé, plus urgente d'une certaine façon. De plus en plus de personnes sont en mode survie et cherchent à atteindre une sorte de stabilité dans un contexte de hausse des coûts. Les visages étaient différents et les expériences, uniques, mais les difficultés soulevées étaient malheureusement bien connues et semblables à celles dont on nous parle année après année.

Certains thèmes se sont démarqués des autres. Ainsi, nous avons maintes fois entendu parler de l'offre de logements sûrs et convenables et de leur caractère abordable, du coût sans cesse croissant du panier d'épicerie, des longues heures de travail pour un faible revenu permettant à peine de maintenir la tête hors de l'eau et des fournisseurs de services qui sont contraints à devenir clients au sein de leur propre organisme.

Cela dit, nous avons vu des lueurs d'espoir – l'espoir de trouver comment faire mieux si nous nous unissons. Nous avons été impressionnés par l'esprit d'entreprise, l'innovation et la collaboration dont nous avons été témoins et dont nous avons entendu parler.

Heureusement, il y a des gens intelligents, passionnés et dévoués qui s'efforcent de tout faire mieux. Ils font en sorte que chaque personne sente qu'on s'occupe d'elle et qu'on s'intéresse à elle en tant que membre d'une communauté, qu'elle se sente compétente et aimée, qu'elle puisse vivre en sécurité dans un endroit qu'elle peut appeler son chez-soi, et développer un sentiment d'appartenance. Ils contribuent à créer un Canada où notre potentiel et notre ambition vont de pair avec la possibilité de bâtir une vie meilleure pour tous.

Le présent rapport décrit les difficultés qui nous ont été racontées et les conversations que nous avons entendues. Nous espérons qu'il génère un sentiment puissant d'urgence de poursuivre une action politique courageuse.

Merci.

Scott MacAfee

Président, Conseil consultatif national sur la pauvreté

RÉSUMÉ

Les personnes qui vivent au Canada doivent relever des défis de taille. Le taux de pauvreté a augmenté pour une deuxième année consécutive en 2022. Il a en effet augmenté de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2021 et de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2020. Ceci signifie qu'en 2022, 1,4 million de personnes de plus qu'en 2020 vivaient dans la pauvreté au Canada. Si cette tendance se maintient, non seulement le gouvernement ne parviendra pas à atteindre son objectif de réduction de 50 % de la pauvreté pour 2030 par rapport à 2015, mais il pourrait aussi retomber en dessous de l'objectif de réduction de 20 % fixé pour 2020.

Diverses mesures gouvernementales ont contribué à réduire la pauvreté au Canada depuis 2015. Elles n'ont cependant pas permis de freiner l'augmentation de la pauvreté au cours des 2 dernières années. En outre, la méthode utilisée par le gouvernement pour verser des prestations et fournir des services s'est avérée insuffisante et ne lui a pas permis d'atteindre tous les groupes les plus marginalisés.

Comblers les besoins essentiels pour prospérer

Cette année, dans le cadre de nos conversations avec les collectivités et les parties prenantes, nous avons beaucoup entendu parler du coût élevé des biens et des services. Nous avons également entendu parler de la nécessité de veiller à ce que chacun ait accès à ce dont il a besoin pour mener une vie saine. Ceci inclus l'accès aux ressources, aux moyens, aux choix et au pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir un niveau de vie de base et pour faciliter l'intégration et la participation à la société. Parmi ces besoins figurent des éléments tangibles comme le logement, le transport et l'alimentation, ainsi que l'accès à des services comme les soins de santé (y compris les soins de santé mentale). Y figurent également des éléments intangibles, comme le sentiment d'identité, d'inclusion et de dignité.

Nous avons entendu parler du besoin urgent de hausser à la fois le salaire minimum et les taux d'aide sociale afin de réduire la pauvreté et d'accroître la dignité. Des gens nous ont dit que, parce que les salaires n'ont pas suivi le rythme de l'inflation, même les personnes qui travaillent à temps plein et certaines personnes qui occupent plusieurs emplois vivent dans la pauvreté. On nous a dit aux quatre coins du pays que les aides gouvernementales, à tous les échelons, sont inadéquates et qu'ils sont souvent bien inférieurs au seuil officiel de la pauvreté du Canada. Voilà pourquoi de nombreuses personnes, qui dépendent exclusivement de prestations gouvernementales, vivent dans la pauvreté en raison de la façon dont ces prestations sont conçues.

Les données montrent que les coûts demeurent élevés pour les principales dépenses des ménages, comme l'épicerie et le logement (ministère des Finances Canada, 2024). De plus, les prix n'ont pas encore été stabilisés, car les coûts de certains besoins essentiels continuent d'augmenter considérablement. Le coût des aliments a augmenté de 8,9 % sur une base annuelle moyenne en 2022 (Statistique Canada, 2024a). Au cours de la même année, le coût du logement a augmenté de 6,9 %, celui du transport, de 10,6 %, et celui des soins de santé et des soins personnels, de 4,1 %.

En raison de cette hausse des coûts, de plus en plus de personnes vivant au Canada ont de la difficulté à joindre les deux bouts, comme en témoigne la hausse du taux de pauvreté. On nous a dit que, plutôt que de prospérer, un nombre croissant de personnes arrivent à peine à survivre. Nombreuses sont celles qui se retrouvent dans une situation de pauvreté parce qu'elles ne peuvent plus se permettre les choses dont elles ont besoin. Nous avons entendu parler de familles et de personnes qui ont recours à des services alors qu'elles n'avaient jamais eu besoin d'y recourir auparavant. On parle ici notamment de familles qui étaient autrefois à l'aise financièrement et qui se retrouvent en situation de pauvreté pour la première fois.



Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services

Il existe une vaste gamme de services, de programmes et de prestations dont l'objectif est de soutenir les personnes vivant au Canada. Les gouvernements de tous les ordres, des organismes à but non lucratif et d'autres fournisseurs de services de première ligne établissent et offrent ces services. CanaDon (2024) a signalé que 1 personne sur 5 vivant au Canada a eu recours à des services de bienfaisance pour combler des besoins essentiels en 2023. Près de 7 répondants sur 10 (69 %) ont dit que c'était la première fois qu'ils comptaient sur des organismes de bienfaisance. Cette augmentation de la demande de services et de produits offerts par le secteur à but non lucratif dépasse la capacité de ce dernier.

Dans le cadre de nos dialogues continus, nous avons appris que l'accès aux prestations et aux services est difficile et complexe. Les gens ont signalé qu'il est difficile de s'y retrouver dans les systèmes et que ceux-ci sont déconnectés, surtout d'une administration à une autre, mais aussi au sein d'une même administration et à tous les niveaux. Il arrive souvent que les personnes qui en bénéficieraient le plus, ainsi que le personnel et les bénévoles qui soutiennent les clients, connaissent mal les services et les programmes ou la façon d'accéder à ceux-ci. De plus, certains groupes, comme les groupes marginalisés, sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et d'avoir de la difficulté à accéder aux prestations et aux services auxquels ils ont droit en raison de l'iniquité systémique et du racisme.

D'un côté positif, nous avons rencontré des personnes dévouées qui accomplissent un travail novateur, tissent des liens avec des personnes ayant des besoins complexes et leur offrent leur soutien, comblant ainsi souvent les lacunes du système. Nous avons vu de nombreux exemples d'organismes qui rencontrent les gens là où ils sont et qui offrent leur soutien à un nombre de personnes plus élevé que jamais. Les organismes prenaient le temps de créer des liens, d'entretenir des relations et d'établir un lien de confiance afin que les personnes se sentent à l'aise d'accepter de l'aide et un soutien. Du point de vue négatif, nous avons également appris que les organismes à but non lucratif reçoivent rarement un financement durable à long terme ou un financement leur

permettant de combler leurs besoins opérationnels de base. Ils éprouvent donc de la difficulté à offrir un soutien holistique pour répondre à des besoins complexes tout en maintenant leurs activités quotidiennes. Ces organismes ont expliqué comment un financement stable leur permet d'entreprendre des projets à plus long terme et d'innover. Ce financement insuffisant et limité, combiné à des systèmes de soutien désuets, fait en sorte que ces organismes arrivent difficilement à répondre à la demande croissante. Il en a découlé un épuisement professionnel dans le secteur.

Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité

Les membres du Conseil ont été confrontés à un sentiment de désespoir lors de leurs conversations avec des personnes, des intervenants et d'autres parties prenantes de partout au Canada cette année. Les défis auxquels les gens ont dû faire face à la hauteur de la pandémie de COVID-19 et la situation économique qui s'en est suivie ont peut-être créé une discorde sociale et une crainte quant à la suite des choses.

Beaucoup de gens nous ont dit fonctionner dans ce qu'ils décrivent comme un « mode de survie ». Ils ont expliqué que, parce que certains de leurs besoins essentiels ne sont pas comblés et qu'ils doivent en outre composer avec des traumatismes, la consommation de substances, l'itinérance ou d'autres difficultés étroitement liées à la pauvreté, leur survie est souvent tout ce dont à quoi ils pensent. Ces conditions – vivre dans la pauvreté et en mode de survie – sont activement traumatisantes.

On nous a dit que de nombreuses personnes sont plus susceptibles de prioriser leur propre famille et leur propre communauté, et que les ponts entre les personnes et entre les communautés commencent à céder. Cette discorde sociale pourrait avoir de graves conséquences, tant pour les individus que pour la société. Elle pourrait conduire à la solitude, à l'isolement et à des problèmes de santé mentale accrus. Elle pourrait également être source de division et de discrimination. Si on ne s'en préoccupe pas, cela pourrait nuire à la société et à notre capacité d'aider les groupes marginalisés.



Les collectivités sont aux prises avec une disparité croissante des ressources et un accès limité aux soins de santé, aux services et aux possibilités. Les personnes qui vivent en situation de pauvreté depuis peu sont peut-être en état de choc et se soucient de survivre tout en tentant de s’y retrouver dans des systèmes compliqués et inconnus. Des personnes qui vivent dans la pauvreté depuis longtemps nous ont dit avoir constaté une détérioration du soutien qu’elles reçoivent.

En raison du manque de logements abordables, un plus grand nombre de personnes se tournent vers des refuges, vivent dans des campements ou dorment dans la rue. On nous a dit qu’il arrive souvent que les gens ne se sentent pas en sécurité dans les refuges et qu’il n’y a pas suffisamment d’options alternatives. Les campements de tentes sont maintenant très répandus et ne se trouvent plus seulement dans les zones urbaines où ils étaient peut-être par le passé. L’itinérance est donc plus visible.

Et, pour certains, ces problèmes se superposent à des problèmes existants qui nécessitent des solutions concrètes. Nous avons entendu de personnes Autochtones, de personnes Noirs et de personnes appartenant à d’autres groupes racisés parler de la myriade de façons dont la colonisation les affecte. Non seulement la colonisation a eu lieu au Canada, mais le Canada a soutenu des systèmes coloniaux à l’échelle internationale. Des personnes vivant au Canada pourraient avoir été touchées par le colonialisme à l’échelle internationale avant de venir au Canada. Les deux ont des ramifications sur l’établissement d’un lien de confiance entre les communautés et le gouvernement. Les pratiques néocoloniales ont une incidence sur les groupes marginalisés et minent la confiance et les liens entre les personnes en :

- fondant le dialogue et la prestation de services sur des structures coloniales;
- utilisant des approches eurocentriques;
- ignorant la nature systémique du racisme et de la discrimination.

Les personnes racisées étaient plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté en 2022 (13,0 %) que les personnes non racisées (8,7 %). Parmi les groupes racisés, le taux de pauvreté était le plus élevé chez les personnes s’identifiant comme arabes (18,7 %), chinoises (15,6 %) et noires (13,9 %). On nous a dit qu’un effort concerté pour mettre l’accent sur la décolonisation est nécessaire.

Recommandations

Tous les niveaux de gouvernements ainsi que les collectivités et les acteurs du secteur privé ont fait des investissements importants qui pourraient contribuer à réduire la pauvreté. Le Conseil reconnaît le rôle du gouvernement du Canada dans l'élaboration et le renforcement d'un ensemble de programmes et de mesures de soutien visant à renforcer le filet de sécurité sociale du Canada. Ces investissements ont réduit considérablement le taux de pauvreté global au Canada par rapport à 2015. Toutefois, bien que le taux de pauvreté au Canada soit plus faible qu'il ne l'était en 2015, il a augmenté en 2021 et en 2022 après avoir diminué pendant plusieurs années.

La convergence de multiples crises, menant à une augmentation du taux de pauvreté, donne aux gens le sentiment que les choses ne s'amélioreront pas de sitôt. Ils se sentent désespérés, démunis et dépassés par l'éventail et la nature constante des défis auxquels ils doivent faire face. De nombreuses personnes consultées ont exprimé leur frustration face au manque de coordination des efforts et ont dit juger nécessaire de moderniser les systèmes gouvernementaux désuets qui obligent les gens à compter sur des organismes de bienfaisance pour combler leurs besoins essentiels. Ces individus sont incapables de voir une façon de s'en sortir. C'est particulièrement vrai pour ceux qui vivent dans la pauvreté depuis des générations. Il y a un sentiment d'urgence et un besoin d'action transformatrice immédiate dans tout le pays.

Le gouvernement doit faire preuve de courage politique pour créer le changement. En effet, il doit jouer un rôle de facilitation pour rassembler les gens. Autrement dit, il doit affronter les forces qui perpétuent l'iniquité de la pauvreté et veiller à ce que chaque personne ait un revenu adéquat soit grâce à un emploi, soit à l'aide de prestations gouvernementales.

Comblent les besoins essentiels pour prospérer

Recommandation 1

Le Conseil a été en mesure de constater, plus particulièrement lors des discussions qu'il a eues avec des personnes en situation de pauvreté, les conséquences dévastatrices de la pauvreté. Nous recommandons que l'objectif actuel du gouvernement de réduire de 50 % la pauvreté (établi dans la *Loi sur la réduction de la pauvreté*) soit considéré comme étant un jalon vers un objectif plus ambitieux d'un Canada sans pauvreté. Compte tenu des répercussions de la pauvreté dont le Conseil a été témoin, nous recommandons au gouvernement de s'efforcer d'éradiquer la pauvreté. Pour atteindre l'objectif zéro pauvreté, il est important de prendre en compte la suffisance des prestations gouvernementales. Le fait de devoir compter sur des prestations gouvernementales à court ou à long terme ne devrait pas signifier vivre dans la pauvreté.

Le Conseil propose que le gouvernement fédéral :

- collabore avec tous les gouvernements pour instaurer un seuil de revenu de base, indexé sur le coût de la vie, qui fournirait des ressources adéquates (au-delà du seuil officiel de la pauvreté au Canada) pour que les gens puissent satisfaire à leurs besoins de base, s'épanouir et faire des choix dans la dignité;
- accroisse la sécurité du revenu en réformant progressivement les prestations actuelles pour en hausser le montant, tout en travaillant à l'atteinte d'un seuil de revenu de base. Une approche double consistant à assurer un financement adéquat des programmes de bien-être de l'État et à réduire les inégalités en ciblant des augmentations pour les groupes les plus marginalisés pourrait l'aider à atteindre cet objectif. Les améliorations spécifiques aux programmes pourraient inclure:
 - déposer un projet de loi afin de tirer parti des paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires de manière que les taux d'aide sociale de chaque administration respectent un pourcentage de la mesure du panier de consommation;
 - adopter une approche axée sur la personne, à l'égard des prestations, qui peut offrir la souplesse nécessaire pour soutenir des scénarios uniques et des transitions importantes de la vie;

- fournir un plan pour accroître l'accessibilité et la suffisance de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à ce qu'elle puisse être cumulée avec les programmes provinciaux et territoriaux et à ce qu'elle ne donne pas lieu à une récupération;
- séparer les prestations de maternité et parentales du régime d'assurance-emploi afin qu'elles ne soient pas liées à l'emploi, et augmenter le montant des prestations pour que les personnes ne vivent pas dans la pauvreté au cours de la première année de vie de leur enfant.

Recommandation 2

Pour relever les défis en matière de logement auxquels sont confrontées les personnes vivant au Canada, le gouvernement fédéral devrait :

- collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités à la conception d'un plan ciblant la réduction des besoins impérieux en matière de logement des personnes qui consacrent de 30 % à 50 % de leur revenu au logement. Ainsi, il faudrait notamment accroître l'offre de logements non liés au marché (logements gérés par le gouvernement ou par des organismes à but non lucratif) afin de répondre aux besoins de différentes collectivités et de différents types et tailles de familles. Accorder la priorité aux logements hors marché favoriserait la création de logements abordables à but non lucratif plutôt que d'immeubles d'investissement;
- instaurer et superviser la mise en œuvre, le versement et la coordination de subventions fédérales au logement :
 - dont un pourcentage tient compte des coûts de l'énergie et des services publics;
 - qui sont associées à la personne et non à l'immeuble (pouvant suivre les locataires d'un logement à un autre) et permettent ainsi aux gens de choisir leur propre logement (contrairement à un logement subventionné où les gens n'ont habituellement pas le choix de l'endroit où ils vivent).

Recommandation 3

Pour accroître la sécurité alimentaire, le gouvernement fédéral devrait :

- en soutien à l'objectif de développement durable 2 des Nations Unies (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), établir une réglementation gouvernementale des prix des aliments nutritifs. Cette réglementation pourrait viser les articles qui sont inclus dans le panier national d'aliments nutritifs qui sert à élaborer la mesure du panier de consommation;
- lors de la mise en œuvre du Programme national d'alimentation scolaire, s'assurer que celui-ci est peu restrictif, qu'il est exempt de stigmatisation, équitable et inclusif et qu'il fournit des aliments nutritifs. De plus, il faudrait envisager de promouvoir des programmes qui offrent des déjeuners et des dîners, qui prévoient des options adaptées à la culture et qui font appel aux producteurs locaux.

Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services

Recommandation 4

Pour faciliter un accès peu restrictif et équitable aux prestations et aux services, le gouvernement devrait :

- explorer des façons d'élargir la production automatique de déclarations de revenus et l'inscription automatique des personnes vivant dans la pauvreté afin que toutes les prestations et mesures de soutien offertes soient accessibles à toutes les personnes qui y sont admissibles à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale;
- financer des initiatives destinées à aider les gens à s'y retrouver dans les systèmes de prestations et de services.

Recommandation 5

Afin d'appuyer le secteur à but non lucratif qui joue un rôle vital et essentiel dans le soutien des groupes marginalisés, le gouvernement fédéral devrait se servir de son effet de levier pour :


- fournir aux organismes à but non lucratif un financement opérationnel stable et à long terme qui favorise la souplesse et l'autonomie dans la façon dont les organismes sont gérés;
- rendre obligatoire le financement qui appuie et assure des salaires et des conditions de travail justes et équitables aux employés du secteur à but non lucratif;
- réduire le fardeau administratif associé au processus de financement (demande, mise en œuvre et production de rapports), tout en veillant à mettre en place une obligation de rendre compte afin de pouvoir mesurer l'impact des investissements;
- soutenir les organismes qui favorisent l'innovation en réponse aux besoins de leurs clients et publics cibles.

Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité

Recommandation 6

Pour accroître l'équité et travailler à l'établissement de collectivités fortes, le gouvernement du Canada devrait :

- agir rapidement pour respecter les droits issus de traités et aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et veiller à ce qu'ils disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Cela comprend la mise en œuvre urgente des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*;

- 
- élaborer un plan pour lutter contre l'inégalité de la pauvreté – plus précisément, un plan pour réduire le taux de pauvreté dans les groupes marginalisés afin qu'il atteigne le taux de pauvreté moyen au Canada ou qu'il soit inférieur à celui-ci;
 - un tel plan devrait :
 - promouvoir et accroître l'équité dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques;
 - réduire la stigmatisation entourant la pauvreté, notamment en aidant chacun à considérer les personnes comme des êtres humains et des personnes égales et essentielles, peu importe leur revenu ou leur condition sociale;
 - expliquer comment les mesures actuelles de réduction de la pauvreté seraient adaptées pour répondre précisément aux besoins des populations les plus marginalisées;
 - établir des objectifs clairs en matière d'équité, à atteindre au plus tard en 2030;
 - inclure des mécanismes de responsabilisation et d'évaluation pour surveiller la mise en œuvre du plan.
 - les activités rattachées au plan pourraient consister notamment à :
 - concevoir une formation obligatoire pour tous les fournisseurs de services du gouvernement fédéral de première ligne, notamment une formation sur la prestation de services tenant compte des traumatismes et une formation sur l'équité et la lutte contre le racisme;
 - supprimer le racisme et la discrimination des décisions relatives à la protection de la jeunesse. Il faut trouver des solutions à la pauvreté plutôt que d'utiliser le système de protection de la jeunesse comme solution indirecte à la pauvreté (retirer de leur famille les enfants qui vivent dans la pauvreté, ce qui a comme effets secondaires des bouleversements culturels, linguistiques, familiaux et émotionnels);
 - veiller à ce que les nouveaux arrivants aient un accès adéquat et équitable à des prestations;
 - mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et les jeunes, y compris les familles qui prennent soin d'enfants en situation de handicap.



CHAPITRE 1

PRÉPARER LE TERRAIN

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et la création du Conseil consultatif national sur la pauvreté

En 2018, le gouvernement du Canada a lancé *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Cette stratégie définit une vision et prépare le terrain pour les prochains investissements du gouvernement visant à réduire la pauvreté. Comme fondement, il s'agissait :

- d'instaurer une mesure officielle de la pauvreté, le seuil officiel de la pauvreté au Canada, qui s'appuie sur la Mesure du panier de consommation;
- de fixer des objectifs concrets de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015. En 2015, le taux de pauvreté était de 14,5 %, ce qui représente plus de 5 millions de Canadiens vivant dans la pauvreté;
- de créer un Conseil consultatif national sur la pauvreté (établi en 2019) pour :
 - conseiller le gouvernement sur la question de la réduction de la pauvreté;
 - rendre compte publiquement des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs chaque année;
 - favoriser un dialogue national sur la réduction de la pauvreté;
- d'édicter la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, qui établit les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada, et crée le Conseil en droit.

Progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté au Canada

Objectifs de réduction de la pauvreté

Chaque année, nous rendons compte des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015.

Mesure de la pauvreté

Le niveau de revenu d'une personne ou d'une famille et sa situation de pauvreté sont deux choses différentes. Or, le revenu est souvent utilisé comme méthode de mesure de la pauvreté. La *Loi sur la réduction de la pauvreté* (2019) a établi le seuil officiel de la pauvreté au Canada en se basant sur la mesure du panier de consommation (MPC).

Mesure du panier de consommation

La MPC établit les seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier qui comprend certains biens et services représentant un niveau de vie de base modeste. Elle inclut le coût des aliments, des vêtements et des chaussures, du logement, du transport et d'autres articles pour une famille type. La MPC actuelle établit les seuils de pauvreté de 53 régions géographiques dans les provinces et de 13 régions dans les territoires. Ces seuils peuvent être ajustés selon la taille des familles. Lorsque le revenu disponible d'une personne ou d'une famille est inférieur à ce seuil, compte tenu de la taille de sa famille dans une région donnée, on estime qu'elle vit dans la pauvreté.

La MPC actuelle utilise une base de 2018. En juin 2023, Statistique Canada a lancé le troisième examen exhaustif de la MPC. L'examen sera terminé en 2025 et donnera lieu à une nouvelle base pour 2023 qui assurera l'exactitude continue de la mesure (Devin et coll., 2023).

La mesure du panier de consommation du Nord (MPC-N) pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut utilise une méthodologie semblable à celle de la MPC pour les provinces. Elle tient toutefois compte des rajustements qui doivent être effectués pour refléter le mode de vie dans ces territoires.

Les statistiques de la MPC ne sont pas produites pour certaines populations à l'égard desquelles on ne recueille aucune donnée ou encore que peu de données. Par exemple, les statistiques de la MPC ne sont pas produites pour les membres des Premières Nations vivant dans les réserves, les personnes vivant en établissement, les personnes de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes ayant le statut de réfugié, les demandeurs d'asile et les personnes en situation d'itinérance.

Enquête canadienne sur le revenu

Les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) servent à estimer les taux de pauvreté sur le fondement du seuil officiel de la pauvreté au Canada. L'ECR est une enquête annuelle qui accuse un décalage d'environ 16 mois entre la fin de l'année de référence et la date de publication des résultats. Les statistiques les plus récentes proviennent de l'ECR de 2022, dont les résultats ont été publiés le 26 avril 2024.

La pauvreté au Canada, 2022

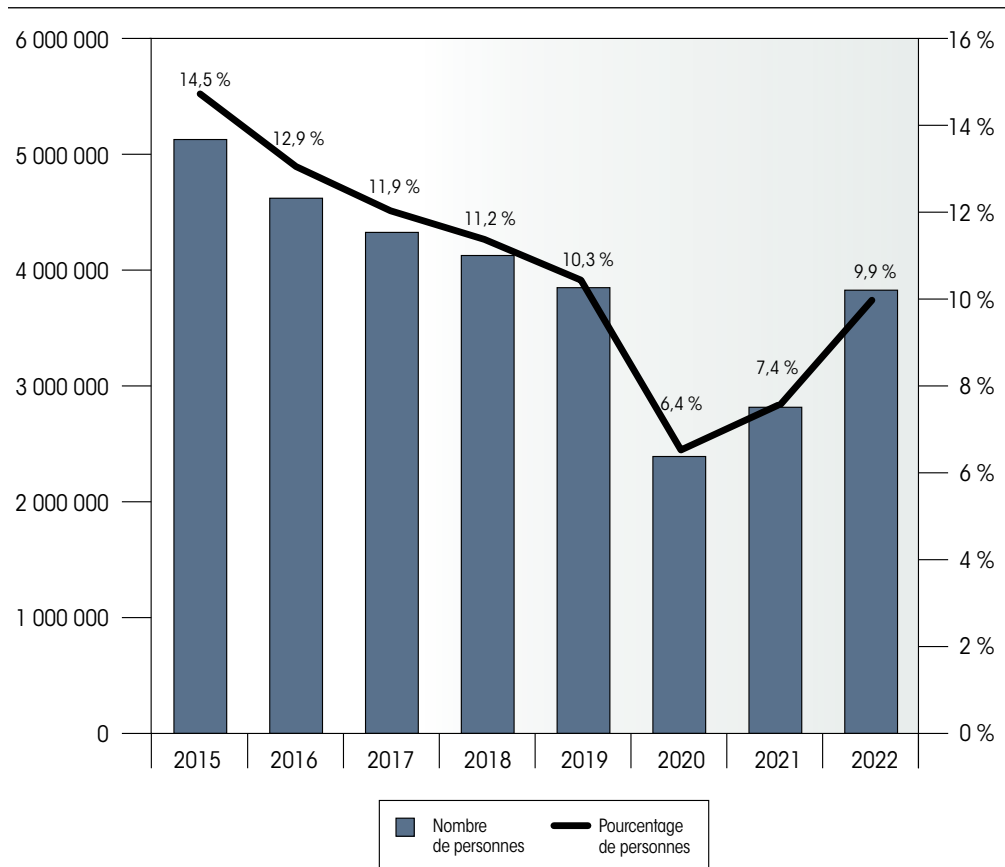
En 2022, selon le seuil officiel de la pauvreté du Canada, le taux de pauvreté s'établissait à 9,9 %, et environ 3,8 millions de personnes vivant au Canada étaient en situation de pauvreté (Statistique Canada, 2024f). Cela représente une réduction de 32 % du taux de pauvreté par rapport à 2015 (14,5 %) et environ 1,3 million de personnes de moins vivant dans la pauvreté au Canada. Le gouvernement du Canada a atteint son premier objectif de réduction de la pauvreté (20 % d'ici 2020 par rapport à 2015).

Bien que la pauvreté ait diminué depuis 2015, le taux de pauvreté a augmenté pour une deuxième année consécutive en 2022. Il a en effet augmenté de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2021 et de 3,5 points de pourcentage par rapport à 2020. Cela représente 1,4 million de personnes de plus qui vivent dans la pauvreté au Canada en 2022 par rapport à 2020. Si cette tendance se maintient, non seulement le gouvernement

ne parviendra pas à atteindre son objectif de réduction de 50 % de la pauvreté pour 2030 par rapport à 2015, mais il pourrait aussi revenir en deçà de son objectif de réduction de 20 % pour 2020.

Les taux élevés de pauvreté parmi les groupes marginalisés témoignent d'une inégalité persistante dans tout le pays. Plus particulièrement, les personnes racisées étaient plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté en 2022 (13,0 %) que les personnes non racisées (8,7 %). Nous fournissons de plus amples informations sur la pauvreté chez les groupes marginalisés au chapitre 4.

GRAPHIQUE 1 Nombre et pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté au Canada selon la mesure du panier de consommation (MPC) de 2015 à 2022



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

Remarque : Le pourcentage et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Canada excluent les territoires.

Pauvreté dans les provinces

Le taux de pauvreté varie selon la province. Il a augmenté dans toutes les provinces entre 2021 et 2022. Cela dit, il demeure inférieur au niveau de 2015 dans toutes les provinces, sauf l'Alberta.

TABLEAU 1 Taux de pauvreté par province, 2015, 2021 et 2022

Provinces	2015	2021	2022
Terre-Neuve-et-Labrador	13,0 %	8,1 %	9,8 %
Île-du-Prince-Édouard	15,7 %	7,4 %	9,8 %
Nouvelle-Écosse	16,8 %	8,6 %	13,1 %
Nouveau-Brunswick	16,2 %	6,7 %	10,9 %
Québec	13,5 %	5,2 %	6,6 %
Ontario	15,1 %	7,7 %	10,9 %
Manitoba	14,1 %	8,8 %	11,5 %
Saskatchewan	12,2 %	9,1 %	11,1 %
Alberta	9,4 %	7,8 %	9,7 %
Colombie-Britannique	18,6 %	8,8 %	11,6 %

Pauvreté dans les territoires

Le taux de pauvreté dans l'ensemble du Canada (fondé sur la MPC) exclut le taux de pauvreté (fondé sur la MPC-N) dans les territoires. Selon la MPC-N, le taux de pauvreté dans les territoires pour 2022 était de 24,2 %, une augmentation par rapport à 20,2 % en 2021 (Statistique Canada, 2024I).

Au Yukon, le taux de pauvreté de 2022 était de 12,9 % (environ 5 200 personnes), en hausse par rapport à 7,7 % en 2021. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux de pauvreté est passé de 15 % en 2021 à 17,1 % (environ 7 300 personnes) en 2022. Au Nunavut, le taux de pauvreté de 2022 était de 44,5 % (environ 16 700 personnes), comparativement à 39,7 % en 2021.

Il convient de noter que les taux officiels de pauvreté au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont plus élevés que le taux de pauvreté dans l'ensemble du Canada. Les taux de pauvreté élevés dans les territoires correspondent à ce que nous avons entendu au sujet de l'augmentation du coût de la vie dans les territoires et du racisme continu en raison duquel les peuples Autochtones sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Indicateurs de pauvreté

À lui seul, le revenu ne parvient pas à saisir toute l'expérience qu'est celle de vivre en situation de pauvreté. *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* (Emploi et Développement social Canada, 2018) a créé un tableau de bord de 12 indicateurs liés à la pauvreté. Même s'il n'est pas complet, ce tableau de bord permet toutefois de suivre les progrès dans plusieurs dimensions de la pauvreté. Les descriptions et les statistiques les plus récentes pour chaque indicateur sont affichées dans le [Carrefour des dimensions de la pauvreté](#) (Statistique Canada, 2024g). Statistique Canada publie et tient à jour le Carrefour et assure le suivi de ces indicateurs. Le gouvernement du Canada travaille également à l'élaboration conjointe d'indicateurs autochtones de la pauvreté et du bien-être fondés sur les distinctions.

Plusieurs des indicateurs se sont aggravés depuis 2015 (ou leur première année de mesure depuis le début du suivi dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté). Ces tendances sont préoccupantes et on les observe à l'égard des indicateurs suivants :

- insécurité alimentaire (16,9 % des répondants ont dit vivre une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022, comparativement à 11,6 % en 2018, la première année de mesure de ces données);
- besoins insatisfaits en matière de santé (9,2 % des personnes ont fait état de besoins insatisfaits en matière de santé en 2022 comparativement à 5,1 % en 2018, leur première année de mesure de ces données);
- littératie et numératie (les faibles taux de littératie sont passés de 10,7 % en 2015 à 18,1 % en 2022; les faibles taux de numératie sont passés de 14,4 % en 2015 à 21,6 % en 2022);

- écart moyen de la pauvreté (est passé à 32,4 % en 2022 par rapport à 31,8 % en 2015);
- taux d'entrée des personnes à faible revenu (sont passés de 3,9 % entre 2015 et 2016 à 5,5 % entre 2020 et 2021).

De plus, plusieurs indicateurs ont suivi une tendance similaire à celle du taux de pauvreté. Malgré quelques améliorations notées au cours des dernières années, les indicateurs suivants se sont rapprochés de leur base de référence en 2015 (ou leur première année de mesure depuis le début du suivi dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté) :

- pauvreté économique extrême (a diminué de 7,4 % en 2015 à 5,0 % en 2022);
- faible revenu relatif (a diminué de 14,3 % en 2015 à 11,9 % en 2022);
- 40 % inférieurs de la répartition du revenu (a augmenté de 20,2 % en 2015 à 21,1 % en 2022);
- taux de sortie d'une situation de faible revenu (a augmenté de 27,6 % entre 2015 et 2016 à 29,1 % entre 2020 et 2021).

Le point sur les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté

La réduction de la pauvreté est complexe et nécessite une approche qui implique l'ensemble de la société faisant appel, entre autres, aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, aux employeurs, aux organismes à but non lucratif et communautaires et aux particuliers. Les investissements et les programmes du gouvernement fédéral interagissent avec les prestations et les programmes provinciaux et territoriaux qui, à leur tour, interagissent avec les programmes et services locaux. Toutefois, le gouvernement fédéral est responsable des cibles établies dans Une chance pour tous et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a adopté une série de mesures et pris un éventail d'engagements visant à réduire la pauvreté, incluant :

- l'Allocation canadienne pour enfants;
- un complément au Supplément de revenu garanti;
- des investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- l'élargissement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- des investissements dans le logement;
- la création de nouvelles possibilités d'emploi et de formation pour les travailleurs;
- l'établissement d'un salaire minimum fédéral de 15 \$ au profit des travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale;
- l'instauration du Régime canadien de soins dentaires et du Régime national d'assurance-médicaments;
- le lancement d'un programme national d'alimentation scolaire;
- l'instauration de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Ces investissements ont contribué (ou visent à contribuer) à la réduction du taux de pauvreté au Canada. De plus, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) offerte pendant la pandémie de COVID-19 a contribué davantage à réduire considérablement le taux de pauvreté global en 2020. Toutefois, le taux de pauvreté a récemment augmenté, une hausse ayant été constatée tant en 2021 qu'en 2022.

Certaines difficultés persistent dans l'approche du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. Les investissements peuvent contribuer à accroître la sécurité financière des personnes vivant au Canada, soit en fournissant un revenu supplémentaire directement aux familles et aux particuliers, soit en réduisant le coût des biens et services nécessaires. Toutefois, ces investissements ne suffisent pas à sortir complètement les gens de la pauvreté, comme en témoigne la hausse récente du taux de pauvreté. En outre, en raison de la manière dont il verse des prestations et fournit des services, le gouvernement n'atteint pas nécessairement tous les groupes les plus marginalisés. Ces derniers sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et ont tendance à appartenir à des populations qui sont les plus difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022a).

Si ces difficultés systémiques ne sont pas surmontées, les mesures de réduction de la pauvreté pourraient ne pas être suffisamment efficaces pour atteindre les objectifs du gouvernement fédéral.

Dialogue continu

Pour éclairer son travail et le contenu du présent rapport, en 2024, le Conseil a combiné des rencontres en personne dans 4 régions au Canada et 5 séances virtuelles.

Il a rencontré des personnes et des groupes sur place à Calgary (Alberta), Halifax et Truro (Nouvelle-Écosse), St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) et Whitehorse (Yukon).

Les séances thématiques virtuelles étaient axées sur :

- la complexité et les différentes couches de la pauvreté;
- le logement, la sécurité alimentaire et le coût de la vie;
- les efforts pour habiliter les groupes les plus marginalisés;
- la hausse de la pauvreté au Canada.

L'annexe A présente une liste des organismes qui ont participé à ces séances.

Les activités menées cette année s'ajoutent à celles que le Conseil a entreprises depuis sa création, notamment 47 séances de mobilisation virtuelles au cours des 4 dernières années et des visites en personne dans les villes suivantes :

- Alberta (Edmonton);
- Colombie-Britannique (Abbotsford, New Westminster, Surrey et Vancouver);
- Manitoba (Winnipeg);
- Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife);
- Ontario (Ottawa et Toronto);
- Québec (Montréal, Huntington et Salaberry-de-Valleyfield);
- Saskatchewan (Prince Albert, Regina et Saskatoon).

Nous nous y prenons ainsi dans le but de joindre le plus de gens possible. Il est important pour nous de rencontrer des personnes ayant un vécu expérientiel, en personne et là où elles se trouvent. Dans nos rapports, nous voulons parler des expériences dont elles choisissent de nous faire part. Cette année encore, ce fut un privilège de parler aux personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, aux intervenants, aux fournisseurs de services, au personnel du secteur à but non lucratif, aux experts dans leurs domaines et autres parties prenantes. Les idées reproduites dans les sections « ce que nous avons entendu » du présent rapport sont celles de personnes et d'organismes qui font face à la pauvreté, directement ou indirectement, au jour le jour.

Tout au long du dialogue tenu cette année, les thèmes dominants que nous avons entendus étaient les suivants :

- les difficultés qu'éprouvent les gens à composer avec le coût de la vie élevé;
- le changement dans les liens sociaux;
- les défis auxquels doivent faire face les fournisseurs de services pour répondre aux exigences d'une pauvreté croissante.

Le présent rapport résume l'information recueillie dans le cadre du dialogue continu que tient le Conseil avec les personnes vivant au Canada. Il présente également une analyse des principaux thèmes qui ressortent de ces conversations et des recommandations aux fins d'examen par le gouvernement fédéral dans la lutte contre la pauvreté partout au pays.



CHAPITRE

2

COMBLER LES BESOINS ESSENTIELS POUR PROSPÉRER

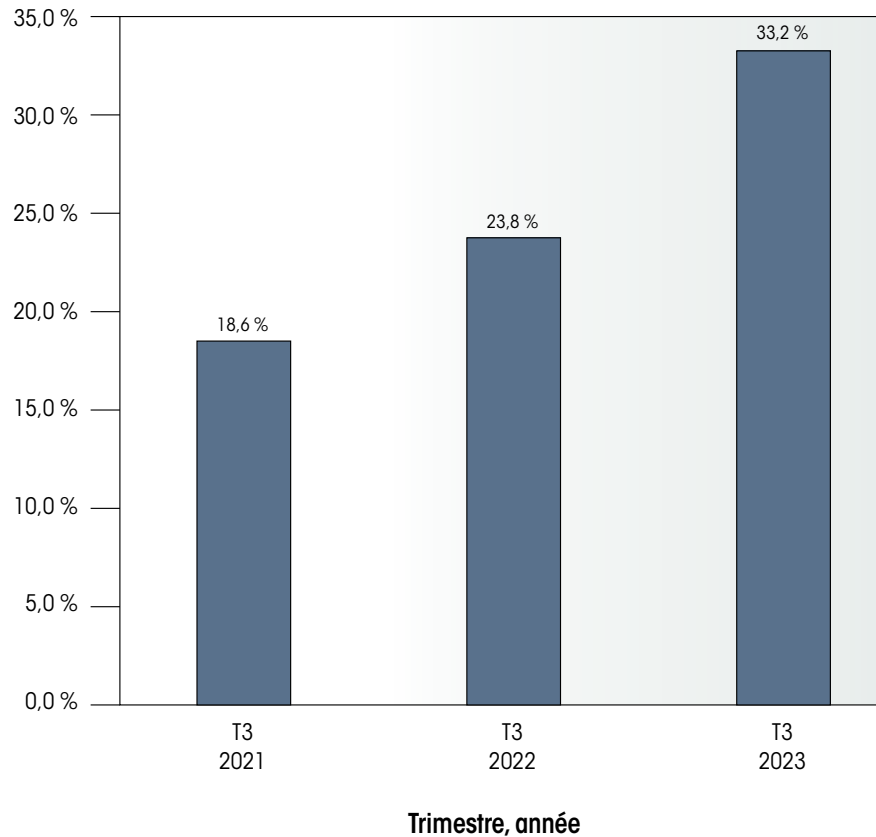
Contexte stratégique

Aperçu et données

Les personnes qui vivent au Canada font face à des défis financiers de taille. Cela s'explique en grande partie par le fait que les principales dépenses des ménages, comme l'épicerie et le logement, demeurent élevées (ministère des Finances Canada, 2024). De plus, les prix n'ont pas encore été stabilisés, comme en témoigne l'augmentation considérable et continue du coût de certains besoins essentiels. Le coût des aliments a augmenté de 8,9 % sur une base annuelle moyenne en 2022 (Statistique Canada, 2024a). Au cours de la même année, le coût du logement a augmenté de 6,9 %, celui du transport, de 10,6 %, et celui des soins de santé et des soins personnels, de 4,1 %.

À mesure que les coûts augmentent, de plus en plus de personnes vivant au Canada ont de la difficulté à joindre les deux bouts. On nous a dit que, plutôt que de prospérer, les gens survivent à peine. Selon l'Enquête sociale canadienne, la proportion de personnes âgées de 15 ans et plus vivant au Canada qui ont trouvé difficile ou très difficile pour le ménage de répondre financièrement à leurs besoins a augmenté entre le troisième trimestre de 2021 (18,6 %) et le troisième trimestre de 2022 (23,8 %) (Statistique Canada, 2024d). En 2023, ce pourcentage a bondi à 33,2 % (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 **Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus vivant au Canada qui ont trouvé difficile ou très difficile de répondre financièrement à leurs besoins au troisième trimestre de 2021, 2022 et 2023**



Source : Statistique Canada, Enquête sociale canadienne, Tableau 45-10-0087-01 Difficulté à répondre à ses besoins financiers, selon le genre et certains autres caractéristiques sociodémographiques.

Le coût de la vie augmente plus rapidement que les salaires, ce qui exerce une pression sur les prestations gouvernementales qui, par elles seules, ne suffisent pas à sortir les gens de la pauvreté. Cela a contribué à une hausse du taux de pauvreté pour une deuxième année consécutive (de 6,4 % en 2020 à 9,9 % en 2022). Les prix à la consommation ont augmenté plus rapidement que les salaires horaires moyens d'une année à l'autre d'octobre 2021 à avril 2022, ce qui signifie que le pouvoir d'achat

des Canadiens a diminué. Les plus récentes données montrent que, de juillet 2021 à juillet 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 7,6 %, tandis que les salaires horaires moyens ont augmenté de 5,2 % (Statistique Canada, 2022b).

Le pourcentage de personnes au Canada vivant dans une pauvreté économique extrême (revenu disponible inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté au Canada) a également augmenté pour la deuxième année consécutive, passant de 3,0 % en 2020 à 5,0 % en 2022 (Statistique Canada, 2024g).

Le logement, la nourriture et le transport représentent tous des coûts considérables qui ne cessent d'augmenter. En conséquence, certaines personnes n'ont plus les moyens de se les payer et se privent de l'un, de plusieurs ou de tous ceux-ci. Or, ces biens et services servent à combler des besoins essentiels. Les personnes qui en sont privées, plus particulièrement les enfants, risquent d'en subir de graves conséquences sur le plan de la santé physique et mentale et du bien-être. Cela peut avoir une incidence aussi sur leur capacité de participer à la société et mener à l'exclusion sociale.

Les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les mesures de soutien visant à répondre aux besoins des gens, n'ont pas été suffisants pendant cette période économique difficile. La hausse du taux de pauvreté en est la preuve. Les difficultés économiques actuelles ne touchent pas seulement les personnes ayant vécu ou vivant dans la pauvreté, bien qu'elles soient plus susceptibles de devoir faire face à des difficultés. De nombreuses personnes vivant au-dessus du seuil de la pauvreté éprouvent également de la difficulté à assumer le coût plus élevé des biens, surtout si leurs revenus sont restés les mêmes.

En 2023, pour les ménages aux revenus plus faibles, les augmentations du coût de la vie – surtout en ce qui concerne le transport et le logement – ont dépassé les hausses de revenu. Cela a nui non seulement à la capacité des gens de répondre à leurs besoins immédiats, mais aussi à leur capacité d'épargner pour l'avenir. Ainsi, une hausse de 12,6 % de l'épargne nette a été constatée chez les ménages du quintile de revenu le plus élevé, alors que l'épargne nette des ménages du quintile le plus faible a diminué de 7 % en 2023 par rapport à l'année précédente (Statistique Canada, 2024e).



La situation actuelle entraîne différents types de pauvreté ou de privation de ressources. En raison du coût élevé des besoins essentiels, il ne reste peu ou pas d'argent pour les dépenses discrétionnaires. Selon les données du recensement de 2021, environ 5,6 % des ménages au Canada étaient en situation de pauvreté énergétique (ils consacraient 10 % ou plus de leur revenu après impôt aux factures d'énergie) (Dionne-Laforest et coll., 2024). Les taux des ménages en situation de pauvreté énergétique étaient plus élevés dans les provinces de l'Atlantique, où ils se situaient entre 10,7 % et 13,7 %.

Parmi les 67 collectivités du Canada qui ont participé à des dénombrements ponctuels¹ coordonnés à l'échelle nationale, tant en 2018 que de 2020 à 2022, le nombre de personnes en situation d'itinérance a augmenté de 20 % (Infrastructure Canada, 2024a). De plus, Infrastructure Canada a signalé une augmentation de 23,4 % du recours aux refuges d'urgence en 2022 par rapport à 2021 (Infrastructure Canada, 2024b).

Il est particulièrement important de répondre aux besoins essentiels des enfants et des jeunes, car le fait de vivre dans la pauvreté en tant qu'enfant peut entraîner des répercussions se faisant sentir tout au long de la vie d'une personne. Les interventions précoces pour les familles peuvent contribuer à répondre aux besoins des enfants et des jeunes avant qu'ils ne se retrouvent en situation de pauvreté.

Le gouvernement fédéral effectue des investissements continus pour aider les gens à faire face à ces coûts. Toutefois, les transferts gouvernementaux aux particuliers et aux familles ont diminué pour une deuxième année consécutive en 2022. Au cours de cette année-là, le gouvernement a mis fin à toutes les prestations liées à la pandémie et a éliminé les modifications qui avaient été apportées au régime d'assurance-emploi (Statistique Canada, 2024f). Ces changements ont entraîné une baisse des transferts gouvernementaux médians, qui se sont établis à 14 200 \$ en 2021 et à 10 100 \$ en 2022 après avoir atteint un sommet historique de 18 100 \$ en 2020 (indexés sur l'inflation). En raison de cette baisse, combinée à une variation relativement nulle du revenu du marché, le revenu médian après impôt des familles et des personnes seules est passé de 73 000 \$ en 2021 à 70 500 \$ en 2022 (Statistique Canada, 2024f).

¹ L'énumération du dénombrement ponctuel est une estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance dans une zone géographique déterminée au cours d'une seule nuit. Elle précise également l'endroit où elles ont passé la nuit : dans des refuges, des logements de transition ou des lieux extérieurs.

En 2022, environ 6,4 millions de personnes vivant au Canada (16,9 %) vivaient dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (Statistique Canada, 2024h). Il s'agit d'une hausse par rapport aux 4,8 millions de personnes (12,9 %) en 2021. Parmi les personnes les plus à risque, mentionnons les membres de familles monoparentales dirigées par une femme (36,5 %), la population noire (31,9 %), les personnes Autochtones vivant hors réserve (28,6 %) et les personnes non âgées vivant seules (25 %). Le taux d'insécurité alimentaire était également élevé chez les enfants (âgés de 17 ans et moins), à 21,0 %. Les taux d'insécurité alimentaire modérée et grave chez les autres groupes figurent dans le tableau 2.

TABLEAU 2 Taux d'insécurité alimentaire modéré ou grave selon certains groupes démographiques, 2022

Groupe démographique	Taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave
Dans l'ensemble*	16,9 %
Enfants (âgés de 17 ans et moins)	21,0 %
Personnes âgées (65 ans et plus)	8,0 %
Personnes non âgées vivant seules (moins de 65 ans)	25,0 %
Personnes vivant dans des familles monoparentales	34,0 %
Personnes vivant dans des familles monoparentales dirigées par un homme	23,2 %
Personnes vivant dans des familles monoparentales dirigées par une femme	36,5 %
Immigrants** (15 ans et plus)	17,2 %
Immigrants récents** (10 ans et moins) de 15 ans et plus	21,2 %
Immigrants très récents** (5 ans et moins) de 15 ans et plus	19,3 %
Autochtones vivant hors réserve (15 ans et plus)	28,6 %
Personnes racisées***	20,7 %
Chinois	13,4 %
Noirs	31,9 %
Latino-Américains	23,5 %
Philippins	20,6 %
Arabes	18,3 %



Groupe démographique	Taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave
Asiatiques du Sud	17,6 %
Asiatiques du Sud-Est	16,6 %*
Autres personnes** racisées***	26,8 %
Ni une personne racisée*** ni un Autochtone	14,7 %

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 13-10-0835-01, Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques; tableau 13-10-0834-01, Insécurité alimentaire selon le type de famille économique.

Remarques :

*Les taux d'insécurité alimentaire estimatifs qui figurent dans ce tableau ne comprennent que les données des provinces canadiennes.

**Désignés par Statistique Canada comme étant des personnes qui sont ou ont été des immigrantes reçues au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui vivent au Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui demandent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent ici avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

***Statistique Canada désigne ces personnes comme appartenant à une minorité visible.

*Statistique Canada précise que ces données doivent être utilisées avec prudence.

**Parmi les autres personnes racisées, mentionnons les groupes racisés autres que les Noirs, les Chinois, les Latino-Américains, les Philippins, les Arabes, les Asiatiques du Sud ou les Asiatiques du Sud-Est, ainsi que les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe racisé.

Bien qu'il n'y ait pas de répartition plus détaillée pour les territoires, 36,4 % des personnes vivant dans les territoires vivaient dans un ménage ayant connu une certaine forme d'insécurité alimentaire (marginale, modérée ou grave) (Statistique Canada, 2024I).

Alors que la pauvreté et la privation matérielle augmentent, de plus en plus de gens ont recours à des services, comme des banques alimentaires, ou s'endettent pour joindre les deux bouts. Dans le rapport Bilan-Faim 2023, Banques alimentaires Canada a signalé que le recours aux banques alimentaires a augmenté de 32 % entre mars 2022 et mars 2023 (Banques alimentaires Canada, 2023). Au printemps 2022, Statistique Canada a mené une enquête sur le portrait de la société canadienne. Parmi les répondants, 27 % ont dit avoir dû emprunter de l'argent à des amis ou à des parents, contracter d'autres dettes ou utiliser le crédit pour couvrir leurs dépenses quotidiennes au cours des 6 mois précédant l'enquête (Statistique Canada, 2022a).

Ce que nous avons entendu dans les dialogues continus

Le reste du présent chapitre témoigne de ce que le Conseil a entendu de la part des personnes qui ont partagé leur expertise, leurs expériences et leurs opinions. Les réflexions exprimées ne reflètent pas nécessairement nos opinions en tant que Conseil ni les données ou recherches publiées.

Thèmes principaux

La hausse du coût de la vie pousse plus de gens vers la pauvreté

Beaucoup de gens se retrouvent maintenant en situation de pauvreté à cause du coût élevé des biens et services dont ils ont besoin. Nous avons entendu parler de plus de familles et de personnes qui accèdent aux services, dont beaucoup pour la première fois. On parle ici notamment de familles qui étaient autrefois à l'aise financièrement et qui se retrouvent en situation de pauvreté pour la première fois. Une plus grande partie de la population vit de plus en plus en situation de surendettement, à mesure que les gens s'endettent davantage pour se payer des produits de première nécessité et acquitter des factures. Des personnes qui n'ont jamais vécu dans la pauvreté, mais qui vivent maintenant dans des refuges ou des campements, ont dit être stupéfaites de la façon dont elles se sont retrouvées dans cette position.

« N'importe qui peut se retrouver dans une situation de pauvreté. »

Nombreuses sont celles qui occupent plusieurs emplois pour rester à flot, alors que d'autres réduisent leurs coûts :

- en retardant le moment de s'installer dans leur propre logement;
- en emménageant dans un logement surpeuplé et inadéquat;
- en réduisant leurs loisirs;
- en réduisant leur consommation de nourriture;

« On ne devrait pas avoir à choisir entre mettre un toit au-dessus de sa tête et de celle de son enfant ou nourrir son enfant. »

- en modifiant leur alimentation par l'achat d'aliments moins sains et peu coûteux;
- en choisissant entre le chauffage et d'autres produits de première nécessité comme l'épicerie.

« J'avais tout jusqu'à ce que je ne l'aie plus. »

On nous a dit que certaines personnes qui se sont retrouvées récemment en situation de pauvreté hésitent souvent à demander de l'aide pour de nombreuses raisons :

- elles pourraient ne pas recourir aux banques alimentaires ou aux services d'un refuge en raison d'une stigmatisation perçue;
- les services ne sont pas toujours offerts dans la dignité ou dans un espace sécuritaire qui tient compte des traumatismes;
- la société tend à encourager les personnes à épuiser toutes les autres options avant de tendre la main ou s'attend à ce qu'elles le fassent;
- elles craignent de devoir subir des conséquences lorsqu'elles demandent de l'aide, notamment une intervention et la prise en charge d'enfants par les services sociaux;

« Je ne connaissais pas l'existence des refuges pour femmes et des programmes alimentaires parce que je ne pensais pas en avoir besoin. »

- de nombreuses personnes qui se retrouvent depuis peu en situation de pauvreté ne savent peut-être pas quels services sont offerts parce qu'elles n'ont jamais cru qu'elles auraient besoin d'y recourir.

Cette situation peut mener à l'isolement et au désespoir chez les personnes qui ont besoin d'aide et qui n'ont jamais été connectées à des services auparavant.

Les salaires et les prestations ne suivent pas le rythme du coût de la vie

Nous avons entendu parler du besoin urgent de hausser à la fois le salaire minimum et les taux d'aide sociale afin de réduire la pauvreté et d'accroître la dignité. Des gens nous ont dit que, parce que les salaires n'ont pas suivi le rythme de l'inflation, même les personnes qui travaillent à temps plein, ou qui occupent plusieurs emplois, vivent dans la pauvreté. Les gens ont parlé d'un décalage entre le salaire suffisant et le salaire réel. Dans de nombreuses régions, ce décalage pourrait être causé par le coût de la vie élevé et la présence de secteurs où le travail est majoritairement moins bien rémunéré. De nombreux participants ont dit estimer que les employeurs ont la responsabilité de verser à leurs employés un salaire équitable et suffisant.

On nous a dit aux quatre coins du pays que les aides gouvernementales à tous les échelons sont inadéquates et qu'elles sont souvent bien inférieures au seuil officiel de la pauvreté du Canada. Pour cette raison, de nombreuses personnes qui dépendent exclusivement de prestations gouvernementales vivent dans la pauvreté en raison de la façon dont ces prestations sont conçues. Elles ont dit qu'elles n'avaient souvent plus rien pour se nourrir ou pour quoi que ce soit d'autre après avoir payé le loyer et les services publics. L'aide sociale se situe bien en deçà du seuil de pauvreté dans toutes les administrations, et la récupération du revenu d'emploi peut réduire les incitatifs à travailler.

Chez les personnes en situation de handicap, le taux de pauvreté est élevé en raison de la différence entre les prestations et le coût réel de la vie avec une incapacité. Pour les nouveaux parents, les prestations d'assurance-emploi pendant le congé de maternité et le congé parental entraînent des baisses importantes de revenu à un moment où les coûts sont élevés. Bien que l'aide sociale soit une responsabilité provinciale et territoriale,

« Pendant la pandémie de COVID-19, ils ont jugé que tout le monde avait besoin de 2 000 \$ par mois pour vivre, et c'était en 2020. On est maintenant en 2024, et on n'obtient pas ça. »

« Vous me dites de faire quelque chose de ma vie, mais vous me rendez la vie difficile. »

de nombreuses personnes nous ont dit que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de facilitateur et ainsi veiller à ce que les prestations s'imbriquent les unes aux autres de manière à permettre aux gens de franchir le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Comblers les besoins essentiels pour prospérer

Cette année, nous avons beaucoup entendu parler du coût des biens et des services et de la nécessité de veiller à ce que chacun ait accès à ce dont il a besoin pour mener une vie saine. Ceci inclus l'accès à des ressources, à des moyens, à des choix et au pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir un niveau de vie de base et pour faciliter l'intégration et la participation à la société. Parmi ces besoins figurent des éléments tangibles comme le logement, le transport et l'alimentation, ainsi que l'accès à des services comme les soins de santé (y compris les soins de santé mentale). Y figurent également des éléments intangibles, comme le sentiment d'identité, d'inclusion et de dignité.

« Le logement suscite une crise massive en ce moment. »

LOGEMENT

L'augmentation des coûts et les défis liés à l'accès à un logement sûr, de grande qualité et abordable constituent une préoccupation majeure chez les

personnes ayant un vécu expérientiel dans la pauvreté, les fournisseurs de services, les organismes de défense et les organismes à but non lucratif. À chaque séance, les parties prenantes ont mentionné que l'insécurité en matière de logement était l'un des plus grands défis auxquels doivent faire face les gens partout au pays, peu importe leur revenu.

Un logement stable et de grande qualité est nécessaire. Sans un logement stable, les personnes que nous avons rencontrées ont dit qu'il serait impossible de se sentir en sécurité et de sortir de la pauvreté. La stabilité du logement est la mesure dans laquelle l'accès habituel d'une personne à un logement de qualité raisonnable est assuré. Le logement est nécessaire à la santé, à la santé mentale, au bien-être, à la réussite scolaire et à l'obtention d'un emploi. Le logement stable et supervisé joue également un rôle important dans le rétablissement après un traumatisme et une consommation de substances, facilite l'inclusion sociale et améliore le bien-être.

Il devient de plus en plus difficile d'accéder à un logement, tous secteurs de revenu confondus. Le coût du logement augmente rapidement, et le manque de logements sûrs et abordables limite la capacité des gens à trouver un endroit où vivre et encore plus celle de trouver un endroit sûr. Les villes et les quartiers qui étaient auparavant abordables ne le sont plus. Le manque de logements abordables contribue à l'engorgement dans l'ensemble du système. Plus précisément, on nous a raconté que la hausse des taux d'intérêt et des coûts de logement écarte les personnes qui souhaitent devenir propriétaires d'une maison de l'accession à la propriété et les pousse vers le marché locatif. Il en découle une demande accrue sur le marché locatif et un accès réduit à des logements locatifs abordables. Les gens se tournent alors vers des logements instables, l'itinérance et les refuges. Le manque de logements abordables empêche les gens de sortir des refuges pour emménager dans un logement.

Les logements de transition et de soutien pour les personnes qui quittent l'itinérance et le système de refuges, en particulier celles qui ont des besoins complexes, sont limités ou insuffisants. Il est donc plus probable que les personnes restent dans les refuges plus longtemps ou réintègrent le système de refuges après leur départ. Les refuges ne peuvent pas répondre à la demande croissante. Même les refuges élargis sont encore pleins. Dans l'ensemble des administrations, des gens ont raconté des histoires de refuges qui ont dû refuser des personnes faute d'espace.

Nous avons également entendu parler du besoin d'options de logement de deuxième étape pour les personnes qui sont prêtes à quitter un logement de transition, mais qui ne sont pas encore prêtes à vivre de façon autonome. Ces logements de deuxième étape offriraient moins de soutien et plus d'autonomie et pourraient héberger des personnes sur une plus longue période que les logements de transition habituels. L'objectif est d'établir un système de logement supervisé qui aide un plus grand nombre de personnes à quitter le système pour de bon. Les personnes qui ont vécu l'itinérance chronique ont le plus besoin de soutien.

« Nous sommes au maximum de notre capacité dans nos refuges parce que nous ne pouvons pas déplacer les gens. Il n'y a pas de logements sûrs et abordables où loger les gens. »

Un plus grand nombre de personnes se tournent vers les campements de tentes, et on constate une diversité accrue en ce qui concerne les sans-abri et les personnes qui vivent dans ces campements (par exemple, des aînés et des femmes seules). Lorsque les gens sont déplacés à la suite de la fermeture des campements, ils ne perdent pas seulement l'endroit où ils vivaient. Dans bien des cas, ils perdent aussi leurs biens, leur sentiment d'appartenance, les réseaux qu'ils ont établis, les services auxquels ils ont accès, et bien plus encore.

« Le logement est un droit de la personne, mais il n'est pas traité comme tel parce qu'il vise tellement à faire de l'argent. »

Nous avons entendu parler de l'incidence de la financiarisation du logement. Certaines personnes profitent financièrement de taux d'intérêt élevés et des coûts élevés du logement. Les groupes marginalisés risquent particulièrement de ce fait d'être chassés du marché du logement (propriété et location).

Récits personnels de difficultés à trouver un logement

Une mère célibataire avec un bébé a raconté qu'elle cherchait un logement adéquat depuis plus de 14 mois. Elle habite actuellement dans un studio situé dans un hôtel qui a été converti en logement social. Elle n'y dispose que d'un réchaud et d'un réfrigérateur de la taille de celui d'un bar, pas assez grand pour contenir la formule dont elle a besoin pour son enfant et de la nourriture pour plus d'une journée. Elle figure sur une liste d'attente pour un meilleur logement, mais elle doit attendre, car les critères ne sont pas souples :

- ses revenus de l'année précédente s'élevaient à plus de 38 000 \$, mais elle a dû quitter une situation difficile et elle est maintenant étudiante et mère célibataire;
- elle doit attendre avant d'obtenir un logement de 2 chambres à coucher parce que le système la définit comme faisant partie d'un ménage de 2 personnes (elle et son enfant), mais elle serait plus que disposée à accepter un logement d'une chambre à coucher;
- on lui dit également que, parce qu'elle a une place (même si celle-ci ne lui convient pas), son cas est peu prioritaire.

Une autre jeune mère hébergée par les services communautaires dans un hôtel est devenue sans-abri après avoir donné naissance prématurément à son enfant. En raison de complications médicales, elle a dû rester à l'hôpital plus longtemps que prévu. Les services communautaires ont par conséquent annulé son hébergement. L'hôpital lui ayant donné son congé sans qu'elle n'ait quelque endroit que ce soit où aller, elle a dû se rendre dans un refuge. Les services sociaux ne l'ont pas laissée partir avec un bébé pour « aller vivre dans la rue » et ont donc pris le bébé en charge pour le placer en famille d'accueil. Donc, le système paie pour une famille d'accueil au lieu de payer à la mère un endroit sûr où elle et l'enfant peuvent vivre ensemble.

Les loyers élevés peuvent entraîner des répercussions qui ne sont pas que financières :

- certaines personnes sont forcées de rester dans un logement non sécuritaire ou insalubre parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de quitter celui-ci;
- beaucoup de personnes ne se sentent pas en mesure de faire valoir leurs droits en tant que locataires pour faire effectuer des réparations dans leur logement de peur d'être expulsées et de se retrouver en situation d'itinérance;
- certaines personnes louent un logement moins cher en payant comptant sous la table. Le logement en question est souvent inadéquat et dangereux et les propriétaires exercent un contrôle total alors que les locataires se retrouvent sans aucun recours en droit;
- en raison des faibles taux d'inoccupation, les propriétaires peuvent réclamer ce qu'ils veulent et ne craignent pas de profiter des locataires;
- les jeunes, les femmes et les personnes âgées vulnérables demeurent dans des situations dangereuses comme dans des situations de violence conjugale, de mauvais traitements et de négligence parce qu'ils savent qu'ils n'auront pas les moyens de se loger.

« À qui profitent les loyers élevés? »

« Les femmes restent [dans des relations de violence] parce que le coût du logement n'est pas gérable pour une personne seule. La plupart du temps, ce n'est même pas gérable pour 2 personnes. »

« Les investissements du gouvernement fédéral dans le logement ne sont présentement pas en mesure de réduire les besoins impérieux en matière de logement et de réduire l'itinérance. Ils visent à soutenir les constructeurs qui mènent leurs activités dans le marché privé et sont assortis de très peu de réglementation sur ces activités. »

« Au supermarché, je regarde les aliments et, comme beaucoup d'autres personnes âgées, je dois juste passer devant parce que je ne peux pas me les permettre. »

Nous avons entendu dire qu'une grande partie du soutien du gouvernement au logement consiste à aider l'industrie à construire des maisons mais ces logements ne sont pas abordables, et certainement pas très abordables. Il n'y a aucune incitation à construire différents types de logements, comme des logements coopératifs et communautaires ou des logements qui conviendraient à différents types de familles autres que la famille nucléaire typique (par exemple, grandes familles, familles intergénérationnelles, colocataires). Il faut produire des logements très abordables et de style mixte à l'extérieur du marché où l'objectif est de fournir des logements plutôt que de faire des profits.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les parties prenantes nous ont dit que la hausse des prix des aliments frappe durement les gens. C'est particulièrement le cas pour ceux qui ont les revenus les plus faibles. Les coûts fixes, notamment le logement et l'énergie, sont si élevés qu'il ne reste pas grand-chose ou encore rien pour la nourriture. Parfois, les prix élevés des aliments signifient que les gens ont dû changer leurs habitudes alimentaires, ce qui peut signifier :

- sauter des repas;
- choisir des aliments malsains à faible coût plutôt que des aliments plus chers et plus sains, comme des fruits et légumes frais;
- passer plus de temps à faire l'épicerie à plusieurs endroits en fonction des ventes;
- mettre en réserve des aliments de longue conservation qui sont en vente lorsqu'ils sont en mesure de le faire;
- passer d'aliments et de régimes alimentaires culturellement adaptés à des options plus abordables.

De nombreuses personnes ont recours aux banques alimentaires et à d'autres organismes alimentaires communautaires. Dans les banques alimentaires, le personnel constate une augmentation du nombre d'utilisateurs dans tous les groupes démographiques.

Nous avons entendu dire qu'un grand nombre de personnes qui occupent un emploi précaire, de personnes qui travaillent à faible revenu et de personnes qui reçoivent de l'aide sociale ou des mesures de soutien aux personnes handicapées ont maintenant recours à des programmes alimentaires.

Dans certains cas, les familles et les enfants dépendent maintenant des programmes alimentaires scolaires pour se nourrir. Les endroits qui ont récemment mis en place des programmes d'alimentation scolaire ont remarqué une réduction de l'absentéisme, puisque les élèves vont à l'école pour pouvoir manger. Nous avons également entendu dire que les journées de congé scolaire (comme les journées où les écoles sont fermées en raison d'une tempête de neige et les journées de perfectionnement professionnel et d'activités

professionnelles) peuvent représenter un défi pour les élèves qui dépendent des repas scolaires et qui n'ont pas de nourriture à la maison. Nous avons entendu parler d'élèves plus âgés qui amènent leurs frères et sœurs de la maternelle à l'école les jours où ces derniers n'ont pas d'école afin qu'ils puissent manger ces jours-là.

On n'a cessé de nous dire que la dépendance envers le secteur de la bienfaisance pour fournir de la nourriture doit cesser. Les banques alimentaires offrent un soutien temporaire, mais elles ne sont pas une solution permanente et digne à la sécurité alimentaire. Les gens croient fermement que personne ne devrait avoir à compter sur la charité pour manger.

« Toute la nourriture qui entre chez nous provient d'organismes communautaires. »

« La fréquentation est si faible dans certaines de ces communautés, mais il y a des enfants qui viennent à l'école parce qu'ils savent qu'ils vont obtenir un petit-déjeuner chaud. »

SOINS DE SANTÉ ET MÉDICAMENTS

« La pauvreté est une énorme crise médicale. Son effet se fait sentir partout. »

La pauvreté a des effets sur l'état de santé physique, mentale et émotionnelle. Le traumatisme de la pauvreté peut pousser les gens vers le désespoir et des niveaux de pauvreté plus profonds. L'accès aux soins de santé physique et mentale est important pour le bien-être général et pour protéger les gens contre la pauvreté et les traumatismes qui y sont associés.

Des fournisseurs de services et des personnes vivant dans la pauvreté nous ont dit que le système de soins de santé présente des lacunes et des difficultés, plus particulièrement pour les groupes marginalisés. On nous a entre autres parlé de l'absence de liens entre

« Le système de justice, le système de santé, etc., continuent de nous décevoir. »

les refuges ou les services correctionnels et le système de soins de santé. En raison de cette absence de liens, les personnes qui vivent dans les refuges et qui en sortent ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin lors de leur passage d'un système à l'autre. Par conséquent, il n'y a pas de suivi ni de continuité des soins, et c'est lors de cette transition que les gens « passent souvent entre les mailles du filet ».

« Beaucoup de gens ici ne reçoivent pas de soins de santé parce que nous ne pouvons pas nous le permettre. »

On nous a dit que le manque d'options de transport abordables et opportunes pour se rendre à des rendez-vous médicaux peut forcer des personnes à annuler des évaluations et des interventions médicales tant attendues et indispensables. Chez ces personnes, cela

peut signifier un déclin de l'état de santé. Des nouveaux immigrants ont dit être retournés dans leur pays d'origine pour accéder à des services de santé parce que c'est plus rapide que d'essayer d'accéder à des services au Canada.

Bon nombre des personnes ayant vécu dans la pauvreté ont dit qu'elles étaient confrontées au racisme dans le système de soins de santé. Par exemple, des participants autochtones ont dit avoir l'impression que le personnel médical tenait pour acquis qu'ils étaient simplement à la recherche de médicaments. En raison de ce préjugé, disent

certaines, les médecins ne leur prescrivent rien. Cela amène certaines personnes à se traiter elles-mêmes à l'aide de drogues qu'elles trouvent dans la rue.

Enfin, la crainte de la possibilité d'une privatisation des soins de santé est réelle chez les personnes en situation de pauvreté. Dans un contexte de privatisation, les gens paient les services et les interventions dont ils ont besoin de leur poche ou par l'entremise d'assurances privées, ce que plusieurs personnes en situation de pauvreté n'ont pas. Il en découle une injustice, une iniquité et une inégalité, puisque certaines personnes peuvent sauter la file d'attente et se donner priorité. La privatisation retirerait également de l'expérience au système public, si des professionnels de la santé quittaient pour travailler dans des cliniques privées. Cela pourrait alourdir davantage le système de soins de santé déjà surchargé, réduisant encore plus l'accès pour les gens qui ne peuvent pas se payer des soins de santé privés. Les personnes âgées en particulier ont des besoins accrus en matière de santé; or, nombreuses sont celles qui n'ont pas les moyens de se payer des soins de santé privés.

« Je me sens simplement comme un autre sale petit Indien à leurs yeux. Ils rient de moi et ne prennent pas mes problèmes de santé au sérieux. »

« S'il y avait un jour des soins de santé privés, personne dans cette pièce n'y aurait accès ».

TRANSPORTS

Le transport représente un défi de taille pour les personnes que nous avons rencontrées parce qu'il est un obstacle à l'accès à des emplois, à des services, à des soins de santé, à des aliments sains (y compris des aliments culturellement appropriés) et à des occasions de socialiser. Le transport en commun est offert principalement dans les centres urbains et il n'est souvent pas aussi fiable qu'il devrait l'être. Les personnes vivant en milieu rural peuvent être entièrement dépendantes du transport privé, qui est coûteux et, pour certaines personnes, hors de portée. Au Yukon, un participant d'une communauté rurale a fait remarquer qu'en raison du manque de mécaniciens dans la plupart des quartiers environnants, les gens ne peuvent pas quitter la région si leur voiture présente un problème mécanique. À Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons entendu dire que de nombreuses personnes qui sont propriétaires d'une voiture ne peuvent assumer

les coûts de l'assurance, de l'essence et de l'entretien et qu'elles ont donc besoin d'autres options de transport. Les personnes en situation de handicap doivent composer avec des difficultés supplémentaires pour ce qui est d'accéder à de la nourriture et à des services en raison de leur mobilité réduite et des options limitées en matière de transport accessible.



CHAPITRE

3

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PRESTATIONS ET LA FOURNITURE DE SERVICES

Contexte stratégique

Aperçu et données

Une vaste gamme de services, de programmes et de prestations sont offerts au soutien des personnes vivant au Canada. Les gouvernements de tous les ordres, des organismes à but non lucratif et d'autres fournisseurs de services de première ligne établissent et offrent ces services. Dans le cadre du dialogue continu, nous avons appris que l'accès aux prestations et aux services est toutefois difficile et complexe. Les gens ont signalé qu'il est difficile de s'y retrouver dans les systèmes et que ceux-ci sont déconnectés, surtout d'une administration à une autre, mais aussi au sein d'une même administration et à tous les niveaux. Il arrive souvent que les personnes qui en bénéficieraient le plus, ainsi que le personnel et les bénévoles qui soutiennent les clients, connaissent mal les services et les programmes ou la façon d'y accéder.

De plus, certains groupes, comme les groupes marginalisés, sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et d'avoir de la difficulté à accéder aux prestations et aux services auxquels ils ont droit. L'iniquité et le racisme systémiques existent dans les systèmes.

Des recherches menées par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Emploi et Développement social Canada (EDSC) confirment ce que nous avons entendu et ont permis de relever plusieurs obstacles à l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022a). En voici quelques exemples :

- un processus de demande complexes;
- la nécessité de produire une déclaration de revenus;
- le niveaux de littératie ou les obstacles linguistiques;

- la nécessité de divulguer des renseignements personnels et financiers au gouvernement;
- la nécessité de fournir une pièce d'identité et des documents, comme un numéro d'assurance sociale;
- le fait de vivre dans une région éloignée;
- la nécessité d'avoir accès à des services financiers comme un compte bancaire pour les dépôts directs.

De plus, dans son rapport de 2022, la vérificatrice générale du Canada a conclu que l'ARC et EDSC n'en ont pas fait assez pour permettre aux populations difficiles à joindre d'accéder aux prestations auxquelles elles ont droit (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022b). Il s'agit notamment de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, du Supplément de revenu garanti et du Bon d'études canadien. En effet, la vérificatrice générale a conclu que l'ARC et EDSC :

- n'avaient pas une parfaite compréhension des personnes ne recevant pas les prestations auxquelles elles pouvaient être admissibles;
- disposaient d'une preuve limitée que leurs activités de sensibilisation avaient contribué à une hausse des demandes de prestations parmi ces groupes;
- ne disposaient pas d'une stratégie pour assurer un service à la clientèle uniforme aux clients difficiles à joindre.

Le secteur à but non lucratif offre de nombreux programmes et services en particulier pour soutenir les personnes vivant dans la pauvreté. Les gouvernements continuent de se décharger de la prestation de services et de s'en remettre aux organismes à but non lucratif sans leur offrir un soutien adéquat pour les aider à répondre à la demande croissante. Les organismes à but non lucratif sont surchargés partout au pays, car les besoins des personnes qu'ils servent augmentent en quantité et en complexité. Par exemple, CanaDon a dit que 1 personne sur 5 vivant au Canada avait dû recourir à des services de bienfaisance pour répondre à des besoins essentiels en 2023 (CanaDon, 2024). Près de 7 répondants sur 10 (69 %) ont dit que c'était la première fois qu'ils comptaient sur des organismes de bienfaisance. Cette augmentation de la demande des services et des produits offerts par le secteur à but non lucratif dépasse la capacité

de ce dernier de répondre à la demande. En effet, en 2023, 46,1 % des organismes à but non lucratif ont signalé une demande accrue de services ou de produits, tandis que seulement 24,3 % ont fait part d'une augmentation de leur capacité de répondre à la demande (Statistique Canada, 2024c). De plus, CanaDon a dit que 57 % des organismes de bienfaisance ne sont pas en mesure de répondre aux niveaux de demande actuels, ce qui témoigne des écarts entre les difficultés accrues et la capacité des organismes de bienfaisance de fournir un soutien (CanaDon, 2024).

Ce que nous avons entendu dans les dialogues continus

« Les gens individualisent la pauvreté. Ils ne la voient pas comme un échec du système, mais comme un échec moral individuel. »

« Le véritable problème tient au fait que les systèmes sont conçus pour créer et perpétuer la pauvreté. »

Voici ce que le Conseil a entendu de la part des personnes qui ont partagé leur expertise, leurs expériences et leurs opinions. Les réflexions exprimées ne reflètent pas nécessairement nos opinions en tant que Conseil ni les données ou recherches publiées.

Thèmes principaux

Les défis liés aux systèmes sont de taille. Les parties prenantes ont signalé que les gouvernements et les organismes ont mis en place bon nombre des systèmes à une époque différente pour relever des défis et soutenir

des populations très différents de ceux d'aujourd'hui. Ces systèmes désuets ne fonctionnent pas toujours dans le contexte actuel. Certains estiment qu'ils n'ont jamais fonctionné du tout, ou qu'ils ont fonctionné d'une manière qui a profité à certains tout en marginalisant davantage les autres. Certains ont mentionné qu'ils estimaient également que les systèmes sont conçus pour perpétuer l'iniquité et le racisme. Malheureusement, plusieurs ne réalisent pas du tout qu'ils sont pris dans un système. Ils perçoivent à tort les défaillances du système comme des défaillances personnelles, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur la perception de soi, la santé mentale et le bien-être général des gens, et risque de contribuer également à une stigmatisation accrue des personnes vivant dans la pauvreté.

Le recours à des prestations et à des services est stigmatisé

Les gens ont dit croire que la façon dont les services sont offerts crée un fossé inutile entre les personnes qui ont besoin de recourir à des services et celles qui n'en ont pas besoin. Les utilisateurs et les fournisseurs de services décrivent les points d'accès aux services comme des endroits où aller s'il y a « quelque chose qui ne va pas chez vous ». Autrement dit, les gens perçoivent que le besoin de recourir à des services résultent de problèmes personnels plutôt que d'une défaillance des mesures de soutien et services existants.

Les organismes à but non lucratif surchargés, qui offrent un soutien grandement nécessaire, risquent de s'effondrer

On nous a dit que les organismes à but non lucratif font beaucoup de travail pour soutenir les personnes vivant dans la pauvreté. Nous avons rencontré des personnes dévouées qui accomplissent un travail novateur, établissent des relations et offrent du soutien aux personnes ayant des besoins complexes, comblant ainsi dans bien des cas les lacunes du système. Nous avons vu de nombreux exemples d'organismes qui rencontrent les gens là où ils se trouvent et qui offrent leur soutien à un nombre plus élevé que jamais de personnes. Les organismes prenaient le temps de créer des liens, d'entretenir des relations et d'instaurer un lien de confiance afin que les personnes se sentent à l'aise d'accepter de l'aide et du soutien.

Malgré ces points positifs, nombreux sont ceux parmi les travailleurs du secteur qui réalisent bien que ce dernier n'existe que parce que la pauvreté existe. Ils se sentent tiraillés, car ils se voient comme bénéficiant, du fait de leur emploi, de l'existence de la pauvreté. Ceci ajoute au fardeau et à la charge en santé mentale de nombre d'entre eux. On nous a dit aussi que des fournisseurs de services estiment qu'ils comblent

« Le gouvernement réussit très bien à reconnaître la valeur du secteur communautaire, mais il ne réussit peut-être pas aussi bien à le financer. »

« Nous souhaitons tous désespérément obtenir plus de ressources. Nous venons combler un besoin qui ne devrait pas exister. »

un besoin qui ne devrait pas exister, parce que la pauvreté ne devrait pas exister. Plusieurs fournisseurs de services ont dit vouloir voir un Canada où leurs services ne sont plus requis parce que les gens reçoivent un soutien adéquat.

« Vous nous confiez le travail en sous-traitance parce que nous sommes agiles et parce que nous pouvons faire le travail à moindre coût et avec moins de ressources. »

« Il dit aux organismes : "Nous avons besoin que vous fassiez le même travail, avec 2 employés en moins et le même montant d'argent et malgré l'inflation actuelle." Les organismes travaillent en situation de crise et doivent franchir d'innombrables obstacles et enfreindre les règles. »

À mesure que la pauvreté s'amplifie, l'écart entre les besoins et les services existants se creuse. Il est plus difficile pour les collectivités de combler cet écart. De nombreux groupes estiment que le gouvernement se décharge de la responsabilité des programmes nécessaires sur les organismes de services, souvent sans fournir le financement dont ils ont besoin pour s'acquitter de ces responsabilités élargies.

Les organismes à but non lucratif tentent de répondre à des besoins de plus en plus complexes et font donc beaucoup plus que ce pour quoi ils sont financés. Par exemple, les organismes, en particulier dans les régions rurales, ont dit avoir dû combler les lacunes en matière de services et accroître leur offre de services pour répondre à des besoins particuliers dans leurs collectivités, ce qui n'est pas pris en compte dans les ententes de financement. Il arrive souvent que les organismes doivent entreprendre des activités de financement privées pour compenser le manque de financement. Ces activités prennent du temps et minent leur capacité de fournir des services essentiels.

Les fournisseurs de services ont également expliqué en quoi la structure de financement elle-même représente un défi. Les programmes et les projets reçoivent du financement; toutefois, ce financement est ciblé, limité et cloisonné. Il peut être destiné à un programme ou un groupe de clients en particulier et ne pas être lié au travail accompli par d'autres organismes. Le recours aux dons de bienfaisance et aux subventions permet également aux bailleurs de fonds de décider de l'endroit où les organismes concentrent leurs efforts et leur attention. Les bailleurs de fonds fournissent des ressources à condition que

l'organisme utilise l'argent pour régler un problème en particulier ou pour répondre aux besoins d'une population cible en particulier. On nous a dit que des organismes ont à ce point besoin de fonds pour maintenir leurs projets qu'ils élargissent ou ajustent leur champ d'action afin d'être admissibles à de nouveaux fonds. On nous a dit que les gens ne devraient pas avoir à se soucier de savoir qui paie pour le programme. Ils devraient pouvoir se présenter et obtenir réponse à leurs besoins sans avoir à se soucier des mandats limités par un financement.

En outre, les organismes à but non lucratif reçoivent rarement un financement durable à long terme ou un financement leur permettant de répondre à leurs besoins opérationnels de base. Ils éprouvent donc de la difficulté à offrir un soutien holistique pour répondre à des besoins complexes tout en maintenant leurs activités quotidiennes. Ces organismes ont expliqué comment un financement stable leur permet d'entreprendre des projets à plus long terme et d'innover.

La pénurie de main-d'œuvre a durement frappé la profession d'« aidant ». Le travail est de plus en plus difficile et la paie reste la même. Un plus grand nombre de personnes travaillant dans des organismes communautaires doivent avoir recours aux services de leur lieu de travail, principalement parce que leurs employeurs, compte tenu du financement de base stagnant, ne peuvent leur offrir un salaire suffisant. Et cela se produit à une époque où les besoins s'accroissent, ce qui signifie dans bien des cas que les gens en font plus pour le même salaire.

De plus, les mesures destinées à inciter les travailleurs du secteur à rester sont peu nombreuses. Cela a entraîné beaucoup de roulement et des changements constants au sein des organismes. Les bénéficiaires des programmes se retrouvent donc dans la situation vulnérable de devoir rétablir un lien de confiance et de raconter de nouveau

« Le secteur à but non lucratif est à bout de ressources et sous-financé. »

« La plupart des gens qui travaillent dans ce domaine (fournir des services à ceux qui vivent dans la pauvreté) ne gagnent pas un salaire décent. »

« Comment pouvons-nous investir afin de faire les choses différemment alors que nous ne trouvons pas les personnes pour faire le travail et nous ne pouvons pas les rémunérer correctement? »

leurs histoires. Et ce sont de nouveaux travailleurs comptant moins d'expérience qui font le travail, ce qui peut engendrer un traumatisme supplémentaire chez les bénéficiaires des programmes ou leur faire manquer des occasions clés. En plus de subir cette pression, les organismes à but non lucratif perdent du personnel parce que celui-ci vieillit. Ils ont de la difficulté à remplacer le personnel, soit parce que les plus jeunes ne sont pas intéressés par le faible salaire, soit parce

qu'ils y voient un premier emploi qui leur permet d'acquérir une certaine expérience avant de passer à des emplois offrant un salaire plus élevé. Il s'agit d'une énorme menace pour les secteurs à but non lucratif et de bienfaisance à long terme, qui risquent de s'effondrer.

Ce financement insuffisant et limité, combiné à des systèmes de soutien désuets, fait en sorte que ces organismes arrivent difficilement à répondre à la demande croissante. Il en a découlé un épuisement professionnel dans le secteur. De plus, les mécanismes de production de rapports en matière de financement, bien que nécessaires, prennent beaucoup de temps. Au lieu de se concentrer sur la prestation de services, les organismes doivent se concentrer sur les demandes de subventions de financement et la production de rapports s'y rapportant. Il arrive souvent que les ententes de financement ne tiennent pas compte du temps que les fournisseurs de services consacrent à la préparation de ces rapports. En raison du nombre limité de membres du personnel de soutien, il est difficile pour de nombreux organismes de jongler avec les responsabilités administratives et de première ligne. Le secteur risque de s'effondrer. Cela est problématique pour le secteur,

pour les personnes qui ont besoin des services et pour le gouvernement fédéral, qui ne dispose pas du soutien social nécessaire pour remplacer un secteur à but non lucratif qui s'effondre.

« Au lieu de se demander ce que coûte le financement du secteur des services sociaux, il faut se demander ce que coûterait une absence de financement du secteur. »

On nous a dit que les décideurs devraient considérer les services non plus comme un coût, mais comme un investissement. Investir dans les gens aiderait à prévenir la pauvreté au lieu de devoir y réagir. Sinon, le gouvernement dépense beaucoup plus d'argent

pour les soins de santé, les refuges temporaires, les banques alimentaires, etc. Investir dans les gens rapporte également de nombreuses autres façons, notamment en favorisant la santé, le bien-être et l'estime de soi.

Certains organismes ont dit qu'ils consacrent la majeure partie de leur temps à traiter des questions urgentes et à faire du travail d'urgence plutôt que de se concentrer sur la prévention. Ils aimeraient passer à des activités de défense des intérêts et d'éducation pour habilitier les gens, mais ils n'en ont pas le temps. Le personnel n'a d'autre choix que de secourir les gens qui se noient plutôt que d'enseigner aux gens comment nager.

Il est difficile de s'y retrouver dans les systèmes

Nous avons entendu à maintes reprises qu'il est difficile de s'y retrouver dans les systèmes. Accéder à tous les services et à toutes les prestations et comprendre les critères d'admissibilité est un travail à temps plein. Il faut être un expert en navigation pour accéder à tous les services. Il est irréaliste de s'attendre à ce que les gens puissent le faire par eux-mêmes. Ainsi, sans un téléphone ou sans un accès à Internet, comme c'est le cas pour plusieurs personnes vivant dans la pauvreté, il est impossible de naviguer dans le système.

Les gens utilisent trop souvent l'expression « passer entre les mailles du système ». Cette affirmation donne l'impression qu'il s'agit d'un accident ou d'un cas unique alors qu'en réalité, cela se produit tout le temps. Parfois, les gens passent entre les « mailles du filet » en raison de la conception du système. Même si les bons programmes sont en place, les mesures de soutien aux personnes qui quittent les programmes sont considérées comme inadéquates ou inexistantes. Les systèmes doivent être reliés entre eux aux points de transition pour éviter les brèches entre les services.

On nous a raconté que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'en font pas suffisamment pour communiquer l'information et sensibiliser ou renseigner les gens au sujet des services sociaux.

« Nous devons faire de la gymnastique mentale pour comprendre le système. »

« On dirait qu'ils font exprès pour rendre l'information la plus déroutante et la plus complexe possible pour les utilisateurs. »

Parfois, les gens ne sont pas informés de l'existence de services auxquels ils sont admissibles ou dont ils bénéficieraient. Dans d'autres cas, les fournisseurs de services dirigent à tort les gens vers des services auxquels ils ne sont pas admissibles.

« En tant que fournisseurs de services de première ligne, nous devons savoir qui appeler pour vraiment aider parce que nous avons des ressources si limitées. »

Certains fournisseurs de services ne sont pas au courant des programmes et des prestations existants ou nouvellement instaurés. Ils ont dit souhaiter plus d'occasions de se réunir, d'échanger de l'information et d'apprendre de l'expérience de chacun. Cet échange d'information leur permettrait de mieux répondre aux besoins des personnes qu'ils servent. En raison de la nature du financement, bon nombre de ces

organismes se font concurrence pour obtenir des fonds, ce qui complique la collaboration. Or, l'élargissement du financement contribuerait grandement à favoriser la collégialité et la collaboration.

Le système de soutien du revenu peut enfermer les personnes dans la pauvreté

Les gens reconnaissent que la pauvreté est complexe et qu'elle est le produit de multiples facteurs liés, notamment le logement, l'alimentation, la santé mentale, le colonialisme, le racisme et la toxicomanie. Toutefois, beaucoup croient que la sécurité du revenu est le déterminant social de la santé qui a le plus d'incidence sur tous les autres déterminants de la santé, y compris la qualité de vie.

« On dit souvent que le système est brisé, mais le système fait ce qu'il était censé faire. Nous avons besoin de nouveaux systèmes. »

Cela dit, les parties prenantes ont mentionné que le soutien social créé il y a 40 à 50 ans peut avoir pour effet d'empêcher les personnes d'accéder à l'emploi. En raison des lacunes observées sur le plan de la transition aux deux extrémités du système de soutien du revenu, il est difficile et d'y accéder et d'en sortir. Ainsi, les seuils stricts des programmes de soutien du revenu et d'aide sociale sont problématiques. Les gens qui commencent à gagner un salaire, ne serait-ce que

légèrement plus élevé que le maximum autorisé dans le cadre du programme, perdent leur accès à des milliers de dollars de prestations. Ils se retrouvent donc à gagner un revenu moins élevé que s'ils étaient restés sous le seuil et avaient continué de recevoir un soutien du revenu. Un tel phénomène décourage les gens de travailler parce que cela n'en vaut pas la peine sur le plan financier.

« C'est presque impossible de décrocher du soutien du revenu. Il n'y a pas d'entre-deux... Ils me disent de travailler, mais ensuite ils me couperaient de tout ce dont j'ai besoin. »

Les données doivent éclairer les politiques

Les décideurs que nous avons rencontrés ont confirmé que les données sont importantes dans l'élaboration des politiques. Ils ont toutefois souligné que ces données évoluent lentement et mesurent le passé « récent » plutôt que le présent. Ce décalage peut retarder la conception de mesures de soutien au revenu qui tiennent compte adéquatement du coût de la vie actuel ou retarder les réponses rapides aux besoins quotidiens des familles.

En outre, pour les personnes de l'extérieur du gouvernement, y compris les fournisseurs de services et les organismes à but non lucratif, il peut être difficile d'accéder aux données recueillies, d'où la difficulté de rester au fait des besoins de la communauté. On comprend parfois mal la façon dont les données sur les clients sont recueillies, conservées et utilisées. Ou encore il n'y a pas suffisamment de ressources ou la capacité d'analyse des données de façon significative est limitée.

Selon de nombreuses personnes consultées, la collecte de données n'est pas le meilleur point de départ, mais, en revanche, les données éclairent la prestation des services essentiels. De plus, la collecte de données n'atteint pas nécessairement les groupes marginalisés comme les personnes qui sont sans logement ou sans accès à un ordinateur ou qui ont besoin d'aide pour remplir des documents. Ce sont souvent ces gens que le gouvernement et les organismes n'arrivent pas à joindre. Si les données ne tiennent pas compte de ces points de vue, les politiques pourraient ne pas représenter adéquatement les besoins de ceux qui en bénéficieraient le plus. Enfin, il faut recueillir des données quantitatives et qualitatives pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.



CHAPITRE

4

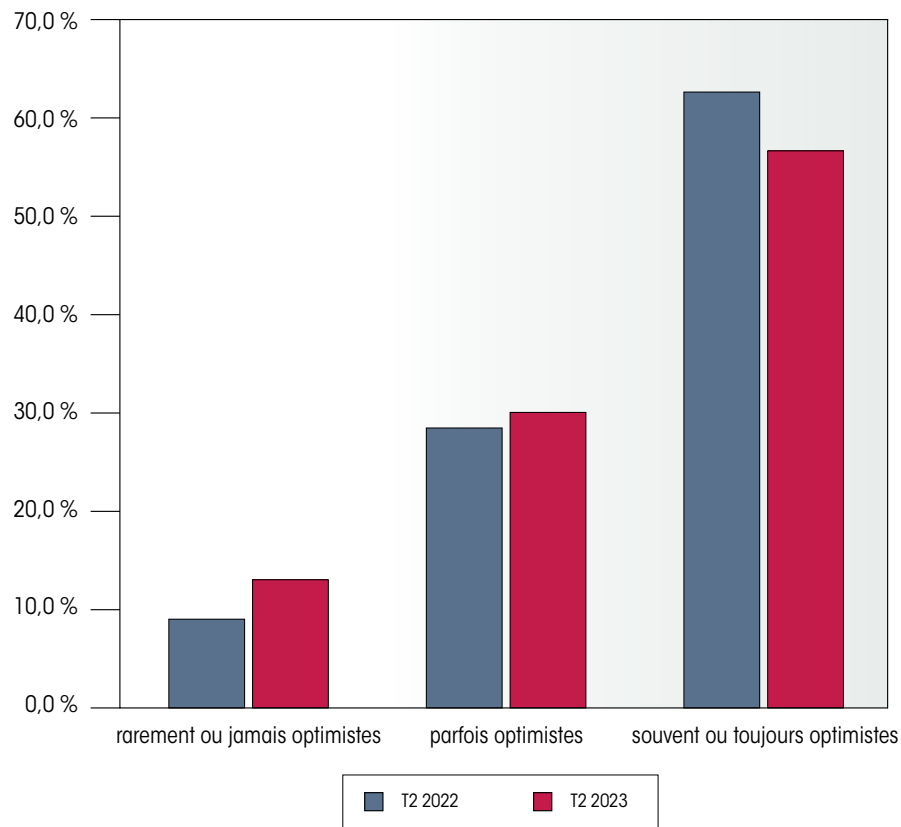
BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES ET FAVORISER L'ÉQUITÉ

Contexte stratégique

Aperçu et données

L'Enquête sociale canadienne permet de constater que les personnes de 15 ans et plus vivant au Canada ont généralement une perception moins positive de l'avenir. Au deuxième trimestre de 2023, 13,1 % des personnes de ce groupe d'âge avaient rarement ou jamais une perception positive de l'avenir, 30,1 % avaient parfois une perception positive de l'avenir et 56,8 % avaient souvent ou toujours une perception positive de l'avenir (graphique 3) (Statistique Canada, 2024j). À titre de comparaison, au cours du même trimestre de 2022, 9,0 % avaient rarement ou jamais une perception positive de l'avenir, 28,4 % avaient parfois une perception positive de l'avenir et 62,6 % avaient souvent ou toujours une perception positive de l'avenir.

GRAPHIQUE 3 Cotes données à la vision de l'avenir par les personnes âgées de 15 ans et plus vivant au Canada, au deuxième trimestre de 2022 et 2023



Source : Statistique Canada, Enquête sociale canadienne, tableau 13-10-0847-01, La vision de l'avenir selon le genre et la province.

La séparation des autres, de nos familles et de nos maisons pendant la pandémie de COVID-19 a renforcé le discours sur l'autonomie. Les gens ont peur. La pandémie a été un événement traumatisant de masse pour une grande partie de la population, et beaucoup ne se sont pas rétablis. Certains pleurent encore ce qui a été perdu. Dans certains cas, cela signifie également que les gens ont trouvé une communauté dans des espaces plus insulaires (comme les environnements en ligne) où les sentiments divergents sont rares ou complètement absents. Tout cela a fait en sorte que les gens

ont l'impression que personne ne se soucie d'eux. Selon les résultats de l'Enquête sociale canadienne, chez les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces canadiennes :

- seulement 46,1 % avaient un sentiment d'appartenance très fort ou plutôt fort à une communauté locale au deuxième trimestre de 2023 (Statistique Canada, 2024k);
- la proportion de personnes ayant déclaré avoir « toujours ou souvent quelqu'un sur qui compter » est passée de 76,3 % au deuxième trimestre de 2022 à 71,2 % au deuxième trimestre de 2023 (Statistique Canada, 2024j);
- la proportion de personnes ayant déclaré avoir « rarement ou jamais quelqu'un sur qui compter » est passée de 6,6 % au deuxième trimestre de 2022 à 9,6 % au deuxième trimestre de 2023 (Statistique Canada, 2024j).

En 2023, Statistique Canada a signalé que le coût élevé de la vie et les perturbations découlant de la pandémie ont eu ensemble une incidence disproportionnée sur la qualité de vie des jeunes (âgés de 15 à 29 ans) par rapport à d'autres groupes d'âge (Statistique Canada, 2023). Plus précisément, le sentiment d'espoir a diminué d'environ 15,0 points de pourcentage au cours de la période de 2021 à 2022, par rapport à 2016. Le nombre de jeunes qui disent avoir un niveau élevé de satisfaction à l'égard de la vie a également diminué, passant de 48 % au quatrième trimestre de 2021 à 40 % au quatrième trimestre de 2022.

Groupes marginalisés

Dans nos rapports, nous faisons allusion à des groupes particuliers ayant accès à peu de services et qui sont négligés. Nous avons cerné ces groupes à partir de données et de séances de mobilisation au fil des ans. Ils doivent faire face à des obstacles structurels et systémiques, à la violence et à la discrimination, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme, au capacitisme et au colonialisme. Ils sont donc plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Lorsqu'il est question de groupes marginalisés, nous faisons allusion aux groupes suivants (en ordre alphabétique) :

- les communautés noires et racisées;
- les enfants et les jeunes pris en charge;
- les femmes;

- les personnes âgées;
- les personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, non binaires, transgenres, queers, intersexuées et celles qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre (2ELGBTQI+);
- les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale;
- les personnes ayant émigré au Canada;
- les personnes ayant le statut de réfugié ou qui sont sans papiers ni statut;
- les personnes en situation de handicap;
- les personnes qui sont sans logement;
- les personnes qui vivent dans un établissement (comme un foyer de soins de longue durée);
- les personnes vivant dans des régions rurales ou éloignées;
- les personnes vivant seules (célibataires) âgées de 25 à 64 ans;
- les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Nous n'avons pas inclus les enfants en tant que groupe particulier dans les groupes marginalisés. Cependant, il faut s'assurer qu'ils aient les conditions optimales pour pouvoir profiter de la vie, se développer, réaliser leur plein potentiel et ainsi briser les cycles de la pauvreté. L'expérience de la pauvreté en tant qu'enfant a des impacts sur toute la vie.

D'importantes inégalités persistent dans tout le pays, et la politique marginalise de nombreux groupes. Les taux élevés de pauvreté qui persistent au sein des groupes marginalisés témoignent des effets d'une telle situation, comme le montre le tableau 3. En particulier, les personnes racisées étaient plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté en 2022 (13,0 %) que les personnes non racisées (8,7 %). Parmi les groupes racisés, le taux de pauvreté était le plus élevé chez les personnes s'identifiant comme arabes (18,7 %), chinoises (15,6 %) et noires (13,9 %). En outre, le taux de pauvreté était plus élevé pour :

- les Autochtones âgés de 15 ans et plus vivant hors réserve (17,5 %) que pour les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus (9,6 %);
- les personnes en situation de handicap âgées de 15 ans et plus (12,3 %) que pour les personnes n'ayant pas de handicap âgées de 15 ans et plus (7,4 %);

- les immigrants âgés de 15 ans et plus (10,7 %), en particulier les immigrants récents (14,0 %) et très récents (16,4 %) de ce groupe d'âge, que pour les personnes nées au Canada âgées de 15 ans et plus (8,6 %);
- les personnes vivant seules (célibataires) âgées de 18 à 64 ans (30,8 %) que pour leurs homologues ayant une famille (6,3 %) de la même tranche d'âge;
- les personnes vivant dans des familles monoparentales dirigées par une femme (23,8 %) que pour les personnes vivant dans des familles en couple avec enfants (6,3 %).

TABLEAU 3 Nombre de personnes en situation de pauvreté et taux de pauvreté correspondant par groupe démographique, 2015, 2021 et 2022

Groupe	2015	2021	2022
Dans l'ensemble*	5 044 000 (14,5 %)	2 762 000 (7,4 %)	3 772 000 (9,9 %)
Hommes	2 438 000 (14,1 %)	1 306 000 (7,0 %)	1 859 000 (9,9 %)
Femmes	2 606 000 (14,8 %)	1 456 000 (7,7 %)	1 912 000 (10,0 %)
Célibataires (moins de 65 ans)	1 582 000 (38,9 %)	1 117 000 (26,2 %)	1 426 000 (31,0 %)
Hommes seuls (moins de 65 ans)	838 000 (36,5 %)	579 000 (24,2 %)	769 000 (30,1 %)
Femmes seules (moins de 65 ans)	744 000 (41,9 %)	538 000 (28,8 %)	657 000 (32,1 %)
Enfants âgés de 0 à 2 ans	196 000 (17,4 %)	57 000 (5,3 %)	115 000 (11,1 %)
Enfants âgés de 3 à 5 ans	208 000 (18,5 %)	80 000 (6,8 %)	127 000 (10,5 %)
Enfants âgés de 6 à 11 ans	386 000 (16,7 %)	166 000 (6,8 %)	248 000 (10,3 %)
Enfants âgés de 12 à 17 ans	324 000 (14,2 %)	159 000 (6,2 %)	246 000 (8,9 %)
Personnes âgées (65 ans et plus)	394 000 (7,1 %)	383 000 (5,6 %)	430 000 (6,0 %)
Personnes vivant dans des familles monoparentales	545 000 (32,8 %)	288 000 (16,1 %)	498 000 (22,6 %)
Personnes vivant dans des familles monoparentales dirigées par un homme	65 000 (18,9 %)*	42 000 (11,6 %)*	75 000 (17,6 %)
Personnes vivant dans des familles monoparentales dirigées par une femme	480 000 (36,4 %)	246 000 (17,2 %)	423 000 (23,8 %)
Autochtones vivant hors réserve (15 ans et plus)**	205 000 (26,2 %)	102 000 (13,9 %)	167 000 (17,5 %)
Autochtones vivant dans une réserve	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies

Groupe	2015	2021	2022
Personnes 2ELGBTQI+	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies
Personnes en situation de handicap (15 ans et plus)**	1 535 000 (20,6 %)	979 000 (10,6 %)	1 110 000 (12,3 %)
Immigrants** (âgés de 15 ans et plus)**	1 303 000 (17,5 %)	705 000 (8,1 %)	937 000 (10,7 %)
Immigrants récents** (10 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus**	649 000 (28,3 %)	279 000 (10,3 %)	373 000 (14,0 %)
Immigrants très récents** (5 ans ou moins) âgés de 15 ans et plus**	423 000 (34,9 %)	179 000 (12,0 %)	239 000 (16,4 %)
Personnes racisées**	Données non recueillies	1 033 000 (9,5 %)	1 437 000 (13,0 %)
Asiatiques du Sud	Données non recueillies	194 000 (7,0 %)	346 000 (11,5 %)
Chinois	Données non recueillies	247 000 (11,7 %)	273 000 (15,6 %)
Noirs	Données non recueillies	179 000 (11,5 %)	233 000 (13,9 %)
Philippines	Données non recueillies	33 000 (2,9 %)*	77 000 (6,2 %)
Arabes	Données non recueillies	114 000 (12,8 %)*	157 000 (18,7 %)
Latino-Américains	Données non recueillies	41 000 (6,8 %)*	85 000 (11,3 %)
Asiatiques du Sud-Est	Données non recueillies	54 000 (9,1 %)*	73 000 (12,3 %)
Autres personnes racisées***	Données non recueillies	173 000 (14,4 %)	193 000 (16,2 %)
Personnes vivant dans un établissement	Données non recueillies	Données non recueillies	Données non recueillies

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique; tableau 11-10-0136-01, Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique; tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité; tableau 11-10-0093-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques.

Remarques :

*Les taux de pauvreté estimatifs qui figurent dans ce tableau ne comprennent que les données des provinces canadiennes.

**Désignés par Statistique Canada comme étant des personnes qui sont ou ont été des immigrants reçus au Canada. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (les personnes d'un autre pays qui vivent au Canada et qui ont un permis de travail ou d'études ou qui demandent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent ici avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

***Personnes âgées de 16 ans et plus pour les années antérieures à 2022.

*Statistique Canada précise que ces données doivent être utilisées avec prudence.

**Statistique Canada désigne ces personnes comme appartenant à une minorité visible.

***Parmi les autres personnes racisées, mentionnons les groupes racisés autres que les Noirs, les Chinois, les Latino-Américains, les Philippines, les Arabes, les Asiatiques du Sud ou les Asiatiques du Sud-Est et les personnes qui se sont identifiées comme appartenant à plus d'un groupe racisé.

Il convient de noter que les taux de pauvreté ont augmenté pour la plupart des groupes démographiques entre 2021 et 2022, sauf pour les femmes âgées vivant seules (de 12,9 % en 2021 à 12,7 % en 2022). Les taux de pauvreté ont dépassé les niveaux d'avant la pandémie (2019) pour certains groupes. En voici quelques exemples :

- enfants de 17 ans et moins (9,9 % en 2022 comparativement à 9,4 % en 2019);
- personnes âgées de 65 ans et plus (peu importe leur sexe et leur situation familiale économique) (6,0 % en 2022 comparativement à 5,7 % en 2019);
- personnes faisant partie de familles monoparentales dirigées par des hommes (17,6 % en 2022 comparativement à 11,7 % en 2019).

Les iniquités et les inégalités étaient également apparentes d'autres façons. Ainsi :

- les écarts de revenu et de richesse ont augmenté au troisième trimestre de 2023 par rapport à la même période un an plus tôt, car la hausse des taux d'intérêt a eu une incidence négative sur le revenu et la valeur nette des ménages dont le revenu est le plus faible et qui sont les moins fortunés (Statistique Canada, 2024b);
- l'inégalité du revenu a augmenté au troisième trimestre de 2023, l'écart dans la part du revenu disponible entre les ménages se situant dans la tranche supérieure de 40 % de la répartition du revenu et dans la tranche inférieure de 40 % de la répartition du revenu ayant atteint 44,9 %, en hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport au troisième trimestre de 2022 (Statistique Canada, 2024b).

Ce que nous avons entendu dans les dialogues continus

Voici ce le Conseil a entendu de la part des personnes qui ont partagé leur expertise, leurs expériences et leurs opinions. Les réflexions exprimées ne reflètent pas nécessairement notre opinion en tant que Conseil ni les données ou recherches publiées.

Tout au long des conversations tenues cette année, nous avons perçu un sentiment d'iniquité dans les approches et les mesures visant à réduire la pauvreté. Les gens ont dit croire que les efforts étaient dirigés vers certains groupes plus que d'autres, et certains ont dit craindre d'être laissés pour compte. De plus, les personnes que nous avons

« Nous devons choisir l'apprentissage plutôt que l'exclusion... nous devons sans relâche dénoncer le discours négatif sur les personnes en situation de pauvreté. »

« Regardez leurs visages. On était heureux, on était fiers, on aimait les autres. Plus maintenant. »

« Parfois, je suis simplement fatigué d'être résilient. Fatigué de survivre. »

« On ne vit pas, on survit à peine. Certains jours, c'est difficile de trouver l'enthousiasme, car on est simplement en train de mourir. »

rencontrées ont parlé de leur frustration à l'égard de la financiarisation des besoins vitaux et de l'iniquité qui en découle. Au cours de nos séances, nous avons appris qu'une série de crises simultanées – le logement, l'abordabilité, les changements climatiques et la crise des opioïdes, par exemple – pendant et après la pandémie de COVID-19 ont créé une discorde idéologique. Chez certaines personnes, ces crises et l'environnement post-COVID ont suscité des sentiments de désespoir, de crainte face à l'avenir et de rareté des ressources. Ce qui peut les amener à croire qu'elles doivent rivaliser avec les autres pour obtenir des ressources. Plutôt que de ressentir un sentiment de connexion sociale accru, elles risquent ainsi d'éprouver moins d'empathie et d'épouser une mentalité de « nous contre eux ».

Thèmes principaux

Les gens vivent en mode survie

Beaucoup de gens nous ont dit fonctionner en ce qu'ils qualifient de « mode survie ». Ils ont expliqué que, parce qu'ils ont des besoins essentiels non comblés, aggravés par des traumatismes, la consommation de substances, l'itinérance ou tout autre défi étroitement associé à la pauvreté, survivre est souvent tout ce à quoi ils pensent. Ces conditions – vivre dans la pauvreté et en mode survie – sont activement traumatisantes.

Ce mode survie peut être difficile à changer. Même lorsque les gens se sont stabilisés (par exemple s'ils trouvent un logement ou un emploi) et qu'ils semblent ne pas avoir besoin d'autant de soutien, leurs

traumatismes passés peuvent refaire surface. Ces traumatismes nécessitent un soutien intégré qui va au-delà du logement. Lorsqu'une personne est logée, elle réapprend ou doit redéfinir le soutien dont elle a besoin pour se sentir bien dans ce nouveau contexte.

Nous avons également entendu dire que, pour les gens qui sont en mode survie depuis si longtemps, il peut être traumatisant de se sentir bien. Lorsque les choses commencent à fonctionner ou à s'améliorer, ils peuvent saboter leurs propres chances, car il arrive souvent qu'ils ne sachent pas comment s'adapter ou qu'ils soient incapables de le faire ou encore qu'ils ne disposent pas du soutien requis pour le faire. Ce sabotage leur donne du réconfort lorsqu'ils perdent leurs statuts socioéconomiques, quels que soient ces statuts.

« J'ai presque tout gâché parce que je n'étais pas habitué à bien me sentir. Je n'étais habitué à rien d'autre que le mode survie. »

Le mode survie peut aussi mener à l'isolement et à l'anxiété. Il engendre la méfiance, le désengagement et une mentalité de « chacun pour soi ». Certaines personnes ont dit qu'elles estiment devoir prendre soin d'elles-mêmes et qu'il n'y a pas assez de ressources pour tous. Les gens ont l'impression de ne pas pouvoir prendre soin des autres, et ils ne peuvent pas faire confiance aux autres pour prendre soin d'eux. Ils ont l'impression que les autres ne se soucient pas d'eux et que le gouvernement ne se soucie pas d'eux. Les gens ne font pas confiance au système qui leur a fait défaut. C'est une pente mentale glissante. Celle-ci engendre la crainte de manquer de ressources. Elle fait naître également des sentiments d'injustice, de colère et une moins grande tolérance envers les autres, ce qui peut se manifester par le racisme et la stigmatisation. Il en découle une menace pour la sécurité et les liens communautaires.

Les gens peuvent se tourner vers le populisme ou des théories antigouvernementales ou conspirationnistes pour chercher de l'espoir et un sens. Même si nous avons vu de la résilience et des exemples de personnes qui s'entraident et échangent de l'information, nous avons également beaucoup entendu parler de désespoir.

« Il y a quelques années, si j'avais eu cette conversation, je n'aurais pas été si émotif, mais je vois des gens se suicider. »

Certaines personnes estiment que le gouvernement les a laissé tomber en permettant que les coûts des besoins essentiels deviennent hors de portée. Certaines personnes ont dit également être préoccupées par le fait que la récupération et le remboursement

de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) érodent aussi la confiance envers le gouvernement. De nombreuses personnes ont eu recours à la PCU parce que quelqu'un leur a dit de le faire ou parce qu'elles croyaient y être admissibles, et elles sont maintenant tenues de la rembourser.

« Il y a eu une rupture dans le sentiment d'appartenance à la communauté et la COVID-19 a certainement accéléré cette situation. »

« Avez-vous déjà mangé dans une benne à ordures? Avez-vous vécu toute une année dehors? Tant qu'on n'a pas été dans une telle situation de pure survie à 100 %, on ne le sait pas. »

« Pouvoir fermer les yeux et ne pas être touché est un privilège ».

La rareté perçue des ressources oppose les gens les uns aux autres

Les crises concomitantes causées par le coût élevé de la vie, les défis en matière de logement, la crise des opioïdes, les changements climatiques et le contexte post-COVID engendrent des sentiments de désespoir et de peur. Pour cette raison, nous a-t-on dit, de nombreuses personnes sont plus susceptibles de penser particulièrement à leur propre famille et à leur propre communauté, et les ponts entre les personnes et entre les communautés commencent à céder. On nous a dit que les gens ne ressentent pas nécessairement de l'empathie envers ceux qui sont confrontés à des difficultés. Au lieu de cela, les organismes à but non lucratif, les groupes communautaires, les organismes de services et les particuliers estiment qu'ils doivent rivaliser pour obtenir des ressources limitées.

Les collectivités sont aux prises avec une disparité croissante des ressources et un accès limité à des soins de santé, à des services et à des possibilités. Les personnes qui vivent depuis peu dans la pauvreté peuvent être en état de choc et être préoccupées par leur survie tout en naviguant dans des systèmes compliqués et inconnus. Elles ont peut-être été privilégiées par le passé et pourraient être animées d'attentes similaires à l'égard des

systèmes et des aides de dernier recours. Le coût élevé de la vie signifie que les gens doivent utiliser une plus grande partie ou la totalité de leur revenu disponible pour subvenir à leurs besoins, de sorte qu'ils sont moins

en mesure d'aider les autres, même si c'est ce qu'ils voulaient faire. Les fournisseurs de services doivent également faire des choix difficiles quant aux personnes qu'ils peuvent servir avec des ressources limitées. La nécessité de faire de tels choix pourrait amener certains fournisseurs de services de longue date (organismes et bénévoles) à quitter le secteur. Une telle décision peut être très stressante.

Ceux qui vivent dans la pauvreté depuis longtemps s'inquiètent d'être encore plus laissés pour compte. Ils estiment que l'accent mis par le gouvernement sur ce qu'il appelle « la classe moyenne » est malavisé. Nous avons appris que ceux qui vivent dans la pauvreté depuis un certain temps ont constaté une détérioration des mesures de soutien qu'ils reçoivent. Ceux qui vivent dans la pauvreté depuis des années se demandent pourquoi les gens semblent s'intéresser davantage aux personnes dont la situation de pauvreté est nouvelle, alors que beaucoup ont vécu dans la pauvreté toute leur vie. Les personnes qui vivent dans la pauvreté depuis peu n'ont peut-être pas l'impression d'être « comme » celles qui vivent depuis longtemps dans la pauvreté, ce qui crée une plus grande division.

« Être coincé pendant un moment, c'est une chose, mais ça fait des années que je suis coincé. »

Sécurité et criminalisation de la pauvreté

En raison du manque de logements abordables, un plus grand nombre de personnes se tournent vers des refuges, vivent dans des campements ou dorment dans la rue. Nous avons entendu dire qu'il arrive souvent que les gens ne se sentent pas en sécurité dans les refuges et qu'il n'y a pas suffisamment d'options alternatives. Les campements de tentes sont maintenant très répandus et ne se trouvent plus seulement dans les zones urbaines où ils étaient peut-être par le passé. L'itinérance est donc plus visible.

« Pourquoi punissons-nous les gens qui sont en situation d'itinérance? Cette merde est honteuse et gênante. Nous servons et protégeons les biens plutôt que les gens. »

Face à cette situation, de nombreuses administrations adoptent une approche fondée sur la loi et l'ordre à l'égard des campements et des lieux entourant les refuges. Ces mesures sont présentées comme des efforts pour assurer la sécurité des collectivités. On nous a dit

« Si ce sont des agents de police qui effectuent les expulsions, comment peut-on les voir comme étant les protecteurs? »

cependant que l'intention était d'assurer la sécurité des personnes qui ne sont pas aux prises avec l'itinérance et non de celles qui sont touchées par celle-ci. Il s'agit notamment de criminaliser le comportement et d'utiliser la police pour dégager les campements et expulser les gens avec force, en leur retirant les quelques biens qu'ils possèdent.

Lors de certaines de nos séances, les gens ont demandé qui avait accès à un sentiment de sécurité et si l'accès à la justice et à la sécurité était équitable. Plusieurs individus avaient l'impression qu'au lieu d'assurer la sécurité des personnes vivant dans la pauvreté, les mesures de sécurité qui étaient en place visaient principalement à protéger les gens contre les personnes vivant dans la pauvreté. Cela peut mener à une criminalisation accrue des personnes vivant dans la pauvreté. L'équité en matière de justice et de sécurité signifie que le système doit veiller sur tous, peu importe leur statut social ou économique. Par exemple, au Yukon, nous avons entendu parler de tensions entre les refuges et la communauté environnante. En Nouvelle-Écosse, nous avons entendu parler de personnes qui ont été criminalisées pour avoir vécu dans leur voiture et se stationner pendant la nuit. La voiture est remorquée, et ils se font imposer une amende. Ils n'ont pas les moyens de payer l'un ou l'autre, et ils se retrouvent sans abri et davantage endettés, le tout dans la poursuite de la prévention d'« activités suspectes ». À mesure que les besoins augmentent et se répandent dans les quartiers au-delà des quartiers habituels, la pauvreté devient plus visible pour un plus grand nombre de personnes et engendre une mentalité « pas dans ma cour ».

Le recours aux services est stigmatisé

Nous avons entendu parler de la stigmatisation perçue qui se rattache au recours à des services comme une banque alimentaire. La façon dont nous nourrissons les communautés est très limitée et pourrait se faire de façon beaucoup plus digne.

En raison de cette stigmatisation, certaines personnes retarderont le recours aux services ou n’y auront jamais recours. S’ils demandent de l’aide, les gens ressentent le besoin de justifier pourquoi ils en ont besoin. Ainsi, les gens ont décrit avoir l’impression de devoir expliquer pourquoi ils ont besoin de recourir à une banque alimentaire alors qu’ils ont un emploi, mais qu’ils n’ont pas les moyens de manger. Certaines personnes ont expliqué avoir rencontré des personnes qui estimaient que « si vous avez assez faim, vous allez en manger ». D’autres ont raconté des histoires de personnes qui se sont fait expulser des banques alimentaires ou qui se sont fait refuser le recours à celles-ci parce qu’elles étaient « ingrates ». En réalité, il est souvent arrivé que la personne ne puisse manger la nourriture qu’elle recevait pour les raisons suivantes :

- restrictions alimentaires pour des raisons de santé ou culturelles;
- absence des appareils requis pour manger ou chauffer les aliments (comme un four, un micro-ondes ou un ouvre-bouteille);
- manque de connaissances sur la façon de préparer un certain type d’aliment.

Les banques alimentaires ne devraient jamais être une solution pour lutter contre l’insécurité alimentaire. Donner assez d’argent aux gens pour qu’ils achètent eux-mêmes leur épicerie leur permet une plus grande dignité. Ils peuvent ainsi faire des choix personnels.

Les banques alimentaires peuvent avoir de la difficulté à obtenir des fonds supplémentaires ou à justifier des changements dans la façon dont elles offrent leurs services pour accroître le sentiment de dignité. Cela peut s’expliquer par le fait que les conseils d’administration et les donateurs s’inquiètent de l’utilisation abusive de la banque alimentaire

« La pauvreté est une expérience inutilement stigmatisante. Au bout de compte, nous sommes tous des utilisateurs de services. Nous avons tous utilisé ou utiliserons des services. Nous utilisons des services tout le temps. »

« Il y a assez de nourriture pour nourrir tout le monde ».

« Je ne veux pas que les gens aient à utiliser la banque alimentaire, mais je veux qu’ils se sentent à l’aise s’ils le font. Je ne veux pas qu’ils en ressentent de la honte. »

ou de la possibilité de créer une dépendance à l'égard de la banque alimentaire, au lieu de se concentrer sur l'offre d'une expérience digne aux personnes qui ont besoin d'y recourir.

« Je veux juste vivre paisiblement et pouvoir combler tous mes besoins. »

Dignité

Lors de nos discussions en personne, nous avons vu de merveilleux exemples d'espaces chaleureux, accueillants et dignes qui placent les gens au cœur des soins. Ils rencontrent les gens là où ils se trouvent et les traitent

comme des êtres humains, comme des personnes méritant le respect. La dignité se définit notamment par le besoin de se sentir reconnu et respecté dans son identité. La dignité, c'est aussi le sentiment d'avoir sa place dans la société et de ne pas se faire regarder de haut.

« Ils nous ont tous dépouillés de notre fierté et de notre dignité. »

On nous a dit cependant que de nombreux services, en particulier les prestations et les programmes gouvernementaux, ne sont pas conçus pour maintenir un sentiment de dignité. Ainsi, pour avoir accès à certains programmes, comme le soutien du revenu ou l'aide sociale, les gens doivent d'abord tout perdre. Ils sont alors privés de leur dignité et de leur autodétermination et deviennent dépendants, puisqu'ils ne disposent plus d'aucune ressource pour faire face à des événements imprévus. Cet état de privation extrême laisse peu d'espoir aux gens qu'un jour leur situation s'améliore. Sans espoir, il devient très difficile de se mobiliser pour changer leur situation.

« Pouvez-vous voir la souffrance dans cette pièce? La souffrance? La colère? Et nous partons d'ici aujourd'hui, et nous continuons de souffrir. »

Les processus de demande victimisent souvent les gens à nouveau et les obligent à prouver leurs besoins à plusieurs reprises. Certaines personnes que nous avons rencontrées ont fait remarquer que les décideurs et les fournisseurs de services s'efforcent davantage de maintenir l'ordre et d'attraper les personnes susceptibles d'essayer d'abuser du système plutôt que d'aider les gens en répondant adéquatement

à leurs besoins. De plus, les gens ne se sentent pas tous servis de façon égale. Par exemple, des jeunes nous ont dit qu'ils ne sont pas pris au sérieux à moins d'avoir un travailleur social à leurs côtés.

Colonialisme, racisme et discrimination

Nombreuses sont les personnes au Canada qui ressentent vivement les répercussions du colonialisme. Des personnes Autochtones, des personnes Noirs et des personnes appartenant à d'autres groupes racisés nous ont parlé de la myriade de façons dont la colonisation les affecte. Non seulement la colonisation a-t-elle eu lieu au Canada, mais le Canada a soutenu des systèmes coloniaux à l'échelle internationale. Des personnes vivant au Canada pourraient avoir été touchées par le colonialisme à l'échelle internationale avant de venir au Canada. Les deux ont des ramifications sur l'établissement d'un lien de confiance entre les communautés et le gouvernement. Les pratiques néocoloniales ont une incidence sur les groupes marginalisés et minent la confiance et les liens entre les personnes en :

- fondant le dialogue et la prestation de services sur des structures coloniales;
- utilisant des approches eurocentriques;
- ignorant la nature systémique du racisme et de la discrimination.

On nous a dit qu'un effort concerté pour mettre l'accent sur la décolonisation est nécessaire.

Le racisme et la discrimination systémiques peuvent être observés sous de nombreuses formes partout au pays, par exemple dans les domaines du logement et du système de santé et dans la *Loi sur les Indiens*. Les personnes qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes doivent mieux comprendre l'iniquité systémique. La pauvreté et la souffrance vécues par certaines personnes ont eu pour effet d'enrichir d'autres personnes et de leur donner davantage

« On n'a pas une bonne relation avec la police à cause de tout ce qui s'est passé au fil des générations. »

« Le système de classes se perpétue, et on n'en parle peut-être plus autant, mais la réalité, c'est qu'il se reflète dans les systèmes qui sont en place et qui continuent d'opprimer les gens. »

de moyens d'agir. La rareté des ressources engendre la crainte et le mépris et peut amener les gens à se croire en concurrence avec autrui pour obtenir des ressources. Certaines personnes peuvent en vouloir aux nouveaux arrivants au Canada ou à d'autres personnes qu'elles considèrent comme n'étant pas dignes de recevoir de l'aide et comme une menace perçue à des programmes, des services et des prestations limités.

« Vous souffrez, mais vous ne voulez plus souffrir, alors vous continuez à consommer. »

Consommation de substances

Les discussions en personne ont mis en lumière le lien étroit qui existe entre la consommation de substances et la pauvreté. Les parties prenantes ont souligné l'interconnexion complexe entre la pauvreté, les

traumatismes et la consommation de substances. La personne qui est en situation de pauvreté vit un traumatisme et elle peut en venir à consommer des drogues pour engourdir la douleur qu'elle ressent et, à son tour, la consommation de substances peut emprisonner la personne dans la pauvreté. Certaines personnes ont mentionné que la consommation et la vente de drogues visent en partie la survie. Elles ont expliqué en effet que certaines personnes se droguent parce qu'elles ont vécu un traumatisme et qu'elles ne veulent plus souffrir. Il arrive parfois que des gens consomment des drogues pour engourdir la douleur physique en l'absence de systèmes de santé publique adéquats. Les drogues contribuent à rendre leur douleur supportable et ils savent que s'ils arrêtent de consommer des drogues, ils souffriront davantage. Elles ont aussi expliqué que certaines personnes vendent de la drogue pour gagner assez d'argent pour satisfaire à leur besoin de drogues ou combler d'autres besoins essentiels.

« L'important pour pouvoir s'affranchir [de l'alcool ou des drogues], est d'avoir un endroit sûr où dormir. »

L'approvisionnement en toute sécurité et la réduction des méfaits ne semblent pas être des priorités du gouvernement. Nous avons entendu parler d'un manque d'accès à des mesures de soutien et services en matière de toxicomanie. Les gens quittent les refuges, les centres de désintoxication et les hôpitaux sans obtenir un soutien adéquat. Il arrive souvent que ceux qui ont terminé une cure de désintoxication

ne reçoivent pas le suivi dont ils ont besoin. Ils obtiennent leur congé et se retrouvent dans la rue. À cette fin, nous avons appris que les services de logement jouent un rôle important dans le rétablissement, mais de nombreux refuges refusent les personnes qui en ont besoin si celles-ci consomment. Nous savons qu'en l'absence de mesures de soutien à la transition, de milieux de vie sécuritaires et de médicaments, de nombreuses personnes se retrouvent coincées dans l'engrenage consommation-refuge-désintoxication. La communauté et le soutien sont essentiels. De plus, les gens ont parlé de la perte d'un sentiment d'appartenance à leur communauté lorsqu'ils se sortent de l'itinérance et cessent de consommer des substances. Bien que le fait de se sortir de l'itinérance soit un changement positif, il n'est pas viable sans un soutien adéquat à la transition.

Le manque de ressources est encore plus criant dans les collectivités rurales et éloignées. Les personnes qui consomment des drogues dans les collectivités rurales se déplacent souvent vers les villes pour avoir accès à des services, y compris des services de désintoxication. Cela signifie en revanche qu'ils sont loin de leur système de soutien, ce qui accroît la possibilité qu'ils recommencent à consommer des substances. Une fois que vous êtes dans cette ville, c'est très difficile de revenir dans votre collectivité.

« Il y a 4 personnes qui sont décédées d'une surdose d'opioïdes dans les 3 dernières semaines, et le dénominateur commun c'est l'absence de logement. »



CHAPITRE

5

RECOMMANDATIONS

Besoin urgent d'agir

Tous les niveaux de gouvernements ainsi que les collectivités et les acteurs du secteur privé ont fait des investissements importants qui pourraient contribuer à réduire la pauvreté. Le Conseil reconnaît le rôle du gouvernement du Canada dans l'élaboration et le renforcement d'un ensemble de programmes et de mesures de soutien visant à renforcer le filet de sécurité sociale du Canada. Ces investissements ont réduit considérablement le taux de pauvreté global au Canada par rapport à 2015. Toutefois, bien que le taux de pauvreté au Canada soit plus faible qu'il ne l'était en 2015, il a augmenté en 2021 et en 2022 après avoir diminué pendant plusieurs années.

La convergence de multiples crises, menant à une augmentation du taux de pauvreté, donne aux gens le sentiment que les choses ne s'amélioreront pas de sitôt. Ils se sentent désespérés, démunis et dépassés par l'éventail et la nature constante des défis auxquels ils doivent faire face. De nombreuses personnes consultées ont exprimé leur frustration face au manque de coordination des efforts et ont dit juger nécessaire de moderniser les systèmes gouvernementaux désuets qui obligent les gens à compter sur des organismes de bienfaisance pour combler leurs besoins essentiels. Ces individus sont incapables de voir une façon de s'en sortir. C'est particulièrement vrai pour ceux qui vivent dans la pauvreté depuis des générations.

Il y a un sentiment d'urgence et un besoin d'action transformatrice immédiate dans tout le pays. Les gens ont exprimé de la frustration et même de la colère à l'égard des conversations et des consultations continues qui ne mènent à aucune action visible. Étant donné les nombreux rapports et études qui ont été publiés, les parties prenantes ont signalé que les personnes qui vivent dans la pauvreté racontent leurs histoires depuis des années. Ce processus peut être traumatisant, et beaucoup estiment que rien n'a changé, d'où le sentiment de frustration. Ils veulent que des mesures soient prises afin que leur expérience de traumatismes à répétition entraîne des changements pour les autres. Nous devons, pour concevoir des politiques, nous inspirer des voix éclairées

des personnes que ces politiques visent à soutenir. Lorsque nous demandons aux gens de faire part de leurs expériences, celles-ci devraient nous guider dans l'élaboration des futures politiques et programmes.

Le gouvernement doit faire preuve de courage politique pour créer le changement. Plus précisément, il doit jouer un rôle de facilitation pour rassembler les gens. Il doit affronter les forces qui perpétuent l'iniquité de la pauvreté et veiller à ce que chaque personne ait un revenu adéquat soit grâce à un emploi, soit à l'aide de prestations gouvernementales. Le Conseil exhorte le gouvernement fédéral à prendre des mesures immédiates pour aider d'abord les personnes qui en ont le plus besoin, qui sont les plus marginalisées. Bien qu'il soit important de reconnaître que les conditions poussent un plus grand nombre de personnes vers la pauvreté et que tout le monde a besoin d'aide, nous ne pouvons pas oublier les personnes qui vivaient déjà dans la pauvreté avant la crise actuelle.

Le Conseil propose des domaines dans lesquels le gouvernement pourrait agir pour atteindre les objectifs qu'il a fixés dans *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Ces recommandations s'inspirent de ce que nous avons entendu lors des dialogues continus, sur les dernières statistiques sur la pauvreté, sur nos observations des mesures actuelles et sur notre expertise individuelle et collective sur la question.

Premièrement, nous implorons le gouvernement fédéral d'assumer le leadership et de collaborer davantage avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'accroître la coordination et l'efficacité des mesures de la lutte à la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit assurer ce leadership de manière à réunir tous les piliers de la société de manière exhaustive et cohérente en élaborant des cadres pour coordonner les différents types de mesures de soutien, de services et de prestations offerts par les différents niveaux de gouvernement. La ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social peut à cette fin tirer parti de l'infrastructure existante, y compris du Forum fédéral-provincial-territorial sur les services sociaux.

De plus, dans les pages qui suivent, nous présentons nos réflexions sur les principaux défis et nos recommandations en fonction des 3 grands thèmes abordés dans le présent rapport. Ces thèmes sont les suivants :

- combler les besoins essentiels pour prospérer;
- améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services;
- bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité.

Bien que nous ayons regroupé nos recommandations sous ces thèmes, la pauvreté est multidimensionnelle et les 3 domaines sont interreliés. Une amélioration dans un domaine engendre une amélioration dans les autres domaines. Plus important encore, le fait de tous les aborder améliore la vie des Canadiens de façon exponentielle. Au moment de formuler ces recommandations, nous avons mis l'accent sur les options qui pourraient réduire la pauvreté et accroître l'abordabilité, l'équité et la dignité. Nous croyons que certaines sont assez simples et que le gouvernement pourrait y donner suite à court terme. D'autres nécessiteront des efforts à long terme, notamment pour repenser et reconstruire des systèmes plus vastes qui ont créé des inégalités. Il faut faire les deux simultanément pour apporter des changements percutants et durables. Ces recommandations s'appuient sur nos recommandations antérieures, que nous continuons d'exhorter le gouvernement à mettre en œuvre (annexe B).

Comblent les besoins essentiels pour prospérer : les mesures en cours

Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer pour aider les gens à combler leurs besoins essentiels. En tant que Conseil, nous croyons fermement que chaque personne devrait pouvoir vivre une vie digne dans un foyer sûr et avoir à sa disposition la nourriture, les soins de santé et les médicaments dont elle a besoin. Elles devraient non seulement avoir les moyens de survivre, mais aussi être capables de s'épanouir mentalement, physiquement, socialement et financièrement. Le gouvernement du Canada joue un rôle rassembleur pour bâtir un pays qui favorise la qualité de vie et le bien-être de chaque individu. Il doit, pour y arriver, adopter une stratégie qui englobe toute la société et qui fait appel aux entreprises, à tous les niveaux de gouvernement, aux employeurs, au secteur à but non lucratif et aux particuliers.

Salaire

Avoir un emploi ne signifie pas toujours que les gens gagnent suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Même lorsqu'elles travaillent à temps plein, les personnes qui gagnent le salaire minimum vivent souvent sous le seuil de la pauvreté sans l'ajout de prestations gouvernementales. Les salaires n'ont pas non plus suivi le rythme de l'inflation, et ce scénario remet en question la suffisance des salaires partout au Canada.

Un salaire minimum diffère également considérablement d'un salaire qui permet de subsister ou d'un salaire qui permet de prospérer. Le salaire minimum est le salaire le plus bas qu'un employeur peut légalement verser à ses employés, tandis que le salaire qui permet de subsister est le niveau de revenu dont une famille ou une personne a besoin pour vivre et travailler dans sa collectivité. Le salaire qui permet de prospérer est défini comme répondant à leurs besoins matériels essentiels, permettant de tisser des liens avec la collectivité et la famille, soutenant l'avancement scolaire et professionnel et assurant la sécurité financière à long terme (Kumar et coll., 2017). Dans la plupart des régions du Canada, un salaire qui permet de subsister et un salaire qui permet de prospérer seraient beaucoup plus élevés que le salaire minimum (French et coll., 2021) et la mesure du panier de consommation. Un salaire qui permet de prospérer serait plus élevé qu'un salaire qui permet de subsister et permettrait aux gens de répondre à leurs besoins et de participer pleinement à la société.

Il faut également tenir compte du rôle des provinces et des territoires, des municipalités et des employeurs dans le passage du salaire minimum à un salaire qui permet de subsister ou qui permet de prospérer. Le gouvernement du Canada peut et devrait donner l'exemple, mais le secteur privé sous réglementation fédérale représente une petite fraction de la main-d'œuvre canadienne.

Seuil de revenu de base

Les répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 et le déploiement réussi de la Prestation canadienne d'urgence et de la Prestation canadienne de la relance économique ont mis en lumière des lacunes dans les programmes de soutien du revenu. Les appels à l'instauration d'un revenu de base provenant du gouvernement et de l'extérieur se sont accrus (Alsharif, 2022).

Le gouvernement fédéral a souvent fait valoir que ses programmes (comme l'Allocation canadienne pour enfants, pour les familles avec enfants, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, pour les aînés) comportent des caractéristiques d'un revenu de base partiel. Le gouvernement a également affirmé que le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et le remboursement pour l'épicerie offerts en 2023 présentent des caractéristiques d'un revenu de base. La Prestation canadienne pour les personnes handicapées a récemment été jointe à cette liste.

Bien que le revenu de base soit souvent mentionné dans le même contexte qu'un seuil de revenu, les deux sont différents (Tabbara et Talwar Kapoor, 2021). Le revenu de base est une indemnité fiscale périodique qui est destinée aux particuliers et assortie de peu d'exigences (en particulier, aucune obligation d'avoir ou de chercher un emploi), et qui peut revêtir diverses formes, tel qu'universelle ou ciblée (Coalition Canada revenu de base, s.d.). En revanche, le seuil de revenu garantit aux gens un montant minimum de soutien du revenu (Tabbara et Talwar Kapoor, 2021). Cela peut se faire grâce à une combinaison de salaires et de diverses prestations gouvernementales. Le revenu de base et le seuil de revenu peuvent tous deux être universels (offerts à tout le monde) ou ciblés (offerts à certaines populations ou à des personnes ayant un certain revenu).

Bien que le Conseil n'ait pas réclamé explicitement un revenu de base par le passé, les personnes consultées ont périodiquement proposé, dans le cadre de notre dialogue continu sur la pauvreté, qu'un revenu de base soit accordé comme moyen d'atteindre un seuil de revenu. Les parties prenantes ont dit qu'un revenu de base pourrait répondre à de multiples objectifs stratégiques comme la réduction de la pauvreté et la résilience soutenue contre les ralentissements économiques futurs. À l'inverse, certains experts ont

réclamé un soutien du revenu ciblé pour les populations qui doivent faire face à de graves obstacles à l'entrée sur le marché du travail. Ils ont également demandé aux gouvernements de hausser les dépenses dans les services sociaux comme l'assurance-médicaments, la couverture des soins dentaires, la garde d'enfants et le logement abordable.

Sécurité du revenu

À ce jour, le gouvernement du Canada a fait d'importants investissements dans le but de réduire la pauvreté et de travailler à l'atteinte des cibles établies dans la *Loi sur la réduction de la pauvreté*. Voici quelques exemples de mesures fédérales de réduction de la pauvreté mises en œuvre ou en cours d'élaboration :

- l'Allocation canadienne pour enfants;
- les ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- l'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- les investissements dans le logement, l'assurance-médicaments et les soins dentaires;
- la Prestation canadienne pour les personnes handicapées;
- les pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour les aînés.

Toutefois, nous savons que ces mesures ne répondent pas aux besoins de tous les groupes de façon égale.

Malgré des investissements comme l'élargissement de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, les personnes seules en âge de travailler affichent des taux de pauvreté constamment élevés, surtout parmi les groupes marginalisés. Par exemple, certaines personnes seules en âge de travailler sont particulièrement vulnérables à la pauvreté parce qu'elles ne peuvent pas nécessairement compter sur le revenu d'autres membres de la famille en cas de revers financier. De plus, elles ont accès à des mesures de soutien limitées de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les parties prenantes réclament depuis longtemps un soutien plus direct aux personnes qui vivent seules.

En outre, le gouvernement a adopté une approche progressive pour la mise en œuvre de vastes programmes sociaux (comme les soins dentaires et l'assurance-médicaments). Il a choisi d'investir dans un large éventail de programmes.

C'est peut-être ce que fait ressortir le plus la Prestation canadienne pour les personnes handicapées annoncée récemment. Les intervenants s'attendaient à plus et ont fait valoir que 200 \$ par mois n'étaient pas suffisants pour permettre aux gens de sortir de la pauvreté. Cela dit, le Conseil reconnaît que l'instauration de la prestation contribuera à accroître la sécurité financière de ceux qui la reçoivent. Nous reconnaissons également qu'il est possible de hausser cette prestation à l'avenir, si le gouvernement choisit de le faire.

Logement

Depuis le lancement de la Stratégie nationale sur le logement en 2017, le gouvernement fédéral a effectué de nombreux investissements et consacré beaucoup d'efforts dans le but de répondre aux besoins dans l'ensemble du continuum du logement. Au total, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement du Canada avait pris des engagements de 50,97 milliards de dollars en date du 31 mars 2024.

Le logement a toujours été une responsabilité relevant des 3 niveaux de gouvernement. Le Conseil prend bien note des investissements fédéraux qui ont été effectués dans la création de nouveaux logements abordables permanents pour les personnes et les populations jugées marginalisées. Nous prenons note également des investissements destinés à la construction de logements locatifs abordables et à des fins particulières. Ils comprennent le Plan du Canada sur le logement (annoncé en avril 2024) et de mesures comme le Fonds pour le logement abordable, le Programme de prêts pour la construction d'appartements, le Fonds pour accélérer la construction de logements et le lancement récent de Bâtir au Canada. Ces programmes sont généralement jugés inadéquats pour répondre aux besoins actuels en matière de logement. Le Conseil a entendu de nombreuses personnes parler de la nécessité de protéger davantage les locataires. Nous prenons note des annonces faites récemment par le gouvernement fédéral d'explorer ou d'instaurer le Fonds canadien de protection des loyers, un nouveau Fonds de protection des locataires et une nouvelle charte canadienne des droits des locataires.

De plus, le Conseil fait écho aux préoccupations soulevées dans le rapport du Bureau de la défenseure fédérale du logement (2023) et souligne le besoin urgent d'améliorer la Stratégie nationale sur le logement. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour répondre aux besoins croissants en matière de logement, en particulier pour les personnes qui sont en situation d'itinérance ou qui ne peuvent trouver un logement abordable. De plus, comme l'a mentionné la défenseure fédérale du logement, le gouvernement devrait s'efforcer en priorité de combler les besoins en matière de logement de groupes davantage marginalisés. Il s'agit notamment des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, des groupes en quête d'équité, y compris les femmes, les Noirs et d'autres groupes racisés, et des personnes en situation de handicap (Commission canadienne des droits de la personne, 2023).

L'une des principales préoccupations à cet égard tient dans la difficulté à long terme, mais croissante, qu'ont les gens partout au pays à trouver un logement sûr, stable et abordable. Sans logement, les gens ne peuvent pas franchir des étapes fondamentales dans leur vie, comme se remettre de traumatismes et de dépendances, terminer leurs études, trouver un emploi et sortir de la pauvreté. Plus les gens sont forcés de vivre sans un logement adéquat, plus ils en souffrent sur le plan mental et physique. Il peut en résulter une détérioration des conditions économiques et de l'état de santé et un isolement social accru.

Il manque de logements abordables au Canada. On nous a dit qu'une grande partie des logements construits dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement demeurent inabordables. La construction de logements locatifs dans le secteur privé reçoit la plus grande part des investissements du Canada en matière de logement, et une partie seulement de ces investissements sera consacrée à la construction de nouveaux logements publics non commerciaux, à but non lucratif ou coopératifs. Les parties prenantes remettent en question la théorie du gouvernement selon laquelle la construction de nouveaux logements inabordables libère des logements abordables pour les personnes dans le besoin. Ils estiment que le gouvernement devrait réexaminer sa décision de mettre l'accent sur une offre accrue sans imposer d'exigences suffisantes en matière d'abordabilité.

Sécurité alimentaire

Se nourrir devrait être un droit de la personne. Or, trop de personnes sont forcées de sauter des repas, de faire des choix alimentaires malsains, de se passer d'aliments culturellement appropriés ou de s'en remettre à des organismes à but non lucratif ou communautaires pour manger. Le Conseil fait siennes les préoccupations exprimées par les personnes et les fournisseurs de services que nous avons rencontrés et qui ont dénoncé les pratiques inéquitables, le gaspillage et le manque de respect du secteur de l'épicerie.

Le Conseil a noté les efforts déployés pour sévir contre les pratiques inéquitables et habiliter le Bureau de la concurrence à empêcher les entreprises d'étouffer la concurrence. L'adoption de la *Loi sur le logement et l'épicerie à prix abordable*, qui a modifié la *Loi sur la concurrence*, a conféré au Bureau des pouvoirs accrus de donner suite à ces efforts. Cependant, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait en faire davantage pour s'attaquer aux politiques et aux règlements sur les prix des aliments. Nous attendons avec impatience les résultats de recherches indépendantes sur la réinflation et les prix des épiceries; les pratiques de vente au détail qui ont une incidence négative sur les consommateurs, comme la déqualification dans le secteur de l'épicerie, la fraude alimentaire, et les solutions novatrices pour améliorer l'accès des consommateurs à des aliments abordables, sains et durables (Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 2024).

Le Conseil salue également la création du Programme national d'alimentation scolaire et la proposition de fournir des repas à concurrence de 400 000 enfants, à chaque année. Il s'inquiète en revanche du fait que ce programme n'est pas, dans les faits, un programme national ou universel d'alimentation scolaire. L'annonce propose de financer le système actuel, majoritairement déconnecté, de programmes locaux, régionaux et provinciaux/territoriaux. Ainsi, les provinces et les territoires devront donner suite à la nouvelle politique du gouvernement fédéral.

De plus, le Conseil rappelle que le programme d'alimentation scolaire ne doit pas être considéré comme un remède universel. Il ne s'attaque pas nécessairement aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, qui sont liées au revenu, à l'abordabilité et à l'accès. Ce programme devrait s'inscrire dans une stratégie plus large de lutte contre l'insécurité

alimentaire. Il faut coordonner les mesures pour fournir des aliments plus nutritifs, culturellement appropriés, durables et abordables aux personnes de tous âges partout au pays.

Comblers les besoins essentiels pour prospérer : que peut-on faire de plus

Malgré ces investissements importants, il en faut davantage pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, particulièrement pour répondre aux besoins des groupes les plus marginalisés. À cette fin, le Conseil formule les recommandations suivantes.

Recommandation 1

Le Conseil a constaté les conséquences dévastatrices d'une vie dans la pauvreté, en particulier lors de ses discussions avec les personnes en situation de pauvreté. Nous recommandons que l'objectif actuel du gouvernement de réduire de 50 % la pauvreté (établi dans la *Loi sur la réduction de la pauvreté*) soit considéré comme étant un jalon vers un objectif plus ambitieux d'un Canada sans pauvreté. Compte tenu des répercussions de la pauvreté dont le Conseil a été témoin, nous recommandons au gouvernement de s'efforcer d'éradiquer la pauvreté. Pour atteindre l'objectif zéro pauvreté, il est important de prendre en compte la suffisance des prestations gouvernementales. Le fait de devoir compter sur des prestations gouvernementales à court ou à long terme ne devrait pas signifier vivre dans la pauvreté.

Le Conseil propose que le gouvernement fédéral :

- collabore avec tous les gouvernements pour instaurer un seuil de revenu de base, indexé sur le coût de la vie, qui fournirait des ressources adéquates (au-delà du seuil officiel de la pauvreté au Canada) pour que les gens puissent satisfaire à leurs besoins de base, s'épanouir et faire des choix dans la dignité;
- accroisse la sécurité du revenu en réformant progressivement les prestations actuelles pour en hausser le montant, tout en travaillant à l'atteinte d'un seuil de revenu de base. Une approche double consistant à assurer un financement adéquat des programmes

de bien-être de l'État et à réduire les inégalités en ciblant des augmentations pour les groupes les plus marginalisés pourrait l'aider à atteindre cet objectif. Les améliorations spécifiques aux programmes pourraient inclure:

- déposer un projet de loi afin de tirer parti des paiements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires de manière que les taux d'aide sociale de chaque administration respectent un pourcentage de la mesure du panier de consommation;
- adopter une approche axée sur la personne, à l'égard des prestations, qui peut offrir la souplesse nécessaire pour soutenir des scénarios uniques et des transitions importantes de la vie;
- fournir un plan pour accroître l'accessibilité et la suffisance de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à ce qu'elle puisse être cumulée avec les programmes provinciaux et territoriaux et à ce qu'elle ne donne pas lieu à une récupération;
- séparer les prestations de maternité et parentales du régime d'assurance-emploi afin qu'elles ne soient pas liées à l'emploi, et augmenter le montant des prestations pour que les personnes ne vivent pas dans la pauvreté au cours de la première année de vie de leur enfant.

Recommandation 2

Pour relever les défis en matière de logement auxquels sont confrontées les personnes vivant au Canada, le gouvernement fédéral devrait :

- collaborer avec les provinces, les territoires et les municipalités à la conception d'un plan ciblant à réduire les besoins impérieux en matière de logement des personnes qui consacrent de 30 % à 50 % de leur revenu au logement. Ainsi, il faudrait notamment accroître l'offre de logements non liés au marché (logements gérés par le gouvernement ou par des organismes à but non lucratif) afin de répondre aux besoins de différentes collectivités et de différents types et tailles de familles. Accorder la priorité aux logements hors marché favoriserait la création de logements abordables à but non lucratif plutôt que d'immeubles d'investissement;

- instaurer et superviser la mise en œuvre, le versement et la coordination de subventions fédérales au logement :
 - dont un pourcentage tient compte des coûts de l'énergie et des services publics;
 - qui sont associées à la personne et non à l'immeuble (pouvant suivre les locataires d'un logement à un autre) et permettent ainsi aux gens de choisir leur propre logement (contrairement à un logement subventionné où les gens n'ont habituellement pas le choix de l'endroit où ils vivent).

Recommandation 3

Pour accroître la sécurité alimentaire, le gouvernement fédéral devrait :

- en soutien à l'Objectif de développement durable 2 des Nations Unies (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), établir une réglementation gouvernementale des prix des aliments nutritifs. Cette réglementation pourrait viser les articles qui sont inclus dans le panier national d'aliments nutritifs qui sert à élaborer la mesure du panier de consommation;
- lors de la mise en œuvre du Programme national d'alimentation scolaire, s'assurer que celui-ci est peu restrictif, qu'il est exempt de stigmatisation, équitable et inclusif et qu'il fournit des aliments nutritifs. De plus, il faudrait envisager de promouvoir des programmes qui offrent des déjeuners et des dîners, qui prévoient des options adaptées à la culture et qui font appel aux producteurs locaux.

Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services: ce qui est fait

Un système complexe d'agents de prestation de tous les niveaux de gouvernement, du secteur à but non lucratif et parfois du secteur privé offre des prestations, des services et des programmes. Il en résulte une approche disparate ou cloisonnée qui est compliquée, lente, inefficace et qui souvent manque de dignité.

Nous avons beaucoup entendu parler des systèmes qui sont censés aider les gens et de la façon dont ces systèmes continuent de laisser tomber les gens, que ce soit accidentellement ou du fait de leur conception. Ce sont souvent ceux qui rédigent

les politiques qui en tirent le plus parti. Une diversité accrue dans la rédaction des politiques rendrait celles-ci plus holistiques et mieux adaptées à la population qu'elles sont censées soutenir. L'approche universelle ne convient pas à des populations entières ni même à un groupe apparemment homogène. Les gens sont uniques et ont des besoins uniques – des besoins qui deviennent de plus en plus complexes. Ce sont des approches holistiques et centrées sur l'humain qui, en matière de réduction de la pauvreté, aideront à élaborer des réponses équitables et dignes à la pauvreté.

Efforts du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada a mis en place plusieurs systèmes au fil des ans. En voici quelques exemples :

- régime fédéral d'impôt sur le revenu;
- pensions publiques;
- assurance-emploi;
- programmes et prestations d'aide sociale;
- assurance-maladie;
- transferts sociaux et en santé aux provinces et aux territoires;
- programmes de soutien du revenu.

Le Conseil prend note des efforts déployés périodiquement par le gouvernement pour améliorer l'administration de ces systèmes afin de suivre l'évolution des besoins, les nouvelles technologies et d'autres facteurs ayant une incidence sur leur efficacité et leur pertinence. Cependant, les événements des dernières années ont ajouté des pressions aux systèmes de soutien qui ont été conçus à une époque différente et avec un paradigme social différent. Ces facteurs de stress sont notamment les suivants :

- technologie en évolution rapide et constante;
- décentralisation des services;
- changement dans les attentes en matière de prestation de services;
- complexité des besoins;
- hétérogénéité de la clientèle.

Nombreux sont ceux et celles pour qui ces systèmes n'ont jamais suffisamment répondu à leurs besoins. Ils les ont plutôt isolés et systématiquement privés de leurs droits. Bien que de nombreuses parties prenantes militent en faveur d'un changement de système depuis des années, la pandémie de COVID-19 a révélé de façon plus générale de nombreux systèmes désuets. Ces systèmes sont souvent trop complexes, il est souvent difficile d'y accéder et de s'y retrouver, et ils sont dépourvus entre eux de liens importants. Ils peuvent aussi stigmatiser et traumatiser leurs utilisateurs.

Au début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a rapidement mis en œuvre de nombreuses initiatives avec une charge de travail minimale pour le processus de demande. Pour y arriver, le gouvernement a repensé le potentiel des systèmes actuels. Il s'agissait notamment de mesures de soutien du revenu pour les travailleurs, de subventions aux employeurs, de prestations pour les étudiants et pour les aidants naturels, et de mesures de soutien supplémentaires pour les groupes marginalisés et les organismes à leur service. Les bénéficiaires ont reçu ces prestations et ces mesures de soutien rapidement. Bien qu'elles n'aient pas été infaillibles, ces initiatives ont constitué une réponse directe à des besoins urgents et ont représenté ce qu'il était possible de mettre en œuvre rapidement à l'époque. Le Conseil estime que le gouvernement devrait tirer des leçons des approches novatrices et accélérées de versement des prestations liées à la pandémie qu'il a adoptées. Des leçons, notamment des défis qui se sont présentés après la mise en œuvre rapide et le processus de demande peu restrictif.

Le Conseil reconnaît qu'outre les mesures de soutien liées à la pandémie, le gouvernement prend aussi des mesures pour appuyer davantage la production de déclarations de revenus et hausser le nombre de demandes de prestations. Il y est arrivé principalement grâce au service Déclarer simplement par téléphone (anciennement Produire ma déclaration) offert par l'Agence du revenu du Canada. Nous reconnaissons également l'engagement du gouvernement de hausser le nombre de personnes admissibles au service Déclarer simplement par téléphone de 1,5 million en 2024 à 2 millions d'ici 2025 (ministère des Finances Canada, 2024). Nous sommes impatients d'en apprendre davantage sur les répercussions de cette nouvelle hausse. Nous sommes également impatients de voir les résultats du projet pilote d'instauration de nouveaux services de déclaration automatique, Déclarer simplement par voie électronique et Déclarer simplement sur papier, pour ceux qui ne produisent pas actuellement leurs déclarations de revenus.

Le rapport de 2022 de la vérificatrice générale du Canada, *Accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*, souligne les efforts ciblés qui ont été déployés pour accroître la sensibilisation aux prestations et au crédit chez les personnes difficiles à joindre (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022a). Le Conseil apprécie la stratégie de sensibilisation du gouvernement Servir tous les Canadiens et les mesures mises en place pour éliminer les obstacles auxquels font face les groupes marginalisés. Ces efforts appuient, par exemple, les membres de populations à faible revenu qui ne bénéficient pas facilement par les modes de prestation traditionnels, comme les Centres Service Canada. Ce sont notamment les personnes ayant un faible niveau d’alphabétisation, celles qui ne sont pas en mesure de communiquer dans l’une ou l’autre des langues officielles et celles qui hésitent à divulguer des renseignements personnels ou financiers au gouvernement. La stratégie devrait également tenir compte de la complexité du processus de demande de certaines prestations. En outre, il faudrait examiner des initiatives visant à accroître l’accessibilité à partir de divers emplacements géographiques, y compris les régions éloignées. Toutefois, le rapport souligne également l’absence de données probantes sur la question de savoir si les mesures de sensibilisation ont permis d’accroître la participation aux prestations. Le Conseil accueillerait favorablement une évaluation de l’incidence de ces efforts afin de pouvoir juger des progrès réalisés et de cerner les points à améliorer.

Dans le contexte actuel, une personne doit passer par plusieurs systèmes et processus complexes pour demander des prestations. Le Conseil fait écho aux préoccupations soulevées par de nombreuses parties prenantes qui affirment que cette façon de faire dissuade même les gens d’enclencher le processus de demande. Le Conseil est impatient d’en apprendre davantage sur l’engagement récent du gouvernement à mettre au point un portail moderne d’ouverture de session unique pour tous les services du gouvernement fédéral, afin de remplacer les plus de 60 systèmes différents du gouvernement du Canada. À l’étape de la conception, le Conseil encourage fortement le gouvernement à consulter les personnes qui utiliseront le portail.

Le rôle du secteur à but non lucratif

Au fil des ans, les gouvernements à tous les niveaux ont souvent délégué la prestation de services aux secteurs à but non lucratif, de bienfaisance et de prestation de services sans, à notre avis, leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour accomplir le travail extraordinaire requis. Beaucoup diraient que ces secteurs sont plus aptes à faire ce travail. Les organismes rencontrent souvent les gens là où ils sont et leur prodiguent des soins holistiques et dans la dignité. Malheureusement, ils doivent le faire malgré l'incertitude d'un financement gouvernemental à court terme et étroitement ciblé, ou d'un financement et de dons philanthropiques privés.

La prestation de services par l'entremise du secteur à but non lucratif a souvent été perçue comme une solution de rechange moins coûteuse à la prestation de services publics ou privés. Cette perception est fautive. Le coût moins élevé de la prestation des services par le secteur à but non lucratif peut être attribué à plusieurs facteurs. Notamment à sa capacité de faire preuve de souplesse, de créativité et de débrouillardise et, souvent, à l'utilisation de structures hiérarchiques et de modèles de gouvernance simples qui permettent des gains d'efficacité. De plus, l'effectif des organismes à but non lucratif est composé de bénévoles et de travailleurs rémunérés. Les employés des organismes à but non lucratif ont toujours touché un salaire inférieur et moins d'avantages sociaux, souvent en raison d'un financement limité, que les travailleurs d'autres secteurs. De plus, par le passé, les bénévoles étaient souvent des gens animés d'un sentiment d'appartenance et de collaboration qui se souciaient d'agir. Aujourd'hui, le bassin de personnes qui sont disposées à le faire – bénévoles et travailleurs rémunérés – a commencé à diminuer en raison des problèmes d'abordabilité et d'autres facteurs qui ont entraîné des changements dans le capital social. De plus, le modèle de bienfaisance met les gens à la merci de la gentillesse et de la générosité d'autrui plutôt que de reconnaître que chaque personne mérite d'être soutenue dans la dignité d'une manière qui répond à leurs propres besoins.

Le Conseil estime que des transferts de fonds suffisants aux fournisseurs de services pourraient aider ces derniers à surmonter les défis qu'ils doivent relever pour demeurer viables. Toutefois, il est peu probable que le simple fait de fournir un meilleur financement résolve le problème. La prestation de services ne devrait pas être déléguée au secteur

des organismes de bienfaisance parce qu'il s'agit d'une option moins coûteuse. Les organismes à but non lucratif devraient plutôt être mobilisés en tant que partenaires, car ils sont souvent mieux placés pour fournir dans la dignité des services holistiques qui répondent aux besoins communautaires, culturels et individuels. À cette fin, le secteur devrait être financé adéquatement et disposer des ressources nécessaires pour offrir une rémunération et des prestations équivalentes à celles que reçoivent les employés d'autres secteurs qui effectuent le même travail. Ils disposeraient ainsi de l'autonomie nécessaire pour diriger leur organisation et des moyens d'attirer et de rémunérer le personnel.

Améliorer l'accès aux prestations et la fourniture de services: que peut-on faire de plus

Le gouvernement doit reconnaître l'expertise du secteur au moyen d'un financement durable et d'autres mesures de soutien clés. Il doit en outre réexaminer les mesures existantes pour relever certains défis systémiques clés cernés et pour s'assurer que les prestations et les services sont accessibles et pertinents pour les personnes qui en ont le plus besoin. À cette fin, le Conseil formule les recommandations suivantes.

Recommandation 4

Pour faciliter un accès peu restrictif et équitable aux prestations et aux services, le gouvernement devrait :

- explorer des façons d'élargir la production automatique de déclarations de revenus et l'inscription automatique des personnes vivant dans la pauvreté afin que toutes les prestations et mesures de soutien offertes soient accessibles à toutes les personnes qui y sont admissibles à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale;
- financer des initiatives destinées à aider les gens à s'y retrouver dans les systèmes de prestations et de services.

Recommandation 5

Afin d'appuyer le secteur à but non lucratif qui joue un rôle vital et essentiel dans le soutien des groupes marginalisés, le gouvernement fédéral devrait se servir de son effet de levier pour :

- fournir aux organismes à but non lucratif un financement opérationnel stable et à long terme qui favorise la souplesse et l'autonomie dans la façon dont les organismes sont gérés;
- rendre obligatoire le financement qui appuie et assure des salaires et des conditions de travail justes et équitables aux employés du secteur à but non lucratif;
- réduire le fardeau administratif associé au processus de financement (demande, mise en œuvre et production de rapports), tout en veillant à mettre en place une obligation de rendre compte afin de pouvoir mesurer l'impact des investissements;
- soutenir les organismes qui favorisent l'innovation en réponse aux besoins de leurs clients et publics cibles.

Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité : ce qui est fait

Les membres du Conseil ont été confrontés à un sentiment de désespoir lors de leurs conversations avec des personnes et des intervenants de partout au Canada cette année. Les défis auxquels les gens ont dû faire face au plus fort de la pandémie de COVID-19 et la situation économique qui s'en est suivie ont peut-être créé une discorde et une crainte quant à la suite des choses. Cette discorde sociale pourrait avoir de graves conséquences, tant pour les individus que pour la société. Elle pourrait conduire à la solitude, à l'isolement et des problèmes de santé mentale. Elle pourrait également être source de division et de discrimination, et entraîner une mentalité de « nous contre eux » qui pousse les gens à se retourner contre les autres pour se protéger. Si on n'y coupe pas court, c'est la société qui écopera ainsi que notre capacité d'aider les groupes marginalisés. La crise de l'abordabilité a exacerbé les inégalités. Voir certaines personnes profiter de la financiarisation des biens et des services, alors que d'autres ne peuvent combler leurs besoins fondamentaux, alimente encore davantage le ressentiment.

La discrimination, le racisme et l'iniquité continuent d'exister dans nos systèmes et jouent un rôle dans la création et la perpétuation de la pauvreté. Les groupes les plus marginalisés sont confrontés à des obstacles structurels et systémiques, à la violence, à la discrimination, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, au sexisme, au capacitisme et au colonialisme, qui les rendent plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* propose d'offrir à chaque personne une chance équitable de réussir. La stratégie énonce des objectifs qui visent à favoriser l'équité, comme la lutte contre la pauvreté en « faisant la promotion de la collectivité et des possibilités, et [...] en [éliminant] la discrimination fondée sur le sexe, la race, les handicaps, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs, et d'autres obstacles qui empêchent les gens d'aller de l'avant ».

Dans ses rapports antérieurs, le Conseil a formulé des recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre pour atteindre cet objectif et veiller à ce que les initiatives soient élaborées compte tenu de la façon dont l'intersectionnalité influe sur l'incidence des politiques et des initiatives sur les gens. Nous prenons note de l'ajout de l'optique centrée sur les Noirs et du Cadre des résultats relatifs aux genres à l'optique d'élaboration des politiques sur l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus). Nous réitérons notre appel à des mises à jour régulières de l'optique d'élaboration des politiques sur l'ACS Plus afin que les inégalités émergentes et systémiques soient évaluées à mesure que le gouvernement élabore des programmes et des politiques.

Le Conseil souligne également les efforts déployés par le gouvernement du Canada et de nombreux autres intervenants clés partout au pays pour lutter contre la discrimination sous de nombreuses formes. Nous apprécions les campagnes de sensibilisation du public et le financement ciblé de projets visant à lutter contre le racisme, l'âgisme, le sexisme et la toxicomanie et à veiller à la santé mentale des jeunes. Dans le cadre d'initiatives fédérales, comme le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Plan d'action 2ELGBTQI+ et le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, le gouvernement a entrepris des travaux fondamentaux pour prévenir davantage la discrimination et la stigmatisation chez certains groupes de la population. Toutefois, ces initiatives sont dépourvues d'un lien social général important et de résultats matériels clairs pour les populations les plus marginalisées.

De plus, l'héritage colonial du Canada a façonné et créé des obstacles systémiques pour les peuples et les communautés autochtones. Ces pratiques coloniales ont perpétué la pauvreté dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous reconnaissons que la mise en œuvre par le gouvernement des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées se poursuit. Néanmoins, de nombreuses personnes nous ont dit que les progrès semblent avoir stagné, et nous l'avons mentionné dans nos rapports précédents. Cela dit, le Conseil salue les efforts déployés par le gouvernement pour élaborer conjointement des indicateurs autochtones de la pauvreté avec les organisations autochtones nationales et l'élaboration de la mesure du panier de consommation du Nord pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Ces initiatives visent à mieux comprendre la pauvreté chez les peuples Autochtones. Les mesures continues de réduction de la pauvreté et de réconciliation doivent également veiller à ce que la notion de droits issus de traités soit respectée.

Bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité : que peut-on faire de plus

Le maintien du statu quo en matière d'équité et de discrimination est une décision stratégique. L'élaboration d'un plan cohérent et complet pour lutter contre la discrimination et l'iniquité est une étape nécessaire pour bâtir des collectivités fortes et favoriser l'équité au Canada.

Nous sommes plus forts ensemble et nous devons trouver des moyens de rassembler toute la société, particulièrement lorsqu'il est le plus difficile de le faire.

Recommandation 6

Pour accroître l'équité et travailler à l'établissement de collectivités fortes, le gouvernement du Canada devrait :

- agir rapidement pour respecter les droits issus de traités et aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et veiller à ce qu'ils disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme

ils l'entendent. Cela comprend la mise en œuvre urgente des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*;

- élaborer un plan pour lutter contre l'inégalité de la pauvreté – plus précisément, un plan pour réduire le taux de pauvreté dans les groupes marginalisés afin qu'il atteigne le taux de pauvreté moyen au Canada ou qu'il soit inférieur à celui-ci;
 - un tel plan devrait :
 - promouvoir et accroître l'équité dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques;
 - réduire la stigmatisation entourant la pauvreté, notamment en aidant chacun à considérer les personnes comme des êtres humains et des personnes égales et essentielles, peu importe leur revenu ou leur condition sociale;
 - expliquer comment les mesures actuelles de réduction de la pauvreté seraient adaptées pour répondre précisément aux besoins des populations les plus marginalisées;
 - établir des objectifs clairs en matière d'équité, à atteindre au plus tard en 2030;
 - inclure des mécanismes de responsabilisation et d'évaluation pour surveiller la mise en œuvre du plan.
 - les activités rattachées au plan pourraient consister notamment à :
 - concevoir une formation obligatoire pour tous les fournisseurs de services du gouvernement fédéral de première ligne, notamment une formation sur la prestation de services tenant compte des traumatismes et une formation sur l'équité et la lutte contre le racisme;
 - supprimer le racisme et la discrimination des décisions relatives à la protection de la jeunesse. Il faut trouver des solutions à la pauvreté plutôt que d'utiliser le système de protection de la jeunesse comme solution indirecte à la pauvreté (retirer de leur famille les enfants qui vivent dans la pauvreté, ce qui a comme effets secondaires des bouleversements culturels, linguistiques, familiaux et émotionnels);
 - veiller à ce que les nouveaux arrivants aient un accès adéquat et équitable à des prestations;

- mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et les jeunes, y compris les familles qui prennent soin d'enfants en situation de handicap.

Appel à l'action

En tant que Conseil, nous formulons ces recommandations en sachant qu'elles nécessiteront un investissement important et un engagement pour apporter des changements importants. Les efforts nécessaires sont grands et petits, à long terme et à court terme, mais ils sont essentiels pour réduire et en fin de compte éliminer la pauvreté au Canada. Ils nous invitent à travailler ensemble pour augmenter les revenus de chacun par le biais des salaires et des avantages sociaux. Nous demandons au gouvernement du Canada de réglementer plus étroitement le coût des produits de première nécessité afin de créer chez chaque personne un sentiment de stabilité en ces temps incertains. Nous croyons également que ces recommandations favoriseront l'équité en s'attaquant de front au racisme systémique, au colonialisme et à la discrimination. Bien que l'urgence dans l'action soit pertinente et importante, les solutions rapides deviennent transitoires si elles ne sont fondées que sur l'urgence. Pour éradiquer la pauvreté, il faut garder à l'esprit (et dans le cœur) l'importance d'établir et de moderniser des mesures qui assurent la continuité des résultats dans le temps et se concentrer également sur la prévention et les actions en amont. Nos conseils sont audacieux et ambitieux et exigent du gouvernement qu'il se montre courageux et prenne des mesures urgentes qui pourraient ne pas être dans tous les cas acceptables sur le plan politique. Pour les personnes en situation de pauvreté et pour l'ensemble de notre pays, des changements s'imposent de toute urgence.

Références

Alsharif, G. (2022, juillet 13). *Income inequality in Canada declines with help from CERB, other pandemic support programs, census data shows*. Extrait du Toronto Star : https://www.thestar.com/news/gta/income-inequality-in-canada-declines-with-help-from-cerb-other-pandemic-support-programs-census-data/article_9209c5c1-30bf-58bc-a56d-7bd6280772aa.html.

Banques alimentaires Canada. (2023). *Bilan-Faim 2023*. Tiré de : <https://foodbankscanada.ca/fr/hungercount/>.

Bureau de la défenseure fédérale du logement. (5 juillet 2023). *Plaidoyer pour un changement : La crise du logement au Canada, Rapport annuel au ministre 2022-2023 présenté par le Bureau du défenseur fédéral du logement*. Extrait de la Commission canadienne des droits de la personne : <https://housing.chcreport.ca/index-fr.html>.

Bureau de la vérificatrice générale du Canada. (31 mai 2022a). *Rapport 1 : L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre*. Extrait des Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada de 2022 : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202205_01_f_44033.html.

Bureau de la vérificatrice générale du Canada. (15 novembre 2022b). *Rapport 5 : L'itinérance chronique*. Extrait des Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada de 2022 : https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202211_05_f_44151.html.

Canadon. (2024, 17 avril). *Rapport sur les dons 2024 : De la déconnexion à l'action collective*. Tiré de : <https://www.canadahelps.org/fr/le-rapport-sur-les-dons/>.

Coalition Canada revenu de base (s.d.). *Qu'est-ce que le revenu de base?* Tiré de : <https://basicincomecoalition.ca/fr/qu-est-revenu-de-base/>.

Commission canadienne des droits de la personne. (7 février 2023). *Rapport de ce que nous avons entendu – Se réapproprier la Stratégie nationale sur le logement*. Tiré de : <https://www.housingchrc.ca/fr/publications/rapport-de-ce-que-nous-avons-entendu-se-reapproprier-la-strategie-nationale-sur-le-logement>.

Devin, N., Dugas, E., Gustajtis, B., McDermott, S. et Mendoza Rodríguez, J. (6 juin 2023). *Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*. Extrait de Statistique Canada : Série de documents de recherche - Revenu : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023007-fra.htm>.

Dionne-Laforest, S., Heisel, D. et Situ, J. (20 février 2024). *Estimation des taux de pauvreté énergétique en utilisant le Recensement de la population de 2021*. Extrait de Statistique Canada : Statistiques sur le logement au Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2024001/article/00001-fra.htm>.

Emploi et Développement social Canada (21 août 2018). *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/rapports/strategie.html>.

French, A., Lacanilao, R., Pickthorne, C. et Saulnier, C. (10 novembre 2021). *Paying a living wage key to Canada's post-COVID economic recovery*. Extrait du Centre canadien de politiques alternatives : <https://www.policynote.ca/living-wage-economic-recovery/>.

Hugues, S. (2 février 2022). *Building stronger social systems post-pandemic*. Extrait de John F. Kennedy School of Government, Harvard : <https://www.hks.harvard.edu/faculty-research/policy-topics/health/building-stronger-social-systems-post-pandemic>.

Infrastructure Canada. (26 janvier 2024a). *Tout le monde compte 2020-2022 – Résultats du troisième dénombrement ponctuel coordonné de l'itinérance au Canada à l'échelle pancanadienne*. Tiré de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/pit-counts-dp-2020-2022-results-resultats-fra.html>.

Infrastructure Canada. (26 février 2024b). *Aperçu des données sur l'itinérance : Le point sur l'Étude nationale sur les refuges 2022*. Tiré de : <https://logement-infrastructure.canada.ca/homelessness-sans-abri/reports-rapports/data-shelter-2022-donnees-refuge-fra.html>.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada. (13 mai 2024). *Financement de la recherche sur la réduplication et la déqualification*. Tiré de : <https://ised-isde.canada.ca/site/bureau-consommation/fr/information-pour-groupes-dinteret-consommateurs/programme-contributions-pour-organisations-sans-but-lucratif-consommateurs-benevole/financement-recherche-reduplication-dequalification>.

Kumar, N., McKenzie, K. et Um, S. (septembre 2017). *Thriving in the City: What does it cost to live a healthy life?* Extrait du Wellesley Institute : <https://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2017/09/Thriving-in-the-City-What-does-it-cost-1.pdf>.

Ministère des Finances Canada. (16 avril 2024). *Budget de 2024 : Une chance équitable pour chaque génération*. Tiré de : <https://budget.canada.ca/2024/report-rapport/toc-tdm-fr.html>.

Statistique Canada. (9 juin 2022a). *La hausse des prix a une incidence sur la capacité de la plupart des Canadiens à assumer leurs dépenses quotidiennes*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>.

Statistique Canada. (16 août 2022b). *Index des prix à la consommation, juillet 2022*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>.

Statistique Canada. (20 septembre 2023). *Composer avec les obstacles socioéconomiques : incidence sur le bien-être des jeunes Canadiens*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230920/dq230920a-fra.htm>.

Statistique Canada. (16 janvier 2024a). *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2023*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/dq240116b-fra.htm>.

Statistique Canada. (22 janvier 2024b). *Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, troisième trimestre de 2023*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240122/dq240122a-fra.htm>.

Statistique Canada. (20 mars 2024c). *Renseignements sur les organismes sans but lucratif à l'échelle nationale, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, 2023*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240320/dq240320a-fra.htm>.

Statistique Canada. (26 mars 2024d). *Tableau 45-10-0087-01 Difficulté à répondre à ses besoins financiers, selon le genre et certaines autres caractéristiques sociodémographiques*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=4510008701&request_locale=fr.

Statistique Canada. (17 avril 2024e). *Comptes économiques du secteur des ménages canadiens répartis selon le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine, quatrième trimestre de 2023*. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240417/dq240417b-fra.htm>

Statistique Canada. (26 avril 2024f). *Enquête canadienne sur le revenu, 2022*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240426/dq240426a-fra.htm>.

Statistique Canada. (26 avril 2024g). *Carrefour des dimensions de la pauvreté*. Tiré de : <https://www.statcan.gc.ca/fr/themes-debut/pauvrete>.

Statistique Canada. (26 avril 2024h). *Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1310083501&request_locale=fr.

Statistique Canada. (16 mai 2024i). *Tableau 45-10-0051-01 Avoir quelqu'un sur qui compter selon le genre et certaines autres caractéristiques sociodémographiques*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=4510005101&request_locale=fr.

Statistique Canada. (16 mai 2024j). *71-607-X2022007 Certains indicateurs de la qualité de vie au Canada*. Extrait de l'Enquête sociale canadienne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2022007-fra.htm>.

Statistique Canada. (16 mai 2024k). *Tableau 45-10-0052-01 Le sentiment d'appartenance à une collectivité locale selon le genre et la province*. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=4510005201&request_locale=fr.

Statistique Canada. (19 juin 2024l). *Enquête canadienne sur le revenu : estimations territoriales, 2022*. Extrait de Le Quotidien : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240619/dq240619d-fra.htm>.

Tabbara, M., et Talwar Kapoor, G. (juin 2021). *Developing a costing for a basic income is not a neutral exercise: Summary and analysis of the Office of the Parliamentary Budget Officer's report, Distributional and Fiscal Analysis of a National Guaranteed Basic Income*. Extrait de la Maytree Foundation : <https://maytree.com/wp-content/uploads/basic-income-not-neutral.pdf>.



ANNEXES

ANNEXE A

Organismes qui ont participé au dialogue continu

Une liste des organisations ayant participé aux dialogues continus virtuels et en personne organisés par le Conseil consultatif national sur la pauvreté en 2024 se trouve ci-dessous. Les dialogues en personne ont eu lieu au Yukon, en Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse. Les 5 dialogues virtuels ont rassemblé des personnes de partout au pays qui ont vécu une expérience de la pauvreté ou qui représentent des organisations qui travaillent à réduire la pauvreté. Bien que des centaines de personnes aient partagé leurs expériences de pauvreté avec les membres du Conseil tout au long de l'année, afin de respecter leur vie privée, leurs noms ne figurent pas dans la liste ci-dessous.

Nous encourageons les organismes à communiquer avec nous s'ils constatent que la liste comporte des erreurs ou des omissions.

Adresse de courriel : EDSC.CCNP-NACP.ESDC@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

Dialogues en personne

- | | |
|---|--|
| 1. Affordable Energy Coalition
Nova Scotia | 8. Boys and Girls Club, St. John's |
| 2. African Nova Scotian Road
to Economic Prosperity | 9. BloodTies Four Directions |
| 3. Akoma Holdings Incorporated | 10. Buckmaster Circle
Community Centre |
| 4. Association for New Canadians
(Newfoundland and Labrador) | 11. Business Council of Alberta |
| 5. Atlantic Policy Congress for First
Nations Chiefs Secretariat | 12. Calgary John Howard Society |
| 6. Basic Income Calgary | 13. Canadian Centre for Policy
Alternatives, Nova Scotia Office |
| 7. Basic Income Nova Scotia Society | 14. Canadian Mental Health Association
(Halifax-Dartmouth Branch) |

15. Cape Breton University (Affordable Housing Research)
16. Choices for Youth
17. City of Calgary
18. Colchester Food Bank
19. Colchester United Way
20. Community Foundation of Newfoundland and Labrador
21. Community Health Board
22. Community Links Nova Scotia
23. Community Sector Council of Newfoundland and Labrador (Vibrant Communities)
24. Connections for Seniors - Newfoundland and Labrador
25. Davis Pier Consulting
26. Daybreak Parent Child Centre
27. Ecology Action Centre
28. End Homelessness St. John's
29. Engage Nova Scotia
30. Enough for All Champion Network
31. Food First NL
32. Food Security Network Yukon
33. Haines Junction Food Association
34. Government of Newfoundland and Labrador, Department of Children, Seniors and Social Development
35. Government of Nova Scotia, Department of Community Services
36. Home Again Furniture Bank
37. Housing First - Newfoundland and Labrador
38. Inspiring Communities
39. Intermunicipal Poverty Reduction Advisory Committee
40. IWK Community Pediatrics Division, Department of Pediatrics, Dalhousie University
41. IWK Health Centre
42. Jimmy Pratt Foundation
43. Kids Eat Smart Foundation Newfoundland and Labrador
44. Kindred Connections Society
45. Gouvernement du Yukon
46. Government of Nova Scotia - Land Titles Initiatives
47. LEA Place Women's Resource Centre
48. Lumel Glass Blowing Studio
49. MacMorran Community Centre
50. Maggie's Place Family Resource Centre
51. Momentum
52. Nova Scotia Health Authority
53. Nova Scotia Non-Profit Housing Association
54. Nova Scotia Legal Aid
55. Public Health Nova Scotia
56. Safe at Home Society
57. Saint Luke's Community Living
58. SeniorsNL

- | | |
|---|---|
| 59. Single Parent Association of Newfoundland and Labrador | 71. United Way of Newfoundland and Labrador |
| 60. Social Policy Collaborative | 72. Vibrant Communities Calgary |
| 61. Saint Francis High School | 73. Voices Influencing Change |
| 62. The Alex | 74. We're Together Ending Poverty |
| 63. The Fed Family Lab, Acadia University | 75. Women in Need Society |
| 64. Thrive | 76. YMCA Halifax |
| 65. Transition House Association of Newfoundland and Labrador | 77. YMCA Colchester |
| 66. Transition House Association of Nova Scotia | 78. YMCA of Cumberland - Homelessness Prevention and Outreach Program |
| 67. Trellis Society | 79. Yukonstruct |
| 68. Truro Housing Outreach Society | 80. Yukon Anti-Poverty Coalition |
| 69. Truro Library | 81. Yukon First Nations Education Directorate |
| 70. United Way Halifax | 82. Yukon University |

Dialogues virtuelles

- | | |
|--|---|
| 1. 411 Seniors Centre Society | 9. Association des agences d'établissement et d'intégration des immigrants de la Saskatchewan |
| 2. Abel Wear Incorporated | 10. Association des Sourds du Canada - Canadian Association of the Deaf |
| 3. Ability Employment Corporation | 11. Association for New Canadians |
| 4. Action for Healthy Communities | 12. Athabasca County - Family and Community Support Services |
| 5. Adeara Recovery Centre | 13. Banques alimentaires du Québec |
| 6. Advocacy Centre for Tenants in Ontario | 14. Barrhead & District - Family and Community Support Services |
| 7. Alberta Health Services | 15. Basic Income Nova Scotia Society |
| 8. Assemblée des Premières Nations - Assembly of First Nations | |

16. Bay St. George Status of Women Council
17. Bayfm News
18. BC Poverty Reduction Coalition
19. Bent Arrow Traditional Healing Society
20. Big Lakes County - Family and Community Support Services
21. Boys & Girls Clubs Big Brothers Big Sisters - Edmonton & Area
22. Brandon Neighbourhood Renewal Corporation
23. Bureau de santé de l'est de l'Ontario
24. Burin Peninsula Brighter Futures
25. Burnaby Neighbourhood House
26. Business Community Anti-Poverty Initiative in Saint John
27. Calgary Housing Company
28. Calgary Rural Primary Care Network
29. Campbell River Early Years Services
30. Canadian Poverty Institute, Ambrose University
31. Cape Breton Regional Municipality - Mayor's Office
32. Cape Breton Transition House Association - Willow House
33. Capilano Community Services Society
34. Caregivers Nova Scotia
35. Catholic Charities of the Archdiocese of Toronto
36. Centraide Canada / United Way Canada
37. Centre d'action pour la sécurité du revenu
38. Centre de santé communautaire Côte-de-Sable
39. Centre de santé Saint-Boniface
40. Centre d'intervention budgétaire et sociale de la Mauricie
41. Centre for Health Science and Law
42. Centre Maple Leaf pour la sécurité alimentaire
43. Centres communautaires d'alimentation du Canada
44. Centretown Churches Social Action Committee
45. Children of Tomorrow Childcare - Tropicana Community Services Organization
46. Chrysalis House - Western Ottawa Community Resource Centre
47. Citizens for Public Justice
48. City for All Women Initiative
49. City of Beaumont - Family and Community Support Services
50. City of Breton - Family and Community Support Services
51. City of Calgary - Community Associations
52. City of Edmonton - Family and Community Support Services

53. City of Kawartha Lakes and Haliburton County Poverty Reduction Roundtable
54. City of Leduc - Family and Community Support Services
55. City of St. Albert | Mistahi Sâkahikan - Family and Community Support Services
56. City of Toronto - Toronto Poverty Reduction Strategy
57. Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
58. Cold Lake and District - Family and Community Support Services
59. Collectif petite enfance
60. Colour of Poverty - Colour of Change
61. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador - First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission
62. Community Education Development Association
63. Community Living London
64. Community Sector Council Newfoundland & Labrador
65. Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
66. Congress of Aboriginal Peoples
67. Conseil Communautaire Notre-Dame-de-Grâce
68. Conseil jeunesse du premier ministre
69. Conseil national des coalitions autochtones en milieu urbain
70. Corner Brook Status of Women Council
71. Corporation de développement économique communautaire Québec
72. Council of Senior Citizens Organizations of British Columbia
73. County of Grande Prairie - Family and Community Support Services
74. Daily Bread Food Bank
75. Dalhousie University
76. Dans la Rue
77. Daybreak Parent Child Centre
78. Département de Pédiatrie, Université d'Ottawa et Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario
79. Deuxième récolte Canada
80. Dixie Bloor Neighbourhood Centre
81. Drayton Valley - Family and Community Support Services
82. East Scarborough Storefront
83. Edmonton Social Planning Council
84. Égale Canada
85. Enfants d'abord Canada
86. Engaged Communities

- 87. Équipe de santé familiale universitaire Bruyère - Centre de médecine familiale Primrose
- 88. Exeko
- 89. Feed Nova Scotia
- 90. First Nations Technical Institute
- 91. First Work
- 92. Flagstaff Family and Community Services
- 93. Fogo Island Family Resource Centre
- 94. Fondation Trillium de l'Ontario
- 95. Foothills County - Family and Community Support Services
- 96. Fraser Health Crisis Line
- 97. Gabriel Housing Corporation
- 98. Gouvernement du Manitoba – ministère des Familles
- 99. Gouvernement du Nouveau-Brunswick – ministère de la Justice et de la Sécurité publique
- 100. Gouvernement du Québec - Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 101. Government of Newfoundland and Labrador - Department of Health and Community Services
- 102. Government of Northwest Territories
- 103. Government of Prince Edward Island - Department of Social Development and Seniors
- 104. Gritty Nurse Podcast
- 105. Habitat pour l'humanité Canada
- 106. Harvest Manitoba
- 107. Hinton Employment and Learning Place
- 108. Homelessness Society of the Bow Valley
- 109. House of Lazarus
- 110. Houselink & Mainstay Community Housing
- 111. Inclusion BC
- 112. Inclusion Canada
- 113. Income and Social Supports, Human Services, Region of Peel
- 114. Institut canadien de recherches sur les femmes - Canadian Research Institute for the Advancement of Women
- 115. Institut de recherche Bruyère, Université d'Ottawa
- 116. Institut de recherche en politiques publiques
- 117. Institut de recherche et de développement sur l'intégration et la société
- 118. Institut national canadien pour les aveugles
- 119. Interior Health
- 120. Jane Goodall Institute of Canada
- 121. Juniper House
- 122. Keepers of the Circle

- 123. Kids Eat Smart Foundation
Newfoundland & Labrador
- 124. L'Assemblée des Premières Nations
Québec-Labrador
- 125. Lac La Biche County - Family
and Community Support Services
- 126. Le Conseil canadien des Églises
- 127. Le conseil économique des femmes
- 128. Le handicap sans pauvreté
- 129. Leduc County - Family and
Community Support Services
- 130. Les Femmes Michif Otipemisiwak
- Women of the Métis Nation
- 131. Literacy Coalition of New Brunswick
- 132. Maytree Foundation
- 133. Memorial University - Department
of Economics
- 134. Metcalf Foundation
- 135. Métis Nation - Saskatchewan
- 136. Métis Nation of Ontario
- 137. Metro Toronto Movement for Literacy
- 138. Mission Bon Accueil
- 139. Mokami Status of Women Council
- 140. Mothers Matter Centre
- 141. Mouvement Action-Chômage
de Montréal
- 142. Municipal District of Greenview
No. 16 - Family and Community
Support Services
- 143. Native Council of Prince
Edward Island
- 144. New Westminster Homelessness
Coalition Society
- 145. Newfoundland and Labrador
Health Services
- 146. Newfoundland and Labrador
Housing
- 147. Newfoundland and Labrador New
Democratic Party - Caucus Office
- 148. Niagara Peninsula Aboriginal Area
Management Board
- 149. Niagara Region
- 150. Nishnawbe Aski Nation - Office of
Deputy Grand Chief Anna Betty
Achneepineskum
- 151. Northwestern Ontario
Municipal Association
- 152. Observatoire québécois des inégalités
- 153. Office d'habitation Thérèse-De
Blainville
- 154. Older Workers Newfoundland
and Labrador
- 155. Ontario Federation of Indigenous
Friendship Centres
- 156. Ontario Native Women's Association
- 157. Open Door Community Youth Network
- 158. Open Policy Ontario
- 159. Parkdale Food Centre
- 160. Passeport pour ma réussites
- 161. Pauvreté des personnes 2SLGBTQ+
au Canada, York University

- 162. People For a Healthy Community on Gabriola Society
- 163. Pillar Nonprofit Network
- 164. Plan Institute
- 165. Progressive Intercultural Community Services Society
- 166. Projet Collectif en Inclusion à Montréal
- 167. Prospérité Canada
- 168. Quebec Community Groups Network
- 169. Regina Immigrant Women Centre
- 170. Regional Diversity Roundtable of Peel
- 171. Regroupement des Auberges du cœur du Québec
- 172. Regroupement des sans-emploi de Victoriaville
- 173. Réseau d'action des femmes handicapées
- 174. Réseau FADOQ
- 175. Réseau national du droit au logement
- 176. Resto Pop Thérèse-De Blainville
- 177. Romero House
- 178. Roots Community Food Centre
- 179. Rural Development Network
- 180. Saint John Learning Exchange
- 181. Saskatchewan Health Authority
- 182. Saskatoon Food Bank & Learning Centre
- 183. Saskatoon Poverty Reduction Partnership
- 184. Sault College - Employment Solutions
- 185. Scarborough Residential Alternatives
- 186. Self Advocacy Federation
- 187. Seniors Serving Seniors
- 188. SeniorsNL
- 189. Services pour femmes immigrantes d'Ottawa
- 190. Société canadienne du cancer
- 191. Société de Saint-Vincent-de-Paul - Halifax Particular Council
- 192. Soupe populaire de Hull
- 193. South Asian Legal Clinic of Ontario
- 194. Southern Labrador/Strait of Belle Isle Community Youth Network
- 195. Spinal Cord Injury BC
- 196. Stettler and District - Family and Community Support Services
- 197. Support Through Housing Team Society
- 198. Syndicat canadien de la fonction publique
- 199. Table de quartier de Parc-Extension
- 200. Tamarack Institute
- 201. The 519
- 202. The Asper Foundation
- 203. The Campbell Collaboration
- 204. The Peel Poverty Reduction Committee
- 205. The Town of Okotoks - Family Resource Centre
- 206. Thrive

- 207. Town of Banff - Community Services
- 208. Town of Blackfalds
- 209. Town of Cochrane - Family and Community Support Services
- 210. Town of Devon - Family and Community Support Services
- 211. Town of Morinville - Community Supports
- 212. Town of Peace River - Family and Community Support Services
- 213. Town of Strathmore - Family and Community Support Services
- 214. Town of Sylvan Lake
- 215. Town of Vegreville - Family and Community Support Services
- 216. Town of Whitecourt
- 217. Transition House Association of Nova Scotia
- 218. United for Literacy
- 219. Université du Québec à Montréal
- 220. University of Alberta, School of Public Health
- 221. University of Calgary - Department of Community Health Sciences, Cumming School of Medicine
- 222. University of New Brunswick
- 223. University of Toronto
- 224. University of Toronto - Munk School of Global Affairs & Public Policy
- 225. University of Winnipeg - Department of Urban and Inner-City Studies
- 226. Vancity Community Foundation
- 227. VETS Canada
- 228. Vibrant Communities Calgary
- 229. Vibrant Communities Charlotte County
- 230. Victoria Homelessness
- 231. Ville de Cornwall - division des Ressources humaines
- 232. Ville de Winnipeg - Services communautaires
- 233. Voices: Manitoba's Youth in Care Network
- 234. Vulcan and Region - Family and Community Support Services
- 235. Vulcan Regional Food Bank Society
- 236. West Central Women's Resource Centre
- 237. West Coast Prison Justice Society - Prisoners' Legal Services
- 238. Westlock & District - Family and Community Support Services
- 239. Winnipeg School Division
- 240. Workers' Health and Safety Legal Clinic
- 241. YMCA of Cumberland
- 242. Yonge Street Mission
- 243. Yukon Anti-Poverty Coalition
- 244. YWCA Niagara Region
- 245. YWCA of Greater Toronto
- 246. YWCA Québec
- 247. YWCA St. John's



ANNEXE B

Recommandations des rapports précédents du Conseil consultatif national sur la pauvreté

Recommandations de *Pour mieux comprendre : le premier rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté (2020)*

Maintenir les efforts de réduction de la pauvreté et les investissements et augmenter le financement dans 4 secteurs essentiels (insécurité alimentaire, logement et itinérance, littératie et numératie, écart de la pauvreté)

- Le gouvernement du Canada devrait poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et maintenir ses investissements pangouvernementaux actuels.
- Le gouvernement du Canada devrait investir davantage dans 4 secteurs où les progrès sont insuffisants : l'insécurité alimentaire, le logement et l'itinérance, la littératie et la numératie, et l'écart de la pauvreté.

Prendre d'urgence des mesures plus ciblées afin de lutter contre la pauvreté chez les Autochtones

- Le gouvernement du Canada devrait agir rapidement pour aider les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Nous recommandons tout particulièrement l'élaboration conjointe d'indicateurs de pauvreté et de bien-être chez les Autochtones (comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté), l'élaboration conjointe d'un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies

sur le logement fondées sur les particularités des communautés, comme promis dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, et la prise d'engagements dans le cadre des accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

- D'ici notre prochain rapport d'étape en 2021, nous devrions avoir eu accès aux données nécessaires pour rendre compte de la situation des peuples autochtones.

Accroître la désagrégation des données afin de mieux représenter les populations marginalisées et de leur donner une voix

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.
- Le gouvernement du Canada devrait consulter les intervenants et les communautés pour veiller au caractère inclusif des nouvelles questions de sondage et des choix de réponse concernant l'origine ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle et s'assurer de recueillir des données sur les populations actuellement laissées pour compte.

Adopter une optique d'équité lors de l'élaboration des politiques

- Le gouvernement du Canada devrait adopter une optique d'équité lors de l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes. Il devrait également veiller à ce que les efforts de réduction de la pauvreté soient aussi efficaces pour les personnes les plus à risque que pour le reste de la population et à ce qu'ils répondent adéquatement aux besoins particuliers des populations marginalisées, y compris les immigrants, les réfugiés, les groupes ethnoculturels et racisés, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQ et les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement devrait aussi utiliser les données disponibles pour rendre compte de façon transparente des résultats et de l'utilisation d'une optique d'équité.

Simplifier et coordonner les prestations et offrir un niveau de soutien équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et territoires, s'inspirer de sa réponse à la COVID-19 et consolider ses programmes, stratégies et politiques existants pour offrir à la population canadienne un filet de sécurité sociale complet qui ne laisserait personne pour compte et garantirait à tous un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Nous recommandons que les prestations soient simplifiées pour qu'elles soient peu restrictives, facilement accessibles et facilement adaptables aux besoins individuels.

Recommandations de *Comprendre les systèmes : le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté de 2021*

Favoriser la prospérité autochtone grâce à la vérité, à la réconciliation et aux relations renouvelées

- Tous les signataires de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens devraient immédiatement mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

Favoriser l'équité grâce à des programmes, des mesures de soutien et des prestations

- Tous les sondages de Statistique Canada et les enquêtes auprès de la population canadienne devraient poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les femmes et l'équité des genres, les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre afin de permettre la désagrégation systématique des données permettant de faciliter la prise des décisions et la déclaration des inégalités en matière de pauvreté.

- Tout en poursuivant ses objectifs globaux de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada devrait aider les personnes les plus défavorisées d'abord. Ainsi, il devrait s'engager à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 chez les populations marginalisées, y compris les populations noires, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. Aussi, il devrait centrer ses stratégies, ses initiatives et ses mesures de soutien actuelles et éventuelles sur ces groupes en les nommant expressément.

Des services mieux conçus, une prestation de services améliorée et un accès élargi pour assurer la dignité

- Les administrations devraient simplifier la prestation de programmes et de services pour tous en améliorant la coordination et la couverture fondée sur les besoins et en favorisant un accès exempt d'obstacles. Plus précisément, nous recommandons aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures de suivi communautaire qui impliquent les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'élaboration continue des politiques, des programmes et des services. Les administrations devraient recueillir des données détaillées sur les programmes afin de démontrer et d'améliorer l'accès et l'utilisation équitables des programmes et des services.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre l'inscription automatique aux prestations fédérales afin que les personnes aient accès au soutien et aux services qui pourraient les empêcher de basculer dans la pauvreté. La déclaration automatique de revenus est un mécanisme qui peut aider en ce sens.

Concevoir des systèmes et des structures solides axés sur l'intervention précoce et la prévention de la pauvreté

- Le gouvernement du Canada devrait s'empresse de mettre en œuvre toutes les mesures de soutien et les prestations annoncées publiquement. Ces importants investissements (système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, prestation d'invalidité canadienne, Allocation canadienne pour les travailleurs et la Stratégie nationale sur le logement, y compris Vers un chez-soi) sortiront les gens de la pauvreté et aideront les prochaines générations à éviter d'y sombrer.

- Le gouvernement du Canada devrait accroître les investissements dans les prestations et les programmes sociaux importants qui répondent aux besoins des gens et les gardent hors des griffes de la pauvreté (transport, santé, santé mentale, sécurité alimentaire, niveau de scolarité, perfectionnement des compétences et mesures de soutien pour les familles et les personnes en période de transition).

Offrir un soutien à l'emploi et au revenu

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de tirer parti de sa réponse à la COVID-19 et de consolider les stratégies, les programmes et les politiques en place. Ces mesures permettraient d'offrir un filet de sécurité sociale coordonné et solide au Canada grâce à un soutien du revenu équivalant au moins au seuil officiel de la pauvreté au Canada.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative pour offrir et encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes récemment placées en établissement et les personnes en situation de handicap.
- Le gouvernement devrait continuer de prêcher par l'exemple en donnant suite à ses engagements et en offrant un salaire minimum au-dessus du seuil officiel de la pauvreté au Canada (pour les emplois à temps plein), tout en adoptant des pratiques d'emploi équitables en tout temps. Il devrait également utiliser son influence, notamment en matière de contrats, de subventions et contributions et d'aide à l'emploi, pour encourager tous les employeurs à établir des politiques d'emploi et de rémunération équitables.
- Le gouvernement du Canada devrait accroître l'accès aux avantages liés à l'emploi (p. ex., assurance-emploi et congé de maladie payé) pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.

Recommandations de *Transformer nos systèmes : le rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

Réduire la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis

- Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre d'urgence les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Le gouvernement du Canada devrait de nouveau s'engager à élaborer conjointement des mesures de réduction de la pauvreté, qu'elles soient nouvelles ou déjà en place.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer à collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Établir un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada

- Le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en s'employant à établir un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030.
- Le gouvernement du Canada devrait ajouter des protections pour les travailleurs dans le *Code canadien du travail* afin de lutter contre le travail précaire.
- Le gouvernement du Canada devrait accélérer et accroître le travail relatif aux prestations et aux mesures de soutien ciblées pour les populations souffrant d'un taux démesuré de pauvreté. Par exemple, il devrait accélérer le travail relatif à la prestation canadienne pour les personnes handicapées et veiller à offrir un soutien au revenu et à l'emploi qui empêche les personnes en situation de handicap de tomber sous le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Il devrait aussi envisager d'offrir des mesures de soutien ciblées à d'autres populations qui ont un accès limité aux services et qui sont à risque élevé (jeunes pris en charge, par exemple).

- Le gouvernement du Canada devrait renforcer les prestations et les mesures de soutien prévues et existantes qui touchent le logement, la sécurité alimentaire, la santé physique et mentale, la formation à l'emploi et la formation axée sur des compétences, et d'autres indicateurs de la pauvreté que le revenu. Le soutien de revenu et les autres formes de soutien sont essentiels pour assurer une réduction de la pauvreté durable et une meilleure qualité de vie.

Réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 chez les populations les plus marginalisées

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à réduire la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, chez les populations marginalisées.
- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à rédiger un plan pour réduire les inégalités dans la pauvreté et à prévoir les ressources nécessaires pour ce faire.
- Le gouvernement du Canada devrait accélérer la collecte, l'analyse, l'utilisation et la mise à disposition des données désagrégées sur les populations marginalisées afin de permettre la prise de décisions fondée sur des données et la production de rapports sur les disparités. Par exemple, Statistique Canada devrait accélérer les démarches pour ajouter des questions et réponses inclusives sur le genre et le sexe aux principales sources de données sur les conditions socioéconomiques, comme l'Enquête sur la population active et l'Enquête canadienne sur le revenu.

Intervenir rapidement et faire de la prévention en ce qui concerne la pauvreté des enfants et des jeunes

- Le gouvernement du Canada devrait cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de subir les répercussions intergénérationnelles de la pauvreté et s'attaquer à ces répercussions au moyen de prestations et de programmes axés sur l'intervention précoce et la prévention.
- Le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant. Ce dernier se concentrerait sur les enfants et les jeunes marginalisés. Son rôle pourrait englober ce qui suit :
 - cibler les enfants et les jeunes les plus à risque de tomber dans la pauvreté et indiquer les raisons de leur vulnérabilité;

- faire entendre les voix des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté lors de la conception et de l'élaboration de mesures de soutien et de services pour les enfants et les jeunes;
- veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient pris en compte et protégés dans les politiques, les lois, les pratiques et les services fédéraux;
- examiner certaines des structures qui placent les enfants et les jeunes dans des situations particulièrement risquées pour empêcher qu'ils passent entre les mailles du filet.

Mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité

- Le gouvernement du Canada devrait mieux faire connaître les prestations et les mesures de soutien gouvernementales, et en accroître l'accès et la disponibilité, comme outils essentiels à la réduction de la pauvreté. Il devrait aussi accroître les investissements en financement de base continu pour les organismes à but non lucratif et les organismes communautaires qui aident les Canadiens à faible revenu, y compris ceux qui servent (ou pourraient servir) de navigateurs des systèmes pour les personnes et les familles tentant d'obtenir des mesures de soutien et des prestations gouvernementales.
- Le gouvernement du Canada devrait augmenter le taux de production des déclarations de revenus chez les Canadiens à faible revenu en leur offrant des déclarations automatiques, puis mettre en œuvre l'inscription automatique à des prestations et programmes, particulièrement à ceux qui sont fondés sur le revenu.
- Le gouvernement du Canada devrait mettre les personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté au centre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses politiques, programmes et services. Les populations marginalisées doivent être incluses dans l'élaboration, la conception et l'examen des mesures de soutien qui ciblent leurs difficultés et leurs besoins particuliers.

Recommandations de *Plan directeur de la transformation: le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*

Mesures urgentes pour réduire la pauvreté chez les Autochtones

- Le gouvernement du Canada devrait continuer de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour améliorer la collecte de données et permettre ainsi l'évaluation des investissements dans la réduction de la pauvreté et les mesures de soutien pour les Autochtones. À noter que cela pourrait produire une base de référence pour évaluer les nouvelles mesures, notamment le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Le gouvernement du Canada devrait continuer d'épauler les dirigeants autochtones à réduire la pauvreté dans leurs communautés et pour leur fournir toutes les ressources dont ils ont besoin pour venir en aide à leur peuple comme ils l'entendent. Il s'agit notamment d'élaborer de façon conjointe ce qui suit :
 - des indicateurs de pauvreté chez les Autochtones selon les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté;
 - un éventail de stratégies de réduction de la pauvreté chez les Autochtones, y compris des stratégies sur le logement fondées sur les particularités des communautés d'après les promesses prévues dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et les engagements pris dans les accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Dignité, équité et inclusion

- Le gouvernement du Canada devrait s'engager à élaborer et à doter en ressources un plan visant à réduire les iniquités actuelles dans la pauvreté visant à établir des objectifs explicites de réduction de la pauvreté d'au moins 50 % d'ici 2030 pour toutes les populations marginalisées.

- Le gouvernement du Canada devrait prioriser et améliorer la collecte, l'analyse et l'application de données désagrégées et l'accès à ces données pour tous les groupes marginalisés, afin de soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes et de rendre compte des disparités :
 - dans l'ensemble des sondages de Statistique Canada et des enquêtes auprès de la population canadienne, on devrait poser des questions inclusives et offrir des choix de réponse inclusive sur les origines autochtones, le statut d'immigrant et de réfugié, l'origine ethnique, l'invalidité, le placement en établissement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- Le gouvernement du Canada devrait intégrer une perspective d'équité à l'ACS+ au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes.

Adéquation des revenus

- Le gouvernement du Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour établir, d'ici 2030, un revenu de base supérieur au seuil officiel de la pauvreté au Canada, au moyen du revenu d'emploi, de mesures de soutien du revenu comme l'aide sociale, de mesures nouvelles ou améliorées ciblées ou encore une combinaison des 3 :
 - il faudrait notamment accélérer les travaux en cours sur les mesures de soutien et les prestations ciblées pour les populations dont les taux de pauvreté sont disproportionnellement élevés et effectuer une analyse des lacunes, orientée par une perspective d'équité et une ACS+, afin de déterminer ce qui manque.
- Le gouvernement du Canada devrait montrer l'exemple en instaurant un salaire de subsistance dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale d'ici 2030. Instaurer des mesures de protection des travailleurs au moyen du Code canadien du travail afin de réduire les désavantages sociaux et économiques du travail précaire, en élargissant l'accès aux avantages liés à l'emploi pour les travailleurs autonomes, les travailleurs de l'économie du travail à la demande et les travailleurs à temps partiel.
- Le gouvernement du Canada devrait prendre l'initiative d'offrir et d'encourager de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés, y compris les Autochtones, les personnes racisées, les immigrants, les réfugiés, les jeunes, les personnes qui quittent un établissement et les personnes en situation de handicap.

Accès amélioré aux prestations et aux services

- Le gouvernement du Canada devrait prioriser et accélérer les engagements pris pour assurer la production automatique de déclarations de revenus pour les personnes à faible revenu. Ainsi, les personnes admissibles recevront les prestations auxquelles elles ont droit (par exemple, le crédit pour la TPS/TVH, l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la nouvelle Prestation canadienne pour soins dentaires). Il s'agit d'une première étape nécessaire dans l'exercice de conception et de mise en œuvre du processus d'inscription automatique à d'autres prestations et programmes fondés sur le revenu (ces mesures sont conformes au rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2022 portant sur l'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre [Bureau du vérificateur général du Canada, 2022]. Le rapport indique que les estimations sur l'obtention des prestations sont surestimées, car les estimations ne tiennent pas toujours compte des personnes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus).
- Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que les services soient simplifiés afin qu'ils soient peu restrictifs et qu'ils soient faciles d'accès (également en conformité avec le rapport de la vérificatrice générale).

Prévention et protection

- Le gouvernement du Canada devrait tirer parti des investissements qui viennent d'être consacrés aux organismes sans but lucratif et communautaires qui soutiennent les personnes à faible revenu vivant au Canada, en mettant l'accent sur un financement de base soutenu. Les organismes doivent être en mesure d'accomplir ce qu'ils font le mieux pour les populations qui leur font confiance. Mentionnons notamment le financement des navigateurs de systèmes pour les personnes et les familles qui tentent d'avoir accès aux prestations et aux mesures du soutien du gouvernement jusqu'à ce que les obstacles à l'accès soient éliminés.
- Le gouvernement du Canada devrait élaborer (ou reconstruire) des systèmes et des structures robustes axés sur les interventions précoces et la prévention :
 - il faut donc assurer la mise en œuvre sans tarder des mesures de soutien annoncées, y compris l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires et l'augmentation du financement pour établir la Prestation canadienne d'invalidité.

- Le gouvernement du Canada devrait établir un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence indépendant, dont le rôle consisterait à se concentrer sur les enfants et les jeunes marginalisés, de compléter et de renforcer les efforts du Conseil pour faire entendre leur voix et veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits.

